

Plan d'Action National pour la Politique d'Intégration du Genre dans l'Accès À l'Énergie

BENIN

AVANT PROPOS

Le Bénin s'est engagé à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers un cadre juridique et institutionnel adapté. En effet, l'égalité entre les femmes et les hommes au Bénin est un droit constitutionnellement reconnu et protégé par des lois, des règlements, des conventions internationales ratifiées, des politiques et stratégies nationales. La vision de la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) est que « A l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable »

Malgré cet engagement et cette volonté politique croissante en faveur de la promotion du genre, les inégalités entre les sexes restent toujours prononcées à cause des pesanteurs socio culturelles qui font que les femmes ont moins d'accès à l'éducation, aux opportunités et à la participation à la prise des décisions. Le secteur de l'énergie est lui aussi confronté à cette inégalité. Il existe en effet de multiples besoins humains d'énergie à des fins d'éclairage, de production, de chauffage, d'eau et de transport ainsi que de divers besoins culinaires à satisfaire. De par la différence des rôles que les hommes et les femmes jouent dans la société, les besoins des femmes et ceux des hommes en matière d'énergie sont différents. Ces différences de rôles et de pouvoirs de prise de décisions entre les hommes et les femmes, si elles ne sont pas connues et prises en compte dans tout le cycle des projets et programmes énergétiques, constituent un handicap pour le développement durable de notre Nation. Elles entraînent un accès inégal aux services énergétiques, aux bénéfiques et aux opportunités de développement engendrés par ces projets et programmes.

C'est pour lutter contre ces inégalités dans le secteur de l'énergie que le Bénin, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie, a pensé à l'élaboration d'un Plan d'Action National (PAN) genre. A travers ce PAN, le Bénin se dote d'un outil ambitieux mais réaliste de planification et de mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs régionaux en matière d'égalité entre les sexes dans l'accès à l'énergie. Par ailleurs, le PAN définit les options d'intégration de la directive de la CEDEAO sur l'évaluation de genre dans la réglementation nationale, dans la mesure où la Directive constitue un instrument puissant pour la connaissance des facteurs d'inégalité et d'exclusion sociale dont la prise en compte dans la planification renforcera l'équité et le développement durable.

L'élaboration du présent document, outil de planification et de mobilisation des ressources est le fruit des contributions des principaux acteurs et actrices du secteur de l'énergie. Elle a ainsi bénéficié des expériences des projets et programmes, des partenaires, des utilisateurs et utilisatrices de l'énergie et a intégré les défis du secteur en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux services énergétiques.

La mise en œuvre de ce plan d'action permettra de renforcer la coopération et la collaboration intersectorielles afin d'éliminer les obstacles qui entravent la participation égale des femmes et des hommes de tout âge et de toute catégorie dans l'expansion de l'accès à l'énergie. Elle contribuera à satisfaire équitablement et durablement les besoins de tous les citoyen-ne-s par les services énergétiques modernes et d'améliorer le niveau de vie de nos concitoyens et la productivité économique dans notre pays.

Elle nécessite une conjugaison de beaucoup d'efforts et de sacrifices pendant une durée au moins de cinq ans, de 2021 à 2025.

L'adhésion et la participation effectives de tous les acteurs/trices et partenaires du secteur de l'énergie s'avèrent donc indispensables quant à la mobilisation des ressources et la mise en œuvre réussie de ce plan d'action.


Le Ministre de l'Énergie
Dona Jean-Claude HOUSSOU

REMERCIEMENTS

Le présent Plan d'Action National (PAN) est élaboré à la suite de l'analyse diagnostique de l'intégration de la dimension genre dans l'accès à l'énergie au Bénin. Son processus d'élaboration a démarré à partir de l'« *Atelier de lancement pour la préparation de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO sur l'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie dans les Etats membres de la CEDEAO* » organisé par CEREEC/ECREEE à Dakar du 02 au 03 juillet 2019.

Après cet atelier, la phase de collecte des données au Bénin auprès des parties prenantes a permis de connaître les actions mises en œuvre en matière de genre dans les projets et programmes en cours et d'identifier les principaux défis de prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie. Ces échanges avec les principales parties prenantes ont facilité la définition des cibles et l'identification des activités pour l'opérationnalisation de la politique de la CEDEAO en matière de genre dans le secteur de l'énergie. Elles ont aussi permis de définir les options d'intégration de la directive de la CEDEAO sur l'évaluation de genre dans le cadre juridique béninois. Tout au long de la mission, l'équipe consultante a bénéficié de la disponibilité et de l'appui de la Cellule Genre et Développement du Ministère de l'Energie qui a facilité les rendez-vous avec les acteurs et permis l'accès à la documentation. Des échanges ont été organisés à travers des entretiens individuels et des entretiens de groupe avec les acteurs des structures variées à savoir :

- Les Ministères (Energie, Affaires Sociales et Microfinance ; Cadre de Vie et du développement durable, Plan et Développement ; et Enseignements Secondaire et Technique);
- La Présidence de la République ;
- Les partenaires techniques et financiers ;
- Les ONGs ;
- Les Universités et écoles secondaires ;
- Les femmes techniciennes du secteur de l'énergie.

Durant tout le processus, l'équipe consultante a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de CEREEC/ECREEE.

Nous adressons nos sincères remerciements à tous ces différents acteurs pour leur accueil, leur disponibilité et leur franche collaboration.

Equipe consultante

Table des matières

Définitions.....	10
1. Introduction.....	14
1.1. Préambule.....	14
1.2. Vision.....	15
1.3. Justification.....	15
1.4. Résumé des objectifs de la politique régionale et des exigences réglementaires.....	18
1.5. Stratégie.....	20
1.6. Aperçu des actions.....	22
1.7. Méthodologie.....	26
2. Analyse de base.....	27
2.1 Objectif n°1.....	27
2.1.1 Rappel des cibles et des activités de l'objectif n°1.....	27
2.1.2 Analyse de base de l'objectif n°1.....	28
2.1.3 Acteurs-clés pour l'atteinte de l'objectif n°1.....	33
2.2 Objectif n° 2.....	34
2.2.1 Rappel des cibles & activités de l'objectif n°2 et de la Directive sur les évaluations de genre des projets énergétiques.....	34
2.2.2 Analyse de base de l'objectif n° 2.....	35
2.2.3 Acteurs-clés pour l'atteinte de l'objectif n°2.....	47
2.3 Objectif n°3.....	47
2.3.1 Rappel des cibles & activités de l'objectif n°3.....	47
2.3.2 Niveau d'atteinte de l'objectif n°3.....	48
2.3.3 Acteurs-clés pour l'atteinte de l'objectif n°3.....	56
2.4 Objectif n° 4.....	56
2.4.1 Rappel des cibles & activités de l'objectif n°4.....	56
2.4.2 Analyse de base de l'objectif n°4.....	57
2.4.3 Acteurs-clés pour l'atteinte de l'objectif n°4.....	67
2.5 Objectif n°5.....	67
2.5.1 Analyse de base de l'objectif n°5.....	68
2.5.2 Acteurs-clés intervenant dans le suivi évaluation du PAN.....	73
3. Définition des objectifs stratégiques nationaux.....	74
4. Stratégie de réalisation.....	80
4.1 Principes directeurs.....	80
4.2 Stratégie de réalisation.....	81
4.2.1. Rappel des activités par de l'objectif n° 1.....	81
4.2.2. Stratégie de réalisation de l'objectif n°1.....	81
4.2.3. Rappel des activités par de l'objectif 2.....	84
4.2.4. Stratégie de réalisation de l'objectif n°2.....	84
4.2.5. Rappel des activités de l'objectif n°3.....	89
4.2.6. Stratégie de réalisation de l'objectif n°3.....	89

4.2.7.	Rappel des activités de l'objectif n°4	93
4.2.8.	Stratégie de réalisation de l'objectif n°4.....	93
4.2.9.	Rappel des activités de l'objectif n°5	97
4.2.10.	Stratégie de réalisation de l'objectif n°5.....	97
5.	Plan de mise en œuvre de la Directive de la CEDEAO sur les Évaluations de Genre dans les Projets Énergétiques	100
5.1	Étapes de mise en œuvre juridique	100
❖	Procédures d'autorisation des projets d'énergie et cadre juridique	100
❖	Possibilité de l'adoption d'un décret ou d'un arrêté ministériel pour les évaluations de genre des projets énergétiques	102
5.2	Étapes de mise en œuvre administrative.....	108
5.2.1	Etape préparatoire	108
5.2.2	Evaluation de genre	109
5.2.3	Procédure administrative d'obtention d'un Certificat de Conformité de Genre	109
5.2.4	Contrôle de la mise en œuvre des plans de Gestion de Genre	111
6.	Plan de surveillance et rapport.....	111
7.	Liste des parties prenantes consultées	126
8.	Processus de Validation du PAN	134
Annexes.....		135
Annexe A :	Modèle de Formulaire d'évaluation du genre	135
Annexe B :	Formulaire de plan de gestion du Genre.....	137
Annexe C :	Formulaire de suivi du rapport de la performance sur le genre.....	139
Annexe D :	Demande d'autorisation de projet avec intégration du genre (projets énergétiques)	141

Liste des tableaux

Tableau 1: Principaux indicateurs de l'énergie au Bénin en 2017	17
Tableau n° 2: Objectifs stratégiques et cibles de la politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO.....	19
Tableau n° 3: Cibles du PAN Bénin et activités de l'objectif n° 1	22
Tableau 4: Cibles du PAN Bénin et activités de l'objectif n°2	23
Tableau n° 5: Cibles du PAN Bénin et activités de l'objectif n°3	24
Tableau n° 6: Cibles du PAN Bénin et activités de l'objectif n°4.....	25
Tableau n° 7: Cibles du PAN Bénin et activités de l'objectif n°5.....	25
Tableau n° 8: Nombre d'acteurs rencontrés par sexe et structures.....	27
Tableau n° 9: Objectif n°1 de la politique de la CEDEAO sur le genre dans le secteur de l'énergie, cibles et activités	27
Tableau n° 10: Activités planifiées par la CEDEAO pour l'objectif n°1, niveau de réalisation au Bénin.....	29
Tableau 11: Objectif n°2 de la politique de la CEDEAO sur le genre dans le secteur de l'énergie, cibles et objectifs de la Directive sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques	34
Tableau n° 12: Activités planifiées par la CEDEAO pour l'objectif n°2, niveau de réalisation au Bénin.....	35
Tableau n° 13: Caractéristiques des projets/programmes d'énergie en cours d'exécution ou de planification au Bénin.....	43
Tableau 14: Objectif n°3 de la politique de la CEDEAO sur le genre dans le secteur de l'énergie, cibles et activités	47
Tableau n° 15: Effectifs et proportion des élèves des séries scientifiques (Cet D) en 2014-2015 par sexe et par classe	49
Tableau n° 16: Répartition des étudiants de l'UAC par sexe dans les facultés, écoles et instituts à composante des sciences et techniques pour l'année académique 2016-2017	49
Tableau n° 17: Effectifs des élèves de l'enseignement technique (toutes classes confondues) selon les filières au cours de l'année scolaire 2014-2015.....	50
Tableau n° 18: Répartition des apprenants par sexe et par métiers de la formation professionnelle, ensemble du Bénin.....	50
Tableau n° 19: Activités planifiées par la CEDEAO pour l'objectif n°3 et niveau de réalisation au Bénin	53
Tableau n° 20: Objectif n° 4 de la politique de la CEDEAO sur le genre dans le secteur de l'énergie, cibles et activités	57
Tableau n° 21: Répartition des spécialistes de l'électricité selon les spécialités et le sexe	58
Tableau 22: Répartition des entreprises susceptibles d'utiliser l'électricité selon le type d'entreprise et le sexe du chef d'entreprise.....	58
Tableau n° 23: Récapitulatif des activités des femmes, selon le matériel et source d'énergie utilisés.....	60
Tableau n° 24: Activités planifiées par la CEDEAO pour l'objectif n°4 et niveau de réalisation au Bénin	63
Tableau n° 25: Objectif n°5 de la politique de la CEDEAO sur le genre dans le secteur de l'énergie, cibles et activités	67
Tableau 26: Activités de l'objectif n°5 et niveau de réalisation.....	68
Tableau n° 27: Fonctions, rôles et tâches de la chef de la Cellule Genre et Développement	70
Tableau n°28: Rôles et tâches des points focaux genre des structures centrales et des structures sous tutelle du Ministère de l'Énergie.....	72

Tableau n° 29: Présentation des cibles du PAN Bénin en rapport avec les objectifs et les cibles de la politique de la CEDEAO et les avancés et défis au Bénin	75
Tableau n° 30:Présentation des activités du PAN Benin de l'objectif n°1 et Cibles du PAN Bénin	81
Tableau n° 31: Stratégie de mise en œuvre de l'objectif n°1	82
Tableau n° 32: Présentation des activités du PAN Bénin de l'objectif n°2 et Cibles du PAN Bénin	84
Tableau n° 33: Stratégie de réalisation de l'objectif n°2	85
Tableau n° 34: Présentation des activités du PAN Bénin de l'objectif n° 3 et Cibles du PAN Bénin	89
Tableau n° 35: Stratégie de réalisation de l'objectif n°3	90
Tableau n° 36: Présentation des activités du PAN Bénin de l'objectif n°4et cibles du PAN Bénin	93
Tableau n° 37: Stratégie de réalisation de l'objectif n°4	94
Tableau n° 38: Présentation des activités du PAN Bénin de l'objectif n°5 et Cibles du PAN Bénin	97
Tableau n° 39: Stratégie de réalisation de l'objectif n°5	98
Tableau n° 40: Procédures d'approbation des projets selon les étapes	101
Tableau n° 41: Seuils des formes des EIE des projets énergétiques	106
Tableau 42: Plan de surveillance de l'objectif n°1	113
Tableau 43:Plan de surveillance de l'objectif n°2	114
Tableau 44:Plan de surveillance de l'objectif n°3	117
Tableau 45:Plan de surveillance de l'objectif n°4	120
Tableau 46:Plan de surveillance de l'objectif n°5	122
Tableau 47:Plan de surveillance de la directive	124
Tableau n° 48: Liste des parties prenantes	126

Liste des abréviations

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ABERME	: Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise de l'Énergie
AFD	: Agence Française de Développement
AISER	: Association Interprofessionnelle des Spécialistes des Énergies Renouvelables
AOAG	: Autorité Ouest Africaine de Gazoduc
AOF	: Attributions, Organisation et Fonctionnement
ARE	: Autorité de Régulation de l'Électricité
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
ARREC	: Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO
BAD	: Banque Africaine de Développement
BE	: Bureaux d'Étude
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BEPPAAG	: Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action du Gouvernement
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	: Banque Mondiale
BN	: Budget National
BOAD	: Banque Ouest Africaine pour le Développement
CBEB	: Construction de Barrages Électriques au Bénin
CC-GISE	: Cadre de Concertation du Genre et Inclusion Sociale dans l'Énergie
CCJ/ME	: Cellule Juridique du Ministère de l'Énergie
CCMP	: Cellule de Contrôle des Marchés Publics
CE/ME	: Cellule Environnementale du Ministère de l'Énergie
CEB	: Communauté Électrique du Bénin
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CEREEC	: Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO
CGD/ME	: Cellule Genre et Développement du Ministère de l'Énergie
CNPEEG	: Conseil National de la Promotion de l'Équité, de l'Égalité et du Genre
CONTRELEC	: Agence de Contrôle des installations électriques intérieures
CQM	: Certificat de Qualification aux Métiers
CTJ/ME	: Conseiller Technique Juridique du Ministère de l'Énergie
DAO	: Dossiers d'Appel d'Offre
DASGC	: Département des Affaires Sociales et du Genre de la CEDEAO
DEMC	: Département de l'Énergie et des Mines de CEDEAO
DG	: Directeur Général
DGB	: Direction Générale du Budget
DGL	: Direction Générale chargée de la Législation
DGRE	: Direction Générale des Ressources Énergétiques
DPFG	: Direction de la Promotion de la Femme et du genre
DPP	: Direction de la Programmation et de la Planification
ECREEE	: ECOWAS Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency
EHR	: Énergie Hors Réseau

Liste des abréviations

EIE	: Etudes d'Impact Environnemental
EnDev	: Energising Development
EPAC	: Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi
EPS	: Ecole Professionnelle Salésienne
ESMER	: Ecole Supérieure des Métiers des Energies Renouvelables
ETFP	: <i>Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle</i>
FAST	: Faculté des Sciences Techniques
FEM	: Fonds Mondial pour l'Environnement
FSA	: Faculté des Sciences Agronomiques
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération internationale Allemande)
IDA	: Association internationale de Développement
INFR/ MESTFP	: Institut de Formation et de Renforcement de capacités du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPF	: Institut de la Promotion de la Femme
IPP	: Investissement Public Privé
JIF	: Journée Internationale de la Femme
Kt	: Kilotonnes
MARP	: Méthode Accélérée de Recherche Participative
MASM	: Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MCA BENIN II	: Millenium Challenge Account BENIN II
ME	: Ministère de l'Energie
MESTFP	: Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MJDHL	: Ministère de la Justice des Droits de l'Homme et de la Législation
OCEF	: Off-Grid Clean Energy Facility
ODD	: Objectifs du Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADSBE	: Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Energie Electrique
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAN	: Plan d'Action National
PASE	: Projet d'Amélioration des Services Energétiques
PEDER	: Projet d'Extension et de Densification Electrique des Réseaux
PERU	: Projet d'Electrification Rurale
PHPS	: Politique Holistique de Protection Sociale
PISG	: Plan d'action d'Intégration Sociale et du Genre
PNPG	: Politique Nationale de Promotion du Genre
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
POAE	: Pool Ouest-Africain sur l'Energie
PONADER	: Politique Nationale du Développement des Energies Renouvelables
PONAM	: Politique Nationale de la Maîtrise d'Energie
PPP	: Partenariat Public Privé
PR	: Présidence de la République
PRMP	: Personne Responsable de passation des Marchés Publics
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RECASEB	: Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Energie au Bénin

Liste des abréviations

SBEE	: Société Béninoise de l'Energie Electrique
SGM	: Secrétariat Général du Ministère
SNV	: Netherlands Development Organisation
STIM	: Sciences, Technologie, Industries et Mathématiques
SO	: Sans Objet
TDRs	: Terme De Références
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UCAO	: Université Catholique Ouest Africaine
UCPDER	: Unité Chargée des Politiques de Développement des Energies Renouvelables
UE	: Union Européenne
UFG	: Unité Focale Genre
UPIB	: Université Polytechnique Internationale du Bénin
WEE	: Woman Energy Entrepreneurship
WILDAF	: Women In Low and Development in Africa.

DÉFINITIONS

Développement : processus par lequel les membres d'une société augmentent leurs capacités personnelles et institutionnelles pour mobiliser et gérer les ressources afin d'améliorer durablement et équitablement leur qualité de vie.

Autonomisation : contrôle sur sa vie à travers un éventail de choix. L'autonomisation englobe l'autosuffisance et la confiance en soi et est intrinsèquement liée à la connaissance et la **voix**. L'autonomisation est une fonction de l'initiative individuelle, ce qui est facilité par le changement institutionnel.

Énergie : inclut toute forme d'énergie dérivée d'une ou de plusieurs des sources suivantes : solaire, éolienne, géothermique, marine, nucléaire ou hydraulique. Elle inclut aussi des combustibles tels que les produits pétroliers (kérosène, essence, diesel) et la biomasse (bois, charbon de bois, déchets agricoles, fumier), l'électricité qui peut être générée par un certain nombre de sources (à base de combustibles fossiles ou renouvelables) et des formes d'énergie animées, notamment l'énergie métabolique humaine.

Services énergétiques : produits convoités et utiles, les procédés ou services qui résultent de l'utilisation de l'énergie ; par exemple, l'éclairage, le climat intérieur confortable, l'entreposage frigorifique, le transport, la chaleur appropriée pour la cuisson.

Technologies de l'énergie : matériau qui convertit un vecteur d'énergie en une forme d'énergie utile pour l'utilisateur final.

Audit énergétique de genre : outils d'évaluation utilisés pour identifier et comprendre les dimensions genre de la planification énergétique, de la budgétisation, et les capacités institutionnelles ainsi que la relation entre l'énergie et le genre par rapport à d'autres objectifs de la politique nationale.

Genre : significations sociales données, soit féminines ou masculines, dans une société donnée. Il peut également être défini comme les attributs et les possibilités économiques, sociales, politiques et culturelles associés au fait d'être homme ou femme. Ces significations et les définitions varient d'une société à l'autre, elles sont limitées dans le temps et changeantes.

Sensibilisation au genre : se réfère à la reconnaissance des différences dans les intérêts, les besoins et les rôles des femmes et des hommes dans la société et comment cela se traduit par des différences en termes de pouvoir, de statut et de privilèges. La sensibilisation au genre signifie aussi la capacité à identifier les problèmes découlant de l'inégalité entre les sexes et la discrimination.

Budgétisation sensible au genre : se rapporte au processus de proposition, d'approbation, d'exécution, de suivi et de vérification de budgets d'une manière qui prend en compte la dimension genre. Il peut nécessiter une analyse comparative des dépenses et des revenus par différents groupes basés sur le genre pour vérifier si les affectations sont conformes aux directives politiques. Le but de la budgétisation sensible au genre est l'égalité entre les sexes dans les prises de décisions, les avantages et les charges liées à l'affectation des ressources.

Données ventilées par genre : collecte d'informations et l'analyse des résultats sur la base du genre, par exemple, les données sur le statut et les rôles socio-économiques des différents groupes d'hommes et de femmes ou des données basées sur les attributs biologiques des femmes et des hommes.

L'égalité des sexes : signifie l'égalité d'accès aux "opportunités qui permettent aux gens de mener une vie de leur propre choix et d'éviter les privations extrêmes dans les résultats", y compris l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la voix. L'égalité des sexes ne signifie pas nécessairement un nombre égal d'hommes et de femmes ou de garçons et de filles dans toutes les activités, cela ne signifie pas nécessairement traiter les hommes et les femmes ou les garçons et les filles exactement

de la même façon. Elle signifie une aspiration à travailler pour l'émergence d'une société dans laquelle ni les femmes ni les hommes ne souffrent de la pauvreté sous toutes ses formes, et dans laquelle aussi bien les femmes que les hommes sont capables de mener une vie de façon épanouie.

Équité des sexes : implique l'impartialité dans la manière dont les différents sexes sont traités, dans certains cas pour compenser les désavantages sociaux et historiques. L'équité des sexes peut permettre de garantir que les différents sexes ont non seulement un accès égal aux ressources et possibilités, mais également tous les moyens pour profiter de telles ressources et possibilités. Par conséquent, elle est souvent indispensable à l'atteinte d'une vraie égalité.

L'intégration du genre : processus d'identification, en tenant pleinement compte et en intégrant les besoins et intérêts des femmes et des hommes dans toutes les politiques, stratégies, tous les programmes et activités administratives et financières. Elle implique la reconnaissance et l'examen de la coopération et des relations conflictuelles qui existent entre les femmes et les hommes. Elle utilise l'analyse de genre comme un outil pour améliorer et permettre aux praticiens du développement d'identifier les opportunités et les contraintes auxquelles chaque genre doit faire face et de déterminer si les politiques et les programmes qu'ils mettent en œuvre offrent les mêmes chances pour les femmes et les hommes. L'intégration du genre vise également à impliquer les femmes, dans la mesure du possible, dans le processus de prise de décisions en matière de développement.

La planification de genre : formulation de stratégies spécifiques qui visent à assurer l'égalité des opportunités et des avantages pour les femmes et les hommes.

Les rôles de genre et les normes de genre : rôles assignés aux hommes et aux femmes par la société et qui forment l'identité des individus. Le comportement des femmes et des hommes dans le cadre de leurs rôles de genre est façonné par les normes de genre, les normes acceptées de comportement partagé par une société particulière.

Les relations de genre : Socialement déterminées en fonction des rôles et des normes entre les sexes, les relations de genre se rapportent aux relations interpersonnelles et intergroupes entre les hommes et les femmes, incluant toutes les dynamiques de pouvoir ou de négociation, les dépendances et / ou d'autres relations.

Formation de genre : fourniture d'expériences et de compétences d'apprentissage formel afin d'affiner l'analyse de genre et la sensibilisation des compétences qui servent à reconnaître et à traiter les questions de genre dans le processus de programmation.

Le travail productif : travail effectué par les hommes et les femmes pour la production de biens et services, rémunérés en espèces ou en nature. Il comprend à la fois la production du marché avec une valeur d'échange, et la production de subsistance / domestique avec la valeur d'usage réelle et aussi la valeur d'échange potentiel.

Le travail reproductif : responsabilités quotidiennes concernant l'éducation des enfants et autres tâches impliquant le soin et l'entretien du ménage et des membres de la famille, dans la plupart des sociétés se font principalement par les femmes et non rémunérées.

Les intérêts stratégiques de genre : Intérêts qui, lorsqu'un groupe les réalise, modifieraient l'équilibre du pouvoir entre les femmes et les hommes dans la société.

L'autonomisation des femmes : processus de renforcement des capacités et la sensibilisation des femmes menant à une participation plus équitable à la prise de décisions et leur permettant d'exercer un contrôle sur leurs propres vies.

Critères additionnels : tous les critères liés au Genre, s'additionnant aux Critères minimum, que chaque État membre peut considérer pertinents dans l'exécution d'une Évaluation de genre.

Autorité compétente : autorité ou les autorités que les États membres désignent en vertu de l'article (1) de la Directive de la CEDEAO.

Promoteur : demandeur d'une autorisation pour un Projet ou l'autorité publique qui a l'initiative d'un Projet.

Autorisation du Projet : décision de l'Autorité ou des Autorités compétentes qui autorise le Promoteur à lancer et à mettre en œuvre le projet, laquelle décision peut prendre la forme d'une licence de genre indépendante ou d'autres licences, permis ou autorisations requis.

Secteur de l'énergie : totalité des industries intervenant dans l'extraction, la production, la transformation, le transport, le stockage, la production, le transport et la distribution d'Énergie, de produits énergétiques et de services énergétiques.

Faisable : pouvant être accompli avec succès dans un délai raisonnable, en tenant compte des facteurs économiques, environnementaux, sociaux, de genre et technologiques.

Genre : englobe les significations sociales attribuées sur la base du sexe biologique d'un individu au sein d'une société donnée.

Évaluation de genre : signifie

- a) la description et l'évaluation, par le biais de l'analyse de toutes les données disponibles et pertinentes qui peuvent être obtenues en faisant preuve d'une diligence raisonnable, des Impacts d'un Projet en termes de Genre au regard des Critères pertinents,
- b) la réalisation de consultations publiques en rapport avec une telle analyse ;
- c) l'examen par l'Autorité compétente de ladite analyse, de toutes les informations pertinentes supplémentaires et des résultats des consultations publiques ;
- d) la conclusion raisonnée par l'Autorité compétente conformément à l'article 8 (5) de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre ;

Rapport de l'évaluation de genre : rapport préparé conformément à l'article 5 de la présente Directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre ;

Impacts en termes de Genre : les impacts, résultats ou extrants qui, bien que dérivant de la même action ou du même ensemble d'actions, ont des conséquences, négatives ou positives, qui sont dissemblables en termes de degré et/ou de caractéristiques entre les groupes d'hommes ou de femmes affectés ;

Plan de Gestion des Genres : un plan préparé conformément à l'article 6 de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre ;

Rapport de suivi de la performance de Genre : un rapport préparé conformément à l'article 7 de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre ;

État membre : un État membre de la Communauté tel que défini au paragraphe 2 de l'article 2 du Traité révisé CEDEAO, et « États membres » sera interprété en conséquence ;

« Hommes » et « Femmes » : lorsqu'ils sont cités doivent inclure les hommes et les femmes de toutes les tranches d'âge, y compris les jeunes garçons et les jeunes filles, respectivement ;

Critère minimum : les critères liés au genre énumérés à l'article 4 (2) de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre ;

Projet : l'exécution d'ouvrages de construction ou d'autres installations ou dispositifs, ou d'autres interventions dans l'environnement et le paysage naturels, notamment celles impliquant l'extraction, la production, la transformation, le transport, le stockage, la génération, la transmission et la distribution d'Énergie, des produits énergétiques et des services énergétiques, et les projets liés qui ont une composante énergétique importante ;

Critères pertinents : les Critères minimum et les Critères additionnels ;

Groupes vulnérables : les groupes de personnes qui sont particulièrement vulnérables aux conséquences sexospécifiques et à l'inégalité dans la répartition des retombées du Projet, notamment en raison de leur statut social ou économique, race ou origine ethnique, religion ou croyance, invalidité, âge ou orientation sexuelle.

1. INTRODUCTION

Le 4 juin 2017, lors de la 51^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Monrovia, Libéria, les Chefs d'État de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté, par une Loi Complémentaire modifiant le Traité de la CEDEAO, la Politique pour l'intégration du genre dans l'accès aux services énergétiques. Cette politique vise à lever les obstacles à la participation égale des hommes et des femmes à l'expansion de l'accès à l'énergie en Afrique de l'Ouest. La Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie établit les dimensions de genre et leurs considérations dans les interventions énergétiques comme un moyen d'atteindre les objectifs d'accès à l'énergie en l'Afrique de l'Ouest.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Traité de la CEDEAO sur les engagements généraux, en particulier à cet égard :

- Les États membres s'engagent à créer des conditions favorables à la réalisation des objectifs de la Communauté, et notamment à prendre toutes les mesures nécessaires pour harmoniser leurs stratégies et politiques, et à s'abstenir de toute action susceptible de faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.
- Chaque État membre prend, conformément à ses procédures constitutionnelles, toutes les mesures nécessaires pour assurer l'adoption et la diffusion des textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'application des dispositions du présent traité,

La République du Bénin, par l'intermédiaire du Ministère de l'Énergie, est en train d'élaborer ce Plan d'Action National sur la politique d'intégration de la dimension genre dans l'accès à l'énergie. Le Plan d'Action National vise à définir la stratégie quinquennale par laquelle le pays s'acquittera de ses obligations nationales, comme spécifié dans la Loi Complémentaire N°A/AS.2/06/17 adoptant la politique de la CEDEAO.

La politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie a été élaborée par le Centre de la CEDEAO pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (ECREEE) et le Département du Genre et des Affaires Sociales de la CEDEAO. Elle a été présentée et adoptée par les experts en énergie de la CEDEAO, les ministres en charge de l'Énergie de la CEDEAO, le Conseil des Ministres de la CEDEAO et, enfin, par les Chefs d'État de la CEDEAO.

1.1. Préambule

Le Ministère de l'énergie de la République du Bénin

CONSIDÉRANT que l'accès à l'énergie pour les communautés rurales, périurbaines et urbaines est nécessaire pour améliorer leur niveau de vie;

RECONNAISSANT que les femmes sont plus touchées par le faible niveau d'accès à l'électricité dans les États membres et que le genre est marginalisé ou absent des politiques nationales de la plupart des États membres;

CONVAINCU qu'il est nécessaire de promouvoir l'accès universel à des services énergétiques propres et abordables en répondant directement aux besoins et aux préoccupations des femmes et des hommes en matière d'énergie dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes et du développement durable;

CONSCIENT de la nécessité d'intégrer la dimension genre dans l'accès à l'énergie, afin de mieux répondre aux besoins de tous les citoyens en matière d'accès à des services énergétiques modernes et durables pour un niveau de vie et une productivité améliorés;

TENANT COMPTE de la proposition de la réunion des ministres en charge de l'énergie tenue à Conakry, République de Guinée, le 8 décembre 2016, relative à la politique de la CEDEAO pour l'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie;

TENANT COMPTE de la recommandation de la 78e session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Monrovia les 31 mai et 1er juin 2017, relative à l'adoption de la Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès aux services énergétiques;

RAPPELANT l'adoption de la Loi Complémentaire A/AS.2/06/17 relative à la Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie lors de la 51e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenue à Monrovia, Libéria, le 4 juin 2017 ;

Vu la Constitution du 11 décembre 1990, qui affirme l'égalité de tous les citoyens sans distinction des sexes;

Considérant la Politique Nationale de la Promotion du Genre (PNPG) de 2009 dont la vision est « à l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable »;

Considérant la Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS) de 2014 axée sur l'assurance, l'assistance, la promotion et la réglementation sociale à travers cinq orientations stratégiques

Vu les conventions internationales ratifiées par le Bénin notamment :

- ✓ la Politique de la CEDEAO sur l'intégration du genre dans le secteur de l'Énergie qui met l'accent sur l'égalité entre la femme et l'homme comme étant un moteur de l'intégration régionale et un objectif de développement à part entière et qui invite « les États membres à formuler, harmoniser, coordonner et à mettre en œuvre des politiques et des mécanismes appropriés pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles de la femme »,
- ✓ les Objectifs du Développement Durable en particulier l'ODD5 dont l'objet est de « Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles » et l'ODD 7 qui vise à « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ».

Approuve le présent Plan d'Action National suivant.

1.2. Vision

En 2030, le Bénin est un pays où les femmes et les hommes participent équitablement à la création et à l'utilisation harmonieuse des services énergétiques modernes, accessibles, abordables et durables tout en bénéficiant d'un accès égal aux avantages et aux opportunités de développement économique et social.

1.3. Justification

Depuis 2008, le Bénin dispose d'une Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) dont la vision est « à l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable ». Depuis 2014, il dispose également d'une Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS) axée sur l'assurance, l'assistance, la promotion et la réglementation sociale à travers cinq orientations stratégiques. Malgré ces politiques et l'arsenal juridique en faveur de la promotion du genre et l'inclusion sociale, les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore dominantes dans toutes les sphères de la société béninoise (économique, sociale, politique, culturelle, etc.).

Dans le secteur de l'énergie, il existe de multiples besoins humains d'éclairage, de production, de chauffage, d'eau et de transport ainsi que de divers besoins culinaires à satisfaire. De par la différence des rôles que les hommes et les femmes jouent dans la société, les besoins des femmes et ceux des hommes en matière d'énergie sont différents. Les activités domestiques, productives et communautaires effectuées par les hommes sont généralement différentes de celles des femmes. Le temps¹ qu'ils y consacrent et le type d'énergie qu'ils utilisent sont aussi différents.

Les hommes jouent un rôle important dans la prise de décisions concernant la communauté dans laquelle ils vivent alors que les femmes participent peu aux assemblées des villages (ou de quartier) et sont très peu représentées dans les instances de prise de décisions du village ou du quartier. Au niveau du ménage, les hommes et les femmes n'ont pas le même pouvoir de prise de décisions notamment en ce qui concerne l'abonnement à l'électricité ou l'acquisition des équipements électroménagers ou électriques et leur utilisation à des fins domestiques ou productives.

Ces différences de rôles et de pouvoirs de prise de décisions entre les hommes et les femmes, si elles ne sont pas connues et prises en compte dans tout le cycle des projets et programmes énergétiques constituent un handicap pour le développement durable d'une nation. Elles entraînent un accès inégal aux services énergétiques, aux bénéfices et aux opportunités de développement engendrés par ces projets et programmes.

La prise en compte du genre dans la planification et la mise en œuvre des projets et programmes énergétiques est un impératif d'équité et de développement. Elle permet de tenir compte des rôles sociaux des hommes et des femmes, d'intégrer les aspirations et les besoins énergétiques des uns et des autres de façon que l'énergie produite réponde à l'utilisation finale de chaque catégorie de consommateurs (hommes, femmes, riches, pauvres, enfants et personnes âgées, personnes vivant avec handicap, etc.). La prise en compte de l'approche genre permet ainsi :

- (i) L'évaluation des besoins, y compris l'ensemble des activités pratiquées tant par les hommes que par les femmes de tout âge et de toute catégorie socio-économique
- (ii) La participation pleine et entière des bénéficiaires ciblés, y compris les femmes et les personnes vulnérables à tous les aspects de la conception et de la mise en œuvre des projets d'énergie
- (iii) La prise en compte des questions énergétiques liées aux activités domestiques et productives à petite échelle et informelles y compris les activités agricoles
- (iv) Le renforcement du pouvoir de décision des femmes en matière d'accès à l'énergie propre, aux technologies énergétiques et à l'utilisation des équipements électriques
- (v) L'accès aux opportunités d'emplois et le développement de l'entrepreneuriat grâce aux services énergétiques
- (vi) La mise en place des mécanismes de financement pour l'acquisition des équipements facilitant les services énergétiques
- (vii) Le renforcement de capacités à l'utilisation de l'énergie propre et des équipements de manière sécurisée.

La planification orientée vers les besoins des consommateurs permet aux ménages pauvres et aux personnes vulnérables de tirer profit de l'énergie propre au même titre que les autres catégories de personnes.

¹ Au Bénin, l'étude de l'INSAE (sur l'emploi du temps) a montré que les femmes consacrent plus de temps (3h35 mn) aux activités domestiques que les hommes (42mn). Ceux-ci consacrent plus de temps aux activités productives (3 h 54 mn) que les femmes (2h25mn) mais ils ont presque le même temps pour les activités sociales (1h53mn pour les hommes contre 1h26mn pour les femmes) et aux études (1h28mn pour les hommes contre 1h08mn pour les femmes).

Accès à l'énergie au Bénin

La structure² de l'approvisionnement en énergie en 2017 montre la prépondérance de la biomasse-énergie, essentiellement le bois énergie (54,0%) produite localement et des produits pétroliers (43,1%) entièrement importés. Les parts relatives de l'électricité (1,9%) et du gaz naturel (1,1%) sont extrêmement faibles. Les statistiques disponibles (tableau n° 1) permettent de disposer des principaux indicateurs du secteur pour l'année 2017.

Tableau 1: Principaux indicateurs de l'énergie au Bénin en 2017

Indicateurs	Taux en 2017	Observations
Taux d'électrification nationale	29,7% ³	Nombre de ménages ayant un compteur de la SBEE/ le nombre de ménages total
- Taux d'électrification urbain	54,8% ⁴	
- Taux d'électrification rural	6,6%	
Le taux d'accès à l'électricité au niveau national	32,8 % ⁵	Nombre de ménages ayant accès à l'électricité (avec ou sans compteur de la SBEE)/le nombre de ménages total
- Le taux d'accès à l'électricité en milieu urbain	59,3% ⁶	
- Le taux d'accès à l'électricité en milieu rural.	8,3% ⁷	
Le taux d'accès aux combustibles modernes de cuisson (gaz butane)	6,9kg/ménage ⁸	Concentré en milieu urbain
L'intensité énergétique	0,60tep/1000 US \$ ⁹	Indice d'efficacité énergétique (hydroélectricité et énergie solaire)
Le taux de pénétration des différentes formes d'énergies renouvelables dans la production d'électricité	9,84% ¹⁰	
Le taux de dépendance énergétique	45,9 % ¹¹	
Le taux de dépendance électrique	69,9 % ¹²	

Source : DGRE, Système d'Information Energétique du Bénin, Rapport SIE-Bénin 2017, Bilan énergétique 2017 et évolution 201-2017

Le taux d'électrification nationale est faible (29,7%) avec des inégalités entre le milieu urbain (54,8%) et le milieu rural (6,6%). Le taux d'accès à l'électricité (32,8%) montre qu'il existe des populations qui disposent de l'électricité même si elles n'ont pas forcément l'abonnement direct de la SBEE. Toutefois, les installations sans compteurs (système dit « de toiles d'araignées électriques ») sont souvent non sécurisées.

Le taux d'accès aux combustibles modernes de cuisson est très faible et reste concentré en milieu urbain. La production du charbon de bois demeure élevée (506 kilotonnes (kt) en 2017). Elle est en progression de 6,1% entre 2010 et 2017. Cette production de charbon a nécessité l'utilisation de

² DGRE, Système d'Information Energétique du Bénin, Rapport SIE-Bénin 2017, Bilan énergétique 2017 et évolution 201-2017, p25

³ Idem, p53

⁴ Idem, p54

⁵ DGRE, Système d'Information Energétique du Bénin, Rapport SIE-Bénin 2017, Bilan énergétique 2017 et évolution 201-2017, p57

⁶ Idem, p57

⁷ Idem, p57

⁸ Idem, p62

¹⁰ Idem, p 63

¹¹ Idem p52

¹² Idem, p52

3376 kt (soit environ 6,7kg de bois pour produire 1kg de charbon). La part importante du bois énergie pour la production de charbon de bois s'explique par les faibles rendements de carbonisation, ce qui se traduit par un impact considérable sur les ressources forestières naturelles. La part des énergies renouvelables reste faible mais en constante progression. La biomasse énergie reste la principale source d'énergie pour les différentes activités domestiques, productives et communautaires particulièrement pour les femmes.

Au niveau national, le secteur de l'énergie ne dispose pas d'indicateurs de genre qui permettent de suivre et évaluer les progrès réalisés en matière de lutte contre les inégalités de genre. Ces indicateurs pourraient montrer :

- Le niveau d'accès à l'électricité des ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes.
- Les rôles des femmes et des hommes dans la production et la commercialisation du charbon de bois et du bois de feu
- La participation des femmes et des hommes dans la prise de décisions
- L'accès à l'emploi et aux opportunités
- L'accès aux connaissances et à l'information par les hommes et par les femmes
- Etc.

Le secteur de l'énergie est un secteur prioritaire pour le Bénin où plusieurs projets et programmes énergétiques sont en cours d'exécution ou de planification. Leur niveau de prise en compte du genre est disparate dépendant de la sensibilité au genre des partenaires techniques et financiers qui accompagnent ces projets et programmes. Toutefois, le Ministère de l'Énergie s'est doté d'une Cellule Genre et Développement ainsi que d'un Cadre National de Concertation Genre et Inclusion Sociale – Énergie (CC-GISE), ce qui témoigne de l'engagement politique d'intégration du genre et développement dans le secteur de l'énergie.

L'élaboration d'un plan d'action national genre pour la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie est une étape décisive dans la lutte contre les inégalités de genre. En effet, ce plan d'action permettra de capitaliser tous les efforts d'intégration du genre faits dans les différents projets et programmes d'énergie au Bénin. Il est un outil de coordination de toutes les actions d'intégration de genre pour les différents acteurs en vue de créer un environnement favorable à l'égalité de genre. La mise en œuvre de ce plan d'action permettra de renforcer la coopération et la collaboration intersectorielles afin d'éliminer des obstacles qui entravent la participation égale des femmes et des hommes de tout âge et de toute catégorie dans l'expansion de l'accès à l'énergie. Elle contribuera à satisfaire équitablement et durablement les besoins de tous les citoyens par les services énergétiques modernes et d'améliorer le niveau de vie et la productivité économique.

1.4. Résumé des objectifs de la politique régionale et des exigences réglementaires

La politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie comporte 5 objectifs stratégiques assortis de 8 indicateurs qui, s'ils étaient atteints ensemble, représenterait l'intégration réussie du genre dans l'accès à l'énergie. Le but poursuivi par cette politique est de :

- prévenir les effets négatifs et discriminatoires,
- tirer parti des impacts socio-économiques positifs de la conception et de la prise de décisions tenant compte du genre dans le développement énergétique.

Le tableau n°2 montre les 5 objectifs de la CEDEAO et leurs indicateurs.

Tableau n° 2: Objectifs stratégiques et cibles de la politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO.

Objectif	Cible (Indicateurs)
1. Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société.	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité des employés du gouvernement qui travaillent dans le secteur de l'énergie aura reçu une formation pertinente en 2020 (et régulièrement par la suite) • 50 pour cent des citoyens seront exposés à une forme de message d'intérêt public d'ici 2020, un chiffre qui croîtra à 90% d'ici 2030 • Au moins 50 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie en Afrique de l'ouest seront publiés dans des revues scientifiques évaluées par des pairs en 2020, et 20 par an par la suite.
2. Veiller à ce que toutes les politiques, les programmes et les initiatives en matière d'énergie y compris les grandes infrastructures et les investissements dans le domaine de l'énergie, soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touche différemment les hommes et les femmes de la région.	<ul style="list-style-type: none"> • 50 pour cent des politiques énergétiques d'ici 2020 et 100 pour cent d'ici 2030 seront sensibles au genre • 50 pour cent des projets, programmes et initiatives énergétiques auxquels le gouvernement participe intégreront la dimension genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2020, ce pourcentage passera à 100 pour cent en 2030.
3. Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décisions.	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 25 pour cent de femmes employées dans le secteur public de l'énergie en 2020 et une parité hommes -femmes (50-50) d'ici 2030.
4. Veiller à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une participation de 25 pour cent des femmes dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé en 2020 et l'atteinte d'une parité des sexes d'ici 2030, telles que déterminées par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureux.
5. Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4.	<ul style="list-style-type: none"> • 100 pour cent de conformité d'ici 2017 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et de revue.

Pour rendre possible la réalisation de l'objectif stratégique n°2, la CEDEAO a élaboré une directive sur les évaluations de genre dans les projets d'infrastructures énergétiques. Cette évaluation de genre est rendue nécessaire suite au constat que les études d'impact environnemental et social n'intègrent pas suffisamment les analyses approfondies sur le genre alors que les hommes et les femmes sont touchés de façon différente par la planification et la mise en œuvre des projets d'infrastructures énergétiques. Cela peut inclure différents impacts négatifs sur les femmes liés: au déplacement et à la réinstallation; à l'emploi et à l'éducation; à la violence fondée sur le genre; et à l'exposition à des conditions de travail dangereuses.

La Directive a pour objectifs (article 2):

1. de s'assurer que les intérêts spécifiques des femmes et des hommes, en tant que parties prenantes, sont pris en compte dans l'élaboration de Projets ;
2. de s'assurer que les impacts potentiellement négatifs et discriminatoires sur les femmes et les hommes résultant de Projet sont reconnus et évités ou atténués dans la mesure du possible ;
3. d'améliorer la transparence des processus de planification et de mise en œuvre pour promouvoir et augmenter la participation et la capacité des hommes et des femmes, notamment des clients, employés, responsables, investisseurs, fonctionnaires et autres parties prenantes ; et
4. d'encourager le développement de cadres politiques, juridiques ou réglementaires harmonisés et des stratégies opérationnelles dans chaque État membre et de faire en sorte que les institutions de la CEDEAO suivent les principes et atteignent les objectifs de cette Directive, tout en imposant le moins de barrières financières et administratives possibles aux Promoteurs, aux Autorités compétentes et aux autres parties prenantes.

Instrument juridique souple, la directive de la CEDEAO exige des Etats membres l'adoption d'une législation nationale appropriée (loi, décret, arrêté, ...) garantissant la préparation d'une évaluation de genre et d'un plan de gestion de genre avant que l'autorisation de développer un projet énergétique ne soit accordée. La réglementation établira les règles de procédures selon lesquelles les évaluations de genre devront être menées ainsi que le contenu minimum des rapports d'évaluation et des rapports de suivi de performance.

1.5. Stratégie

Le plan d'action national (PAN) est élaboré pour une période de 5 ans (2021-2025). La stratégie de sa mise en œuvre est basée d'une part sur les principes directeurs de la politique de la CEDEAO et d'autre part, sur un ensemble d'action coordonnées permettant d'atteindre les 5 objectifs.

Ces principes directeurs sont les suivants :

- ✓ **Principe directeur 1 : Réceptivité du Genre.** Ce principe consiste à encourager tous les acteurs du secteur de l'énergie (décideurs, planificateurs et agents de mise en œuvre) à l'appropriation du concept genre et la nécessité d'une évaluation de genre.
- ✓ **Principe directeur 2 : Participation ouverte, inclusive et démocratique.** Une véritable participation de tous les acteurs permettra d'assurer l'acceptation de la politique et garantir que l'intérêt de toutes les parties soit préservé.
- ✓ **Principe directeur 3 : Claire responsabilité.** Tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action de la politique doivent collaborer dans le respect des responsabilités, des rôles et des tâches des uns et des autres.
- ✓ **Principe directeur 4 : Transparence.** Le maintien de la transparence dans la mise en œuvre du plan et de la présentation des résultats permettra de créer la confiance et d'encourager une plus grande participation des parties prenantes.
- ✓ **Principe directeur 5 : Collaboration.** L'énergie est certes la responsabilité du ministère tutelle, mais la conception du projet relève de plusieurs acteurs sous tutelle d'autres ministères. Pour l'atteinte des objectifs, la collaboration inter ministérielle est indispensable.
- ✓ **Principe directeur 6 : Actions appropriées, adaptées et réalisables.** Les actions du plan doivent être harmonisées avec les priorités régionales et nationales de développement et doivent refléter avec précision les contraintes locales et les possibilités qui existent. Le

changement sera pratique, progressif, et réalisable, mais toujours en cherchant à s'appuyer sur les succès passés, les capacités nouvellement mobilisées et les ressources dans le but de consolider et d'accélérer les progrès.

- ✓ **Principe directeur 7 : Guidé par les données fondé sur des preuves, vérifiables et axé sur les résultats.** La mise en œuvre de ce plan d'action suivra une démarche scientifique qui met l'accent sur la mesure et la prise de décisions raisonnées et fondées sur des faits. Cela implique qu'au fil du temps des corrections et ajustements devront être faits à mesure que les conditions de mise en œuvre évoluent, que de nouvelles données émergent et que les hypothèses de fonctionnement changent.

Outre ces principes directeurs de la CEDEAO, les autres stratégies qui seront déployées seront axées sur les actions suivantes :

- ✚ **Les études et recherches** seront menées pour approfondir les connaissances sur la situation du genre dans le secteur de l'énergie et proposer des solutions innovantes pour améliorer l'accès à l'énergie.
- ✚ **Les ateliers et colloques** seront tenus pour capitaliser et partager les connaissances et les expériences en matière de genre dans l'accès aux services énergétiques.
- ✚ **Les formations des décideurs et des autres acteurs du public et du privé** seront organisées pour harmoniser la compréhension de l'approche genre et développement et faciliter l'appropriation de cette approche par tous les acteurs du secteur de l'énergie.
- ✚ **La communication pour un changement de comportement** sera réalisée à l'égard des acteurs de l'éducation et de la formation professionnelle pour encourager l'orientation des filles et des femmes vers les formations des métiers.
- ✚ **Les plaidoiries** seront menées pour l'adoption des mesures sensibles au genre telles que les critères d'orientation des bacheliers dans les filières techniques (ministère des enseignements secondaire et technique et de la formation professionnelle), la mobilisation des fonds pour la formation des femmes dans les métiers techniques de l'énergie (ministères de l'économie et des finances, les bailleurs de fonds), l'adoption d'un décret d'application instituant les évaluations de genre des projets énergétiques (communications en conseils des ministres), etc.
- ✚ **Plaidoiries pour l'adoption d'un dispositif de protection des femmes contre le harcèlement sexuel en milieu de travail et la conciliation vie professionnelle et familiale.**
- ✚ **Les partenariats** seront signés entre le Ministère de l'Energie et les acteurs impliqués dans les activités de recherche (universités, initiatives privées) sur le genre et l'énergie
- ✚ **La Promotion l'entreprenariat des femmes dans le secteur de l'énergie:** à travers le renforcement de leurs capacités, la visibilité de leurs entreprises et l'accompagnement pour l'accès aux financements.
- ✚ **La tenue d'une documentation et d'une base des données** est indispensable pour le suivi évaluation du PAN.

La coordination de la validation du PAN sera assurée par la Cellule Genre et Développement du Ministère de l'Energie. La mise en œuvre du PAN s'appuiera sur les acteurs institutionnels existants dont les rôles sont complémentaires. Il s'agit:

- i) de la Cellule Genre et Développement du ministère de l'énergie (comité de pilotage et secrétariat technique) ;
- ii) des coordonnateurs des projets ;
- iii) du Cadre de Concertation Genre Inclusion Sociale de l'Energie (CCGISE).

La Cellule Genre est composée du comité de pilotage et du secrétariat exécutif. Celui-ci comprend des points focaux genre des Directions générales du Ministère et des structures sous tutelle. Il est dès lors indispensable de distinguer (i) les rôles et tâches du chef de la Cellule Genre et (ii) ceux des

points focaux pour éviter les conflits d'attributions ou de conflits de compétence qui peuvent bloquer la mise en œuvre et le suivi évaluation du plan d'action.

- ✓ le chef de la CGD sera chargé de la coordination de l'intégration du genre dans le secteur (politiques et stratégie, projets et programmes, lieu de travail, etc.)
- ✓ les points focaux genre, des structures centrales et des structures sous tutelle du Ministère sont les bras opérationnels de la CGD. Ils sont responsables de l'intégration du genre dans leurs structures et dans les projets de ces structures. Ils travaillent en étroite collaboration avec le chef de la cellule qui coordonne les actions de genre dans le Ministère
- ✓ le Comité de pilotage de la CGD est l'instance de décision de la CGD. C'est lui qui adopte le PAN. Le Président de la CGD est l'autorité compétente pour délivrer le certificat de conformité des évaluations de genre. Il mobilisera les ressources pour la mise en œuvre du PAN.

Les coordonnateurs des projets du Ministère de l'Énergie et des structures sous tutelle coordonnent l'intégration du genre dans toutes les étapes du projet en collaboration avec le chef de la CGD.

Le CCGISE est un organe réunissant tous les acteurs du secteur de l'énergie (structures centrales et structures sous tutelle) ; les structures régionales de l'Énergie (WAPP, CEB), ou jouant un rôle dans le secteur de l'énergie tels que les PTF, les associations des consommateurs, les ONG, et les ministères ayant un lien avec le secteur de l'énergie (Finance, Agriculture, Promotion du genre, Plan, Santé, Enseignements (primaire et secondaire, technique, recherche scientifique), Cadre de vie, Gouvernance locale).

Dans sa mission d'assurer une prise en compte systématique au niveau institutionnel, programmatique et opérationnel du genre et de l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie (art.3) le CCGISE facilitera le suivi évaluation du PAN. A ce titre, il :

- adoptera les indicateurs de genre et inclusion sociale du secteur de l'Énergie ;
- organisera une revue annuelle de la situation du genre dans le secteur de l'Énergie ;
- rendra compte des actes de la revue annuelle sur le genre et l'énergie au CNPEEG.

1.6. Aperçu des actions

Les cibles du PAN Bénin et les activités par objectifs sont présentés dans les tableaux ci-après :

Tableau n° 3: Cibles du PAN Bénin et activités de l'objectif n° 1

Objectif n° 1	Cibles du PAN Bénin	Activités du PAN Bénin
1. Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 56% des employés du gouvernement qui travaillent dans le secteur de l'énergie auront reçu une formation pertinente en 2021 (et régulièrement par la suite) 	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir l'étude diagnostique genre du secteur de l'Énergie • Définir les indicateurs genre pour le secteur de l'énergie et le mécanisme de leur suivi évaluation • Sensibiliser les cadres et employés du secteur de l'Énergie sur le genre ; • Mener des campagnes de sensibilisation publique sur le genre et l'énergie ; • Organiser des colloques scientifiques sur le genre et l'énergie ; • Financer des recherches des étudiants sur le genre et l'énergie
	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % des citoyens seront exposés à une forme de message d'intérêt public d'ici 2021 ; 40% d'ici 2025, un chiffre qui croîtra à 90% d'ici 2030 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 3 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie au Bénin seront publiés dans des revues scientifiques évaluées par 	

Objectif n° 1	Cibles du PAN Bénin	Activités du PAN Bénin
	des pairs en 2021, et 4 par an par la suite.	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un partenariat entre le Ministère de l'Énergie et l'UAC pour promouvoir l'entrepreneuriat des femmes à travers les ateliers de recherche pluridisciplinaires et concevoir des solutions technologiques (par exemple les équipements électriques et électroménagers) qui réduisent la pénibilité des travaux des femmes.
Budget de l'objectif (F CFA)		169 000 000

Tableau 4: Cibles du PAN Bénin et activités de l'objectif n°2

Objectif n°2	Cibles du PAN Bénin	Activités du PAN Bénin
2. Veiller à ce que toutes les politiques, les programmes et les initiatives en matière d'énergie y compris les grandes infrastructures et les investissements dans le domaine de l'énergie, soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touche différemment les hommes et les femmes de la région	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 75 % des politiques énergétiques d'ici 2021 et 100% d'ici 2030 seront sensibles au genre • 10 % des projets, programmes et initiatives énergétiques auxquels le gouvernement participe intégreront la dimension genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2021, ce pourcentage passera à 100 pour cent en 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre un décret d'application du code de l'électricité portant sur l'évaluation de genre et inclusion sociale dans les projets d'énergie • Elaborer un guide méthodologique d'intégration du genre dans la planification et la mise en œuvre des projets d'énergie • Développer une liste de contrôle pour l'évaluation du genre et inclusion sociale que les organismes peuvent utiliser lors de l'élaboration des programmes ; • Former la chaîne de planification des projets d'énergie sur le genre et l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie ; • Prendre un arrêté ministériel portant la prise en compte systématique du genre et inclusion sociale dans les dossiers d'appels d'offres des projets d'énergie (y compris les grilles de notation); • Adopter une boîte à outils d'évaluation du genre pour les partenaires de mise en œuvre • Mettre en œuvre un projet pilote sur le genre et l'énergie (expérimentation des biogaz domestiques en milieu rural et d'utilisation des briquettes de charbon en milieu urbain) • Intégrer le genre dans tous les projets énergétiques ultérieurs • Délivrer un certificat de conformité d'évaluation de genre aux projets énergétiques • Suivre la mise en œuvre du plan de gestion de genre des projets énergétiques

Objectif n°2	Cibles du PAN Bénin	Activités du PAN Bénin
		<ul style="list-style-type: none"> • Encourager une participation égale des hommes et des femmes aux consultations publiques lors de la planification du projet • Solliciter des commentaires d'experts externes en genre et de groupes de femmes lors de la validation
Budget de l'objectif (F CFA)		98 100 000

Tableau n° 5: Cibles du PAN Bénin et activités de l'objectif n°3

Objectif n° 3	Cibles du PAN Bénin	Activités du PAN Bénin
3. Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision.	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 25 pour cent de femmes employées dans le secteur public de l'énergie en 2020 • Le nombre de femmes techniciennes du secteur de l'énergie passe de 1,7 % en 2013 à 20% en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des élèves, parents d'élèves et enseignants sur les études liées à l'énergie pour les femmes en les rendant plus socialement pertinentes • Améliorer les conditions d'accès aux filières techniques à l'université (tenir compte du parcours de l'élève pour son admission dans les filières techniques au lieu de considérer uniquement le relevé du BAC) • Diversifier les offres de formation (formations techniques à la carte et recyclage des professionnels) • Former à l'approche genre, les membres des commissions d'orientation scolaire et membres des sous cadres par secteur du MESTFP • Créer des synergies d'actions entre la CGD et l'Institut National de Formation et de Renforcement des Capacités • Créer des bourses d'études pour les jeunes femmes qui poursuivent des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) • Créer un programme de stages dans le ministère de l'Énergie et les organismes gouvernementaux connexes pour les jeunes femmes qui poursuivent des études dans les STIM • Former les femmes employées du secteur au leadership féminin • Accompagner les femmes pour la formation continue pouvant faciliter l'avancement de carrière au sein du Ministère de l'Énergie • Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités

Objectif n° 3	Cibles du PAN Bénin	Activités du PAN Bénin
		<p>conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur le « Programme d'échange technique des femmes »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur "Développement du leadership des jeunes en matière énergétique" • Fournir un soutien technique et de supervision pour atteindre cet objectif
Budget de l'objectif (F CFA)		84 000 000

Tableau n° 6: Cibles du PAN Bénin et activités de l'objectif n°4

Objectif n°4	• Cibles du PAN Bénin	• Activités du PAN Bénin
4. Veiller à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> • La proportion des femmes intervenant dans le secteur de l'énergie (employées et chefs d'entreprises) augmente régulièrement de 2 points chaque année telles que déterminées par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureux 	<ul style="list-style-type: none"> • Annoncer les opportunités d'affaires dans le secteur énergétique avec une cible particulière pour les femmes • Prendre un arrêté ministériel rendant obligatoire les DAO des marchés publics sensibles au genre • Créer et animer un réseau des femmes entrepreneuses du secteur de l'énergie • Faire participer les entreprises des femmes aux foires de la semaine nationale de l'énergie • Renforcer les capacités des femmes entrepreneuses existantes en matière d'entreprises / technologies énergétiques et de financement de l'énergie • Capitaliser les expériences du projet Energy4 impact et des autres projets d'énergie en matière de renforcement des capacités • Identifier les besoins en renforcement des capacités des entreprises féminines dans le secteur de l'énergie • Répertoire les facilités de financement existantes et les vulgariser auprès des entreprises féminines œuvrant dans le secteur de l'énergie • Créer des mécanismes de financement sensibles au genre. • Sensibiliser le secteur privé à la recherche de candidates pour des opportunités d'emplois et de contrats • Promouvoir la formation professionnelle en énergie • Créer des cadres d'information et de synergies entre les écoles techniques et les écoles d'enseignement secondaire général (CEG) (participation aux journées culturelles, compétitions sportives inter-écoles, etc...).
Budget de l'objectif (F CFA)		137 500 000

Tableau n° 7: Cibles du PAN Bénin et activités de l'objectif n°5

Objectif n° 5	• Cibles du PAN Bénin	• Activités du PAN Bénin
5. Établir et	<ul style="list-style-type: none"> • Une revue annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et comprendre les exigences en matière de

<p>maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4.</p>	<p>de la prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie est organisée à partir de 2021</p>	<p>surveillance et de rapports de la politique (à l'annexe de la politique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les ressources nécessaires pour exécuter les tâches • Attribuer un rôle relatif à la collecte et à la communication desdites données aux membres de la CGD • Créer des outils de collecte de données tels que des enquêtes et des questionnaires courts que les acteurs de la mise en œuvre peuvent remplir • Fournir des rapports annuels au Département des Affaires Sociales et du Genre de la CEDEAO • Fournir un soutien technique et une supervision pour atteindre cet objectif • Organiser des réunions mensuelles (CGD) et trimestrielles (CC-GISE) de suivi-évaluation du PAN et des projets • Organiser la revue annuelle sur le genre et l'énergie (du CC-GISE) • Créer et mettre à jour une base des données genre du secteur de l'énergie
<p>Budget de l'objectif (F CFA)</p>		<p>20 000 000</p>

1.7. Méthodologie

La mission a collecté et a exploité une riche documentation reçue du CEREEC, des structures nationales de l'Energie, de l'Institut National de la Statistiques et de l'Analyse Economique, des bailleurs de fonds, etc. Les documents ont fourni des données utiles en particulier pour l'analyse de base de la situation de l'énergie et du genre au Bénin et l'élaboration d'un guide d'entretien.

La mission s'est dotée d'un guide d'entretien qui a permis d'identifier les thèmes de discussion par acteurs. Le point focal genre de CEREEC au Bénin a facilité l'identification des principaux acteurs à rencontrer. Grâce à ceux-ci, d'autres acteurs ont pu être identifiés selon la méthode de « boule de neige » qui consiste à demander au dernier interviewé la liste des acteurs potentiels ou acteurs importants pouvant influencer la politique de la CEDEAO. Au total 65 personnes ont été rencontrées dont 40 hommes (61,5%) et 25 femmes (38,5%).

Trois méthodes de collecte des données auprès des acteurs ont été adoptées :

- ✓ L'entretien individuel : La mission a rencontré les directeurs généraux, les coordonnateurs ou chefs programmes / projets et les personnes ressources des institutions identifiées. L'équipe consultante prend des rendez-vous et se déplace vers son interlocuteur.
- ✓ L'entretien de groupe (focus groupe) avec les techniciennes de la SBEE. C'est un groupe de discussion qui a réuni une dizaine de techniciennes (électriciennes) de la Société Béninoise de l'Energie Electrique. L'objet de cette discussion est de recueillir les expériences, les motivations et les défis surmontés au cours des formations et de la vie professionnelle de ces techniciennes.
- ✓ Les visites de terrain se sont déroulées à Houègbo pour voir des expériences pilotes de fabrication et commercialisation des gaz à partir des déchets biodégradables. A Ifangni, la mission a visité un atelier de fabrication des foyers améliorés qui utilisent des briquettes de charbon fabriquées à partir des résidus agricoles (coques de palmiers à huile).

Le tableau n° 8 donne le nombre d'acteurs par sexe et structures rencontrées.

Tableau n° 8: Nombre d'acteurs rencontrés par sexe et structures

Acteurs	Masculin	Féminin	Total
Ministère de l'Énergie	8	17	25
Point Focal ECREEE	1	0	1
Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	0	2	2
Ministère du Plan et du Développement	1	0	1
Ministère de la Justice	2	0	2
Présidence de la République	7	0	7
Ministère du Cadre de Vie et Développement Durable	1	0	1
Projets et programmes énergétiques	10	1	11
Universités (d'Abomey Calavi & Parakou)	1	1	2
Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle	1	0	1
Ecole Professionnelle et Technique	1	0	1
Initiatives privées	6	1	7
ONG	0	1	1
PTF	1	2	3
Total	40	25	65

Source : terrain, 2019

La mission a gardé un contact régulier avec le CEREEC à travers l'envoi de rapports d'avancement mensuels et à travers des échanges de courriels avec la coordonnatrice de l'étude au niveau de ECREEE.

Au cours de la rédaction du rapport provisoire, une séance de travail a été organisée entre la mission et les autorités du ministère de l'énergie (le Directeur de Cabinet, le Secrétaire Général du Ministère et deux membres de la CDG) en vue de présenter les principaux défis et perspectives de genre qui se dégagent de l'étude. L'assurance qualité du rapport provisoire a été faite par le CEREEC qui a donné ses commentaires en vue d'améliorer le rapport avant son envoi en atelier de validation par des personnes ressources.

2. ANALYSE DE BASE

Ce chapitre procédera à l'analyse de base en faisant un rappel des indicateurs et des activités de chaque objectif stratégique de la CEDEAO, en montrant leur niveau de réalisation au Bénin ainsi que les acteurs clés contribuant à la réalisation de l'objectif concerné.

2.1 Objectif n°1

Titre : Atteindre une compréhension généralisée des considérations relatives à l'énergie et au genre à tous les niveaux de la société

Le premier objectif de la politique de la CEDEAO porte sur l'amélioration de la compréhension des enjeux de genre dans le secteur de l'énergie par toute la couche sociale (administration, citoyens et chercheurs).

2.1.1 Rappel des cibles et des activités de l'objectif n°1

Comme le montre le tableau n°9 ci-dessous, trois indicateurs sont prévus pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif n°1. Plusieurs types d'activités vont contribuer à sa réalisation.

Tableau n° 9: Objectif n°1 de la politique de la CEDEAO sur le genre dans le secteur de l'énergie, cibles et activités

Objectif n°1: Atteindre une compréhension généralisée des considérations relatives à l'énergie et au genre à tous les niveaux de la société

Cible/ indicateurs de l'objectif n°1 :

- a) 100 pour cent des employés gouvernementaux du secteur énergétique auront reçu une formation pertinente d'ici 2020 (et régulièrement par la suite);
- b) 50 %des citoyens seront exposés à une certaine forme d'annonce de service public concerné à l'horizon 2020, et passeront à 90% d'ici 2030;
- c) Au moins 50 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie en Afrique de l'Ouest publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture d'ici 2020, puis 20 par an par la suite.

Activités proposées dans la Politique Régionale pour l'objectif n° 1

- Mener une évaluation de genre / audit de genre du secteur énergétique
- Recueillir des données ventilées par genre sur l'utilisation et la production d'énergie et la fourniture de services énergétiques
- Sensibiliser le personnel du Ministère de l'Énergie sur le genre
- Mener des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique
- Soutenir la recherche scientifique sur le genre et l'énergie

2.1.2 Analyse de base de l'objectif n°1

Le tableau n° 10 montre le niveau de réalisation des activités au Bénin.

Tableau n° 10: Activités planifiées par la CEDEAO pour l'objectif n°1, niveau de réalisation au Bénin

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaires	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une évaluation de genre pour le secteur de l'énergie (par exemple, l'audit de genre) dans chaque État membre, 	<p>Il existe une étude diagnostique de la prise en compte du genre dans le ministère en charge de l'énergie réalisée en 2014. La SBEE a aussi réalisé un audit genre en 2017 dans le cadre du programme MCA BENIN II</p>	<p>Le diagnostic genre du secteur de l'énergie devrait être approfondi car le précédent était global puisqu'il couvrait non seulement l'énergie mais aussi l'eau et les mines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir l'étude diagnostique genre du secteur de l'Énergie.
<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir des données ventilées par sexe sur la consommation d'énergie, la production d'énergie et la fourniture de services énergétiques. 	<p>L'INSAE a réalisé une étude (2015-2016) sur la consommation de l'électricité au niveau des ménages et au niveau des entreprises. Cette étude ne concerne toutefois pas la production et la fourniture des services énergétiques. L'institut dispose également des statistiques sur les professions de l'électricité (ventilées par sexe) à partir des données du recensement 2013.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les données à collecter ne sont pas bien claires (nombre de chefs de ménages consommateurs, nombre de chefs d'entreprises producteurs, etc.?). La problématique est à mieux cerner. - Cette activité devra s'inscrire dans une activité plus grande consistant à élaborer un mécanisme de suivi évaluation du genre dans le secteur de l'énergie. Le préalable est d'identifier et/ou d'évaluer : <ol style="list-style-type: none"> 1) les indicateurs de suivi du genre dans l'énergie 2) les outils de collecte, la base des données de genre, etc. - L'enquête est à coupler avec d'autres enquêtes nationales de l'INSAE. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les indicateurs genre pour le secteur de l'énergie et le mécanisme de leur suivi évaluation.
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel du ministère de 	<p>La cellule genre du Ministère est</p>	<p>En vue de favoriser l'appropriation de</p>	<p>Sensibiliser les cadres et employés</p>

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaires	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
l'Énergie sur le genre pour atteindre cet objectif	formée sur le genre mais les autres acteurs ne le sont pas encore. Toutefois, ces activités seront réalisées dans le cadre des plans d'actions de certains projets en cours (MCA BENIN II) ou planifiés (PERU).	l'approche genre et développement, il est nécessaire d'organiser des séances de formation/information par catégorie d'acteurs (aussi bien du Ministère que des projets et programmes d'énergie): - Directeurs Généraux et coordonnateurs de projets - Membre de Cellule genre et unités focales genre - Les autres catégories de personnel	du secteur de l'Énergie sur le genre pour atteindre cet objectif.
- Mener des campagnes de sensibilisation publique	L'ONG WILDAF qui a été formée par ECREE sur le genre et l'énergie n'a pas pu faire la réplication de la formation auprès des ONG membres. Toutefois, la restitution de la formation a été faite à ses membres au cours d'une réunion de coordination et lors d'une Assemblée générale.	- Cette activité est planifiée dans les plans d'actions de certains projets tels que PERU et le projet d'efficacité énergétique de MCA BENIN II. Il est important que la population, notamment les femmes et les autres personnes vulnérables, soit informée sur l'énergie en général, les mesures de sécurité, l'efficacité énergétique et sur les opportunités d'entrepreneuriat qu'offre l'énergie en particulier.	Mener des campagnes de sensibilisation publique sur le genre et l'énergie.
- Faciliter la recherche scientifique sur le genre et l'énergie en Afrique de l'Ouest	Activité non encore réalisée mais certaines initiatives sont en cours au	- Plusieurs actions peuvent être initiées pour créer un cadre de	- Organiser des colloques scientifiques sur le genre et

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaires	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
et la publication d'articles dans des revues évaluées par des pairs	niveau de l'Université de Parakou et d'Abomey-Calavi en partenariat avec la firme ECONOLER. Trois articles sont en cours de rédaction sur le genre et l'énergie.	synergie entre les chercheurs et les professionnels et travailler sur les problématiques de genre dans l'énergie: <ul style="list-style-type: none"> ○ La maîtrise des thématiques sur la justice énergétique ○ Relations de pouvoirs dans les ménages et l'énergie ○ Innovations technologiques & accès à l'énergie ○ L'entrepreneuriat féminin et la maîtrise des technologies de l'énergie ○ Etc. 	l'énergie <ul style="list-style-type: none"> - Financer des recherches des étudiants sur le genre et l'énergie - Etablir un partenariat entre le Ministère de l'Energie et l'UAC pour promouvoir l'entrepreneuriat des femmes à travers les ateliers de recherche pluridisciplinaires et concevoir des solutions technologiques (par exemple les équipements électriques et électroménagers) qui réduisent la pénibilité des travaux des femmes.
- Organiser une conférence régionale de la CEDEAO pour échanger sur les résultats et promouvoir l'apprentissage dans les États membres,	Pas encore faite	Activité à organiser par le niveau régional	-
- Fournir un soutien technique et assurer une supervision	La rédaction d'un plan d'action national genre et énergie est appuyée par l'ECREE	Activité à organiser par le niveau régional	

Ce tableau montre qu'il existe un faible niveau de réalisation des activités de la politique de la CEDEAO en matière de prise en compte du genre dans l'accès à l'énergie. Toutefois, le secteur s'organise pour l'atteinte des cibles dans les délais.

Sur le plan institutionnel, le Ministère de l'Énergie au Bénin est très sensible genre. Il s'est doté de deux instruments qui facilitent l'intégration du genre en son sein et au niveau de toutes les politiques et stratégies sectorielles ainsi qu'au niveau des programmes et projets de développement. Il s'agit de :

- 2) la Cellule Genre et Développement (CGD) créée en 2018 par arrêté ministériel n° 069/ME/DC/SGM/DAF/SA/014SGG18 du 07 novembre 2018 Cette cellule dispose des points focaux genre dans les différentes directions et organes sous tutelle du Ministère. Elle a été installée en mai 2019 et compte environ 18 membres dont 4 sont formés sur l'approche genre et développement.
- 3) le Cadre National de Concertation Genre et Inclusion Sociale – Energie (CC-GISE) créé par Arrêté n° 075/ME/DC/SG M/DAF/CGD/019SGG18/SA du 26 décembre 2018. Ce cadre regroupe tous les acteurs qui interviennent sur le genre et l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie au Bénin. La mission de ce cadre de concertation est « *d'assurer une prise en compte systématique au niveau institutionnel, programmatique et opérationnel du genre et de l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie au Bénin.* ».

Malgré que ce dispositif institutionnel soit jeune, plusieurs actions sont déjà réalisées ou planifiées et plusieurs projets et programmes du secteur intègrent l'approche genre. Il s'agit en particulier du:

- programme MCA BENIN II qui dispose d'un plan d'intégration social et du genre pour ses trois composantes (« Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel » ; « Production d'Electricité » et la « Distribution d'Electricité » ; Projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau »). Ce programme intègre systématiquement le genre dans toutes ses activités et dispose d'un département « Genre et inclusion sociale » dans son organigramme.

Ce programme appuie l'intégration du genre dans les principaux documents stratégiques du secteur et a permis d'élaborer un plan d'action d'intégration social et du genre (PISG) dans l'électricité hors réseau et un autre plan d'action genre et intégration social (PISG) dans l'efficacité énergétique. Le Programme de MCA BENIN II, a accompagné la réalisation d'un audit genre de la Société Béninoise de l'Énergie Electrique (SBEE) en 2017. Il a aussi permis la réalisation d'une enquête nationale sur la consommation de l'électricité au Bénin par les ménages et les entreprises. La publication de cette enquête permettra d'évaluer les différences de consommation par les ménages ou les entreprises selon le sexe des chefs (de ménages ou d'entreprises).

- projet électrification rurale (PERU) de 100 localités au Benin (financé par la BAD) dispose d'un plan d'action genre. Ce projet est en cours de démarrage.

Par ailleurs, les principaux documents stratégiques qui réglementent le secteur de l'énergie adoptés depuis 2018 intègrent la dimension genre. Il s'agit en particulier :

- du code de l'électricité qui, en son article 3 prévoit l'objectif 11 qui stipule « *promouvoir le genre et l'inclusion sociale dans les segments de l'énergie* » et en son article 45 fait obligation aux parties de « *respecter le genre et le contenu local* » ;
- du plan de développement stratégique du secteur ;
- des documents de politique et de stratégie pour l'électrification hors réseau (la politique nationale du développement des énergies renouvelables (PONADER) ; la Politique Nationale de la Maîtrise d'Énergie (PONAME)
- du cadre réglementaire de l'énergie hors réseau,
- du plan directeur hors réseau.

Tous ces efforts en cours y compris le plan d'action pour l'opérationnalisation de la politique du genre de la CEDEAO montrent qu'il est réaliste d'atteindre les 2 indicateurs suivants de l'objectif 1 de la politique de la CEDEAO :

- 100 pour cent des employés gouvernementaux du secteur énergétique auront reçu une formation pertinente d'ici 2020 (et régulièrement par la suite);
- 50% des citoyens seront exposés à une certaine forme d'annonce de service public concerné à l'horizon 2020, et passeront à 90% d'ici 2030.

En ce qui concerne le 3^{ème} indicateur, à savoir « Au moins 50 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie en Afrique de l'Ouest publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture d'ici 2020, puis 20 par an par la suite », son atteinte est peu certaine. Il existe deux laboratoires qui travaillent sur la question de genre et l'énergie mais en l'absence de collaboration avec les professionnels de l'Énergie, les moyens financiers et humains sont limités:

- (i) le laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie appliquée (Mme Yvette ONIBON) de l'université de Parakou qui travaille sur le développement social et équitable et
- (ii) le laboratoire des énergies renouvelables de Latif Fagbémi de l'Université d'Abomey-Calavi qui fait des recherches sur les énergies électriques et les énergies renouvelables.

Ces deux universités peuvent faire ou encadrer des recherches, faire des publications, organiser des colloques scientifiques sur le genre et l'énergie. Au moins 4 projets de recherche et 3 ou 4 articles peuvent être produits en 2 ans. Il faut toutefois que le secteur de l'énergie mobilise les moyens financiers pour accompagner les chercheurs.

2.1.3 Acteurs-clés pour l'atteinte de l'objectif n°1

Plusieurs acteurs participent à la réalisation de l'atteinte de l'objectif 1. Il s'agit des acteurs suivants:

- Ministère de l'Énergie :
 - Le Secrétariat Général du Ministère (SGM)
 - La Cellule Genre et Développement du Ministère (CGD)
 - La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)
 - La Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)
 - La Société Béninoise de l'Énergie Électrique
 - L'Agence Béninoise des Énergies Renouvelables et de la Maîtrise d'Énergie (ABERME)
 - Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures (CONTRELEC)
- Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance :
 - Direction de la Promotion du Genre et de la Femme
- Universités / Départements Universitaires pouvant effectuer des recherches sur les aspects techniques ou sociaux de l'accès à l'énergie :
 - Université d'Abomey-Calavi : EPAC, FSA, FAST,
 - Université de Parakou (Laboratoire de Sociologie et Anthropologie Appliquée)
 - Centre Universitaire d'Abomey : INSTI, ENSET
 - Université Agricole de Kétou : Institut de formation en Énergie Renouvelable
 - Universités Privées : ESMERS, UCAO, UPIB.
- Lycées et écoles techniques:
 - Lycée technique Coulibaly de Cotonou
 - Lycée technique de Ouidah
 - Lycée technique de Natitingou
 - Lycée technique de Bohicon
 - Lycée technique Sino-Bénin de Akassato

- Ecole d'enseignement technique et de formation professionnelle Don Bosco de Zogbo.
- Ministère du Plan et de Développement
 - Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)
- Les organisations de la société civile examinant l'énergie et le genre :
 - Association Interprofessionnelle des Spécialistes des Energies Renouvelables (AISER),
 - WildAF
 - Association des Femmes du Secteur de l'Energie
 - WEE (Women Energy Entrepreneurship)
- Secteur privé :
 - Cabinets d'étude (ISMAT Energy, Impact4Energy, Africa Green Corporation,...)
 - Entreprises privées
 - Consultants indépendants.

2.2 Objectif n° 2

Titre : Veiller à ce que tous les programmes, politiques et initiatives énergétiques, y compris les infrastructures et les investissements énergétiques de grande envergure, soient non discriminatoires, inclusifs en termes de genre, équilibrés du point de vue du genre et orientés vers la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, affectant différemment les hommes et les femmes dans la région

L'objectif n° 2 de la politique de la CEDEAO en matière de genre et énergie comporte deux indicateurs et dix activités. Pour l'atteinte de cet objectif, une directive a été prévue par la CEDEAO pour rendre obligatoire une évaluation de genre de tous les projets et programmes par tout développeur de projet d'énergie. Le rapport de l'évaluation de genre des projets énergétiques doit être assorti d'un plan de gestion de genre.

2.2.1 Rappel des cibles & activités de l'objectif n°2 et de la Directive sur les évaluations de genre des projets énergétiques

Les cibles, les activités de l'objectif n° 2 ainsi que l'objet de la Directive de la CEDEAO en matière d'évaluation de genre des projets énergétiques sont repris dans le tableau n°11 ci-dessous.

Tableau 11: Objectif n°2 de la politique de la CEDEAO sur le genre dans le secteur de l'énergie, cibles et objectifs de la Directive sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques

Objectif n°2 : Veiller à ce que tous les programmes, politiques et initiatives énergétiques, y compris les infrastructures et les investissements énergétiques de grande envergure, soient non discriminatoires, inclusifs en termes de genre, équilibrés du point de vue du genre et orientés vers la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, affectant différemment les hommes et les femmes dans la région

Cibles de l'objectif n°2 de la Politique Régionale :

- a) 50% des politiques énergétiques d'ici 2020 et 100% d'ici 2030 seront sensibles au genre;
- b) 50% des projets, programmes et initiatives énergétiques avec la participation du gouvernement incluront les dimensions de genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2020, atteignant 100% en 2030 (voir annexe)

Objectifs de la Directive de la CEDEAO sur les Évaluations de Genre dans les Projets Énergétiques

- a) Veiller à ce que les intérêts spécifiques des femmes et des hommes, en tant que parties

<p>prenantes, soient pris en compte dans le développement des Projets</p> <p>b) Veiller à ce que les éventuels effets négatifs et discriminatoires sur les femmes ou les hommes découlant des Projets soient reconnus et évités ou atténués, dans la mesure du possible</p> <p>c) Améliorer la transparence des processus de planification et de mise en œuvre afin de promouvoir et d'accroître la participation et les capacités des femmes et des hommes, y compris, sans toutefois s'y limiter, les clients, les employés, les gestionnaires, les investisseurs, les responsables et les autres parties prenantes</p> <p>d) Encourager l'élaboration des cadres politiques, juridiques et réglementaires harmonisés et de stratégies opérationnelles dans chaque État membre et pour les institutions de la CEDEAO conformes aux principes de la présente Directive.</p>
<p>Activités proposées dans la Politique Régionale pour l'objectif n° 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure les évaluations de genre en tant qu'étape dans le document décrivant le processus d'élaboration des politiques et des programmes • Créer une Unité Focale Genre au sein du Ministère de l'Énergie avec un rôle clairement défini et une allocation des ressources correspondant à sa fonction • Développer une liste de contrôle pour l'évaluation du genre que les organismes peuvent utiliser lors de l'élaboration des programmes • Inclure la dimension de genre dans les annonces d'approvisionnement et les termes de référence avec les partenaires de mise en œuvre • Adopter une boîte à outils d'évaluation du genre pour les partenaires de mise en œuvre • Mettre en œuvre un projet pilote sur le genre et l'énergie • Intégrer le genre dans tous les projets énergétiques ultérieurs • Encourager une participation égale des hommes et des femmes aux consultations publiques lors de la planification du projet • Inclure les considérations de genre dans la prochaine révision des politiques énergétiques • Solliciter des commentaires d'experts externes en genre et de groupes de femmes lors de la validation.

Le paragraphe ci-dessous fait l'analyse de base du degré de réalisation de l'objectif n°2

2.2.2 Analyse de base de l'objectif n° 2

Le tableau n°12 montre le niveau de réalisation des activités prévues dans la politique de la CEDEAO.

Tableau n° 12: Activités planifiées par la CEDEAO pour l'objectif n°2, niveau de réalisation au Bénin

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaires	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
- Inclure les évaluations de genre en tant qu'étape dans le document décrivant le processus d'élaboration des politiques et des	Activité non encore faite	Des efforts sont en train d'être faits pour l'ensemble des secteurs. Au niveau national, le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action du Gouvernement	- Prendre un décret d'application du code de l'électricité portant sur l'évaluation de genre et inclusion sociale dans les projets d'énergie. - Elaborer un guide

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaires	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
programmes		(BEPPAAG) a lancé une mission (août 2019) d'Intégration du genre dans le guide méthodologique d'évaluation.	méthodologique d'intégration du genre dans la planification et la mise en œuvre des projets d'énergie
- Créer une Unité Focale Genre au sein du Ministère de l'Énergie avec un rôle clairement défini et une allocation des ressources correspondant à sa fonction	Activité faite : - Une cellule genre et développement (CGD) a été créée en 2018 par arrêté ministériel. - La CGD dispose des points focaux genre dans les directions techniques et départementaux. - Des unités focales genre ont été installées à l'ABERME et à la SBEE	- La CGD dispose des missions étendues. Elle est la cheville ouvrière pour l'intégration du genre et Développement dans le secteur de l'énergie. - Son budget de fonctionnement est prévu dans le budget du Ministère de l'Energie.	
- Développer une liste de contrôle pour l'évaluation du genre que les organismes peuvent utiliser lors de l'élaboration des programmes	- Activité non encore faite au niveau national. - Dans le cadre de MCA BENIN II, il existe une liste de contrôle pour la composante « électricité hors réseau » (voir Annexe 9.1, 9.2 et 9.3 du cadre réglementaire)	- S'inspirer du travail fait par MCA BENIN II pour généraliser pour l'ensemble des projets du secteur.	- Développer une liste de contrôle pour l'évaluation du genre et inclusion sociale que les organismes peuvent utiliser lors de l'élaboration des programmes
- Inclure la dimension de genre dans les annonces d'approvisionnement et les termes de référence avec les partenaires de mise en œuvre	- Activité faite pour les annonces d'approvisionnements . - Pour les TdR et les grilles de notation, cette sensibilité n'est pas systématique. L'inclusion du genre	- Activité à généraliser dans tous les projets.	- Former la chaîne de planification des projets d'énergie sur le genre et l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie - Prendre un arrêté ministériel portant sur la prise en compte

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaires	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
	est plutôt fonction de la sensibilité des partenaires techniques et financiers qui accompagnent les projets.		systematique du genre et inclusion sociale dans les dossiers d'appels d'offres des projets d'énergie (y compris les grilles de notation)
- Adopter une boîte à outils d'évaluation du genre pour les partenaires de mise en œuvre	- Activité non encore faite	- Activité pertinente pour le Bénin. - Certains PTF disposent de boîtes à outils pour le genre et l'énergie (exemple l'AFD).	- Adopter une boîte à outils d'évaluation du genre pour les partenaires de mise en œuvre
- Mettre en œuvre un projet pilote sur le genre et l'énergie	- Activité non encore faite	- Activité pertinente pour le Bénin	- Mettre en œuvre un projet pilote sur le genre et l'énergie (expérimentation des biogaz domestiques en milieu rural et d'utilisation des briquettes de charbon en milieu urbain)
- Intégrer le genre dans tous les projets énergétiques ultérieurs	- Activité non encore faite	- Activité pertinente pour le Bénin	- Intégrer le genre dans tous les projets énergétiques ultérieurs - Délivrer un certificat de conformité d'évaluation de genre aux projets énergétiques - Suivre la mise en œuvre du plan de gestion de genre des projets énergétiques.
- Encourager une participation égale des hommes et des femmes aux consultations	- Activité faite partiellement en fonction de la sensibilité des partenaires	- Activité facilitée quand le projet comprend un volet d'intermédiation sociale	- Encourager une participation égale des hommes et des femmes aux consultations

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaires	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
publiques lors de la planification du projet	techniques et financiers qui accompagnent les projets.		publiques lors de la planification du projet
- Inclure les considérations de genre dans la prochaine révision des politiques énergétiques	- Activité déjà faite. Tous les documents stratégiques du secteur et les lois élaborées depuis 2018 ont intégré la dimension « genre ».	Les principaux documents sont : <ul style="list-style-type: none"> - le code de l'électricité, - le plan de développement stratégique du secteur de l'énergie, - le contenu local, - le document de politique et de stratégie pour le hors réseau, - le cadre réglementaire sur le hors réseau (confère annexe 9), - le plan directeur sur le hors réseau Ces documents sont très sensibles au genre.	
- Solliciter des commentaires d'experts externes en genre et de groupes de femmes lors de la validation	Activité non encore faite		- Solliciter des commentaires d'experts externes en genre et de groupes de femmes lors de la validation

Il existe une forte volonté et un engagement politique de mettre en œuvre l'approche genre au niveau national en particulier dans le secteur de l'énergie. Compte tenu de cette volonté politique l'un des deux indicateurs de la CEDEAO sera atteint à savoir : « 50% des politiques énergétiques d'ici 2020 et 100% d'ici 2030 seront sensibles au genre; ».

Pour ce qui est du deuxième indicateur : « 50% des projets, programmes et initiatives énergétiques avec la participation du gouvernement incluront les dimensions de genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2020, atteignant 100% en 2030 », le niveau d'atteinte de cet indicateur est actuellement relatif. En effet, la pratique de l'intégration du genre dans tout le cycle du projet d'énergie n'est pas encore systématique. Le niveau d'intégration du genre dépend de la sensibilité des partenaires techniques et financiers qui accompagnent le secteur. Les principaux partenaires du secteur de l'énergie au Bénin¹³ disposent des outils d'intégration du genre et des

¹³ En particulier le MCA BENIN II et l'AFD

ressources humaines pour veiller à la prise en compte du genre dans tout le cycle des projets d'énergie. Toutefois, au niveau national, il n'existe pas d'indicateurs de genre dans l'énergie à renseigner, ni de boîte à outils qui s'impose à tous les acteurs du secteur. La systématisation de l'intégration de l'approche genre dans l'ensemble des projets d'énergie et dans tout le cycle du projet sera fonction de l'appropriation de l'approche genre au niveau national par les décideurs et les techniciens du secteur. Cette appropriation est une condition préalable à la mise en œuvre durable de la directive de la CEDEAO par le secteur.

a) Analyse de la volonté politique de mettre en œuvre l'approche genre et développement

Il existe une forte volonté politique de mettre en œuvre l'approche genre au niveau national. Cette volonté politique se traduit à divers niveaux:

✓ Au niveau du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016- 2021

Le gouvernement du Bénin est sensible au genre (le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)), le Plan National de Développement 2018-2025 et les documents stratégiques du secteur de l'énergie intègrent la dimension genre. Plusieurs projets sont prévus dans le Programme d'Actions du Gouvernement en matière de genre et certains d'entre eux peuvent impacter le secteur de l'énergie. A titre d'exemple, l'on peut citer :

- (i) au moins deux projets qui concernent l'autonomisation économique des femmes et la promotion du genre ainsi que l'emploi des jeunes au niveau du Ministère en charge du Genre ;
- (ii) le projet d'appui à la formation professionnelle des jeunes filles et des mères exclues du système éducatif prévu par le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnel (MESTFP) ;
- (iii) le projet de formation professionnelle et l'Insertion des jeunes du même ministère (MESTFP).

✓ Au niveau du Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action du Gouvernement (Secrétariat Général de la Présidence de la République)

Ce bureau a élaboré une politique nationale de l'Evaluation (2012-2021) en 2012, et un guide méthodologique national d'évaluation en 2017. Ce guide méthodologique est destiné aussi bien à tous les acteurs de la sphère publique commanditaires des évaluations qu'aux spécialistes chargés de réaliser les évaluations des programmes et projets de développement.

En 2018, une étude diagnostique sur la sensibilité du système national de suivi-évaluation du Bénin par rapport au genre a été réalisée et a montré que cette sensibilité est faible. Ainsi, un travail est actuellement en cours pour rendre sensible au Genre le guide méthodologique national d'évaluation des projets et programmes. Dès que disponible, ce guide d'évaluation sensible au genre sera disséminé dans tous les secteurs pour qu'il puisse impacter les évaluations futures et la sensibilité au genre de tout le cycle des projets & programmes y compris ceux du secteur de l'énergie.

✓ Au niveau du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance

Ce Ministère est chargé de la coordination et de la promotion du genre dans toute l'action du gouvernement. Outre les projets inscrits dans le PAG, ce Ministère appuie les ministères sectoriels sur toutes les questions de promotion du genre. Il a notamment pris un arrêté demandant à tous les Ministères de mettre en place des « cellules genre » (ayant des missions plus étendues) au lieu des « points focaux genre ». Il a participé à la mise en place au Ministère de l'Energie de la cellule focale genre¹⁴.

¹⁴ La cellule Genre et Développement du Ministère de l'Energie est composée de 18 membres provenant des Directions centrales et départementales ainsi que des structures sous tutelle.

Dans son rôle de promotion des activités génératrices de revenus en faveur des femmes et des groupes vulnérables, le Ministère en charge de la promotion du genre a l'habitude de fournir des équipements aux groupements de femmes. Il peut adopter une politique de promotion des équipements électriques auprès de son groupe cible et appuyer la communication sur les équipements électriques efficaces.

✓ **Au niveau du Ministère des Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle**

Ce ministère a initié des réformes visant à renforcer la formation technique et professionnelle à travers l'élaboration d'une nouvelle « *Stratégie de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) pour horizon 2025 du Bénin* ». Ces réformes peuvent renforcer l'enseignement des filles dans les métiers techniques où elles sont absentes. Les actions prévues dans cette stratégie pour attirer les filles dans les métiers techniques¹⁵ sont entre autres:

- La continuité des mesures d'exonération de 2/3 de la scolarité des filles de l'ETFP public (mesure démarrée depuis 2016) mais variant selon les zones urbaines et rurales
- L'élaboration de « Plan Science » pour améliorer l'attractivité des filles dans les séries scientifiques
- La prise en compte du genre pour les recrutements d'entrée aux écoles techniques.

Pour les filières prioritaires (dont fait partie le secteur de l'énergie), une réflexion est en cours pour voir comment opérationnaliser la prise en compte du genre. Il est prévu notamment des actions suivantes :

- Mise en place d'une équipe mixte pour la réflexion par secteur
- Renforcement de l'effectif des femmes parmi les formateurs
- Mise à niveau et requalification des formateurs à travers la formation à la carte conformément au programme ARCH (renforcement des capacités)
- Maintien des mesures incitatives
- Mise en place d'une commission scolaire d'orientation
- Mise en place avec l'appui de l'AFD des sous cadres par secteur afin de travailler sur les orientations scolaires vers le secteur technique¹⁶
- Renforcement des clubs science existant dans les collèges
- Sensibilisation et renforcement des capacités dans les collèges par l'Institut National de Formation et de Renforcement des capacités (INFR) du MESTFP.

Au sein de ce ministère, il existe l'Institut National de Formation et de Renforcement des Capacités des formateurs. Cet institut concentre tout ce qui est « genre et appui à la scolarisation des filles ».

✓ **Au niveau du Ministère de l'Energie**

Les principaux documents qui réglementent le secteur sont sensibles au genre (voir analyse de l'objectif n°1 ci-dessus). Le gouvernement ambitionne de doter les communes des unités de production des énergies renouvelables à partir des ordures ménagères pour produire le gaz domestique destiné à la cuisson. Ceci pourra impacter les conditions de vie et la santé des femmes et des filles chargées traditionnellement de la recherche des combustibles domestiques et de gérer les ordures ménagères. Le cas expérimental de la fondation ReBin de Houègbo est très encourageant car elle fabrique et conditionne le gaz domestique à partir des ordures ménagères biodégradables.

¹⁵ Les filières de tourisme, le transport, l'agriculture, l'énergie, les BTP et l'eau sont identifiées comme filières prioritaires pour l'enseignement technique.

¹⁶ Les membres de ces sous cadres sont (i) les ministères sectoriels, (ii) les privés, (iii) le Ministère de l'Enseignement, (iv) les faïtières de corps des métiers

Cette expérience peut être développée surtout en milieu rural compte tenu de la disponibilité des fientes d'animaux (moutons, poulets, porcs, etc...). Un autre exemple est l'existence des unités de production des briquettes à base des résidus agricoles dans la commune d'Ifangni¹⁷ qui peuvent remplacer le charbon de bois surtout en milieu urbain.

En ce qui concerne les projets existant dans le secteur de l'énergie, le niveau de prise en compte du genre est disparate en fonction de la sensibilité genre des partenaires techniques et financiers qui accompagnent les différents projets et programmes. Le Programme de MCA BENIN II (actuellement le plus grand programme du secteur de l'énergie) dispose d'un Plan d'Intégration Social et du Genre (PISG). Il a intégré l'approche genre dans toutes ses composantes. En particulier, la composante hors réseau et le projet d'efficacité énergétique ont élaboré et mis en œuvre des PISG spécifiques adaptés à ces composantes. Pour la composante de l'électricité hors réseau, il existe des outils d'intégration du genre dans les projets à savoir ¹⁸:

A9.1: Lettre d'engagement sur l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale

A9.2 : Evaluation rapide du genre et de l'inclusion sociale

A9.3 : Indicateurs genre et inclusion sociale à inclure dans le plan de suivi-évaluation d'un projet Electrification Hors Réseau (EHR).

Les projets PERA, DEFISOL, PRESREDI et PEDER de la SBEE financés par l'AFD ont intégré l'approche genre à toutes les étapes de conception, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation suivant la méthodologie prévue dans la boîte à outils de l'AFD¹⁹. Les projets prévoient un volet de l'intermédiation sociale qui sensibilise les populations (hommes et femmes) sur l'électricité et facilite l'accès à l'énergie par les ménages pauvres. Les compteurs sont cédés aux ménages à moitié prix et un système d'épargne progressive est mis en place pour aider les ménages pauvres à mobiliser le coût du compteur.

Sur le plan organisationnel, la SBEE a réalisé un audit genre en 2018 et des actions sont en cours pour mettre en œuvre les recommandations de cet audit. L'ABERME dispose d'une unité focale genre qui veille, en appui à la cellule genre du Ministère, à l'intégration de l'approche genre au sein de l'organisation et dans ses différents projets. Les autres structures sous tutelle du Ministère de l'Energie dispose en leur sein des agents qui sont membres de la cellule genre du Ministère.

Ainsi sur le plan institutionnel, le Ministère de l'Energie témoigne d'un engagement politique de prendre en compte le genre en son sein et dans tous les documents de politiques ainsi que dans tous les programmes et projets de développement du secteur. Toutefois, la présence des unités focales et de la cellule genre dans le Ministère et structures sous tutelle à elle seule ne suffit pas pour rendre systématique l'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de développement.

Le défi à ce niveau est la mise en place d'une organisation opérationnelle permettant :

- (i) le fonctionnement de la cellule genre et développement du Ministère (fréquence des rencontres de membres, définition de la relation entre unités focales et la cellule, définition des rôles et responsabilités des unités focales genre, mode de gestion des questions de genre des différents projets et programmes, budget de la cellule genre,....)
- (ii) à la responsable de la cellule genre du Ministère d'être informée et d'opiner sur tous les documents stratégiques et sur tous les projets du secteur afin de veiller à la prise en compte du genre dans ces documents. Il n'existe pas encore une obligation de «visa par la cellule genre» des principaux documents relatifs à la conception et à la mise en œuvre des projets

¹⁷ Il s'agit d'une unité de fabrication des foyers améliorés « GEV ». Ces foyers sont conçus pour utiliser les briquettes fabriquées à partir des résidus agricoles tels que les coques de palmistes, des sons de riz, etc.

¹⁸ MCA BENIN II, cadre réglementaire, Etude pour la mise en place d'un environnement propice à l'électrification hors-réseau

Annexes au cadre réglementaire

¹⁹ AFD, Boîte à outils Genre –Energie, 2015

et programmes (TDR, grille d'évaluations des offres, rapports d'études, PTA,...) pour s'assurer de la prise en compte du genre dans le secteur.

D'autres défis non moins importants sont :

- (iii) l'appropriation de l'approche genre et son opérationnalisation par les acteurs techniques. Ceci est indispensable pour la pérennisation de la mise en œuvre de l'approche genre et développement par les directions techniques, les structures sous tutelle et autres intervenants du secteur public et privé.
- (iv) la création des synergies/collaboration entre la cellule genre du Ministère de l'Énergie et les responsables Genre des structures publiques, privées et partenaires techniques et financiers. Cette collaboration va contribuer à l'atteinte des objectifs du secteur de l'Énergie en matière de genre. Le Cadre National de Concertation Genre et Inclusion Sociale – Énergie (CC-GISE) même s'il est jeune (mis en place en 2019), constitue une opportunité d'associer les spécialistes des questions de genre des autres acteurs²⁰ pour des échanges et initiatives de renforcement de genre dans le secteur de l'énergie à tous les niveaux.

b) Les projets et programmes du secteur de l'énergie en cours

Plusieurs projets d'énergie sont en cours d'exécution ou de formulation au Bénin (voir le tableau n°13) aussi bien pour le milieu urbain que le milieu rural. Ils portent sur l'électricité conventionnelle, les énergies renouvelables (en particulier le solaire) et la biomasse. La plupart de ces projets prennent en compte la dimension genre mais il n'existe pas encore les évaluations de genre munies d'un plan de gestion de genre et d'un rapport de suivi de performance de genre.

20 Notamment ceux des Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, du Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques, du Ministère en charge de la Promotion du Genre, des Universités, etc.

Tableau n° 13: Caractéristiques des projets/programmes d'énergie en cours d'exécution ou de planification au Bénin

N°	Titre du projet	Partenaires	Structures opérationnelles	Budget	Périodes	Observations et niveau de prise en compte du genre
1.	Promotion de la production durable de biomasse électricité au Bénin	Budget National, PNUD, FEM	DGRE	7 561,301 millions de F CFA	Février 2017, à janvier 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Production de l'électricité à base de biomasse - Dimension genre intégrée dans toutes les étapes; assorties d'un rapport de genre annuellement
2.	Approvisionnement en carburant et lubrifiants des groupes électrogènes, des centrales thermiques de MRI, AGGREKO et APR	Budget National	Ministère de l'Énergie	79 971,422 millions de F CFA	2017 - 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Production de l'électricité à partir des centrales électriques - Niveau d'intégration de genre non connu
3.	Construction d'une Centrale Solaire de 25MWc et de Modernisation du Système d'Information de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (DEFISSOL)	SBEE, UE, AFD,	SBEE	60,5 millions d'euros	2017 - 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Production de l'électricité à partir d'une centrale solaire interconnectée à la SBEE - Dimension genre intégrée dans les étapes suivant la boîte à outils de l'AFD
4.	Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Énergie Electrique (PADSBEE)	BM ; UE ; BAD ; BEI ; BIDC ; BID	SBEE	1 161 millions de F CFA		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des services électriques à travers la réhabilitation de certaines lignes et l'équipement de certaines sous-stations - Niveau d'intégration de genre non connu
5.	Programme d'action pour l'électrification des localités rurales du Bénin	Budget National, BIDC	ABERME	33 186, 877 millions de F CFA	2017 - 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Electrification rurale par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE - Niveau d'intégration de genre non

N°	Titre du projet	Partenaires	Structures opérationnelles	Budget	Périodes	Observations et niveau de prise en compte du genre
						connu
6.	Projet d'Amélioration des Services Energétiques (PASE)	Budget National, IDA	SBEE	30 550 millions de F CFA <i>60 millions de dollars</i>	2018 - 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les performances opérationnelles de la SBEE - Existence d'un plan d'action genre pour le projet genre
7.	Projet d'Extension et de Densification Electrique des Réseaux (PEDER)	Budget National, AFD, UE	SBEE	41 802,1 millions de F CFA		<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'énergie électrique aux milieux urbains et péri-urbains - Dimension genre intégrée dans les étapes suivant la boîte à outils de l'AFD
8.	Construction d'une Centrale Thermique de 120 Mégawatts à Maria-Gléta (Première phase de la Centrale Thermique de 400 Mégawatts)	Budget National, BID, BIDC, BOAD	Ministère de l'Énergie et la CEB	107 647 millions de F CFA	2015 - 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'énergie électrique conventionnelle à partir des centrales interconnectées à la CEB - Niveau de prise en compte du genre non connu
9.	Construction de Barrages Electriques au Bénin (CBEB)	Budget National	Ministère de l'énergie	14 000 millions de F CFA	2017 – 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'énergie électrique à partir des barrages hydroélectriques - Niveau d'intégration de genre non connu
10.	Appui Institutionnel et Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Énergie au Bénin (RECASEB)	Budget National, UE	Ministère de l'énergie	12 398 361 millions de F CFA	2017 - 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du cadre institutionnel du secteur au niveau réglementaire et organisationnel et accompagner/encourager les réformes - Niveau d'intégration de genre non

N°	Titre du projet	Partenaires	Structures opérationnelles	Budget	Périodes	Observations et niveau de prise en compte du genre
						connu
11.	MCA BENIN II	Budget National, MCC	Présidence de la République	403 000 000 USD	2016 - 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'électricité conventionnelle et l'énergie propre hors réseau - Dimension genre intégrée dans toutes les composantes du programme
12.	Energising Development (EnDev) EnDev 2	Budget National, GIZ,		16 188 000 Euro	2009 - 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la consommation de l'énergie biomasse ; promotion de l'énergie propre hors réseau - Dimension genre intégrée dans le projet
13.	Projet de Restructuration et d'Extension du Système de Répartition et de Distribution de la SBEE (PRESREDI)	AFD, FAD, Budget National	SBEE	26,84 (en millions d'UC)	Octobre 2017 à mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de l'énergie électrique - Dimension genre intégrée dans les étapes suivant la procédure de la boîte à outils de l'AFD
14.	Projet d'Electrification Rurale (PERU)	BAD Budget National	ABERME	96,39 millions d'Euro	2019 - 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des populations des localités concernées, de l'énergie électrique de qualité - Existence d'un plan d'action genre pour le projet
15.	PANA Energie	PNUD	DGRE		2016 - 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la consommation de l'énergie biomasse - Dimension genre intégrée selon la procédure du PNUD ; existence d'un rapport annuel sur la prise en compte du genre
16.	Projet Dogo Bis (Barrage)	IPP (Recherche		350 milliards de FCFA		

N°	Titre du projet	Partenaires	Structures opérationnelles	Budget	Périodes	Observations et niveau de prise en compte du genre
	hydroélectrique multifonctions)	de financement en cours)				
17.	Projet d'Electrification Rurale de 100 localités	BIDC	ABERME	16,225 milliards de CFA		
18.	100 Biodigesteurs	SNV				
19.	Projet solaire pour 550 centres socio communautaires	BIDC				
20.	IPP 25 Megawalt	Public-Privé		Recherche de financement en cours		
21.	IPP 130 Megawalt	Public-Privé		Recherche de financement en cours		
22.	IPP 10 Megawalt de Kandi	Public-Privé		Recherche de financement en cours		
23.	Projet Dogo Bis	Public-Privé		Recherche de financement en cours		
24.	Projet Venci	Public-Privé		Recherche de financement en cours		
25.	Projet Jelko	Public-Privé		Recherche de financement en cours		
26.	Projet SIEMS	Public-Privé		Recherche de financement en cours		
27.	Projet Genesis	Public-Privé		Recherche de financement en cours		

2.2.3 Acteurs-clés pour l'atteinte de l'objectif n°2

Plusieurs acteurs participent à la réalisation de l'atteinte de l'objectif 2. Il s'agit des acteurs suivants:

- Ministère de l'Énergie :
 - Le Secrétariat Général du Ministère (SGM)
 - La Cellule Genre et Développement du Ministère
 - La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)
 - La Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)
 - La Société Béninoise de l'Énergie Électrique
 - L'Agence Béninoise des Énergies Renouvelables et de la Maîtrise d'Énergie (ABERME)
 - Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures (CONTRELEC)
- Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance :
 - Direction de la Promotion du Genre et de la Femme
- Ministère du Plan et de Développement
 - Institut National de Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE)
- Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

2.3 Objectif n°3

Titre : Accroître la participation des femmes au secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision

Un rappel des cibles et des activités de l'objectif n°3 est donné avant l'analyse du niveau d'atteinte de cet objectif et l'énumération des acteurs clé.

2.3.1 Rappel des cibles & activités de l'objectif n°3

Comme le montre le tableau n°14 ci-dessous, un indicateur est prévu pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif n° 3. Neuf activités vont contribuer à sa réalisation.

Tableau 14: Objectif n°3 de la politique de la CEDEAO sur le genre dans le secteur de l'énergie, cibles et activités

Objectif n°3: Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision.
Cible/ indicateurs de l'objectif n°3 :
a) Au moins 25 pour cent des femmes employées dans le secteur public de l'énergie en 2020 et une parité hommes -femmes (50-50) d'ici 2030.
Activités proposées dans la Politique Régionale pour l'objectif n° 3
<ul style="list-style-type: none"> • Mener des campagnes de sensibilisation sur les études liées à l'énergie pour les femmes en les rendant plus socialement pertinentes • Intégrer les questions de genre et d'énergie dans les programmes scolaires du cycle primaire au cycle universitaire • Créer des bourses d'études pour les jeunes femmes qui poursuivent des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) • Créer un programme de stages dans le ministère de l'Énergie et les organismes gouvernementaux connexes pour les jeunes femmes qui poursuivent des études dans les STIM • Créer des programmes d'avancement de carrière pour les femmes au sein du ministère de l'Énergie • Encourager les candidatures féminines pour des postes techniques ouvertes • Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la

Objectif n°3: Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision.

CEDEAO sur le « Programme d'échange technique des femmes»

- Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur « Développement du leadership des jeunes en matière énergétique »
- Fournir un soutien technique et de supervision pour atteindre cet objectif.

2.3.2 Niveau d'atteinte de l'objectif n°3

Au regard de l'effectif du personnel du Ministère de l'Énergie et de celui de la Société Béninoise de l'Énergie Electrique (SBEE), les femmes constituent 23,72% du personnel (toutes catégories confondues). Toutefois, l'effectif des femmes techniciennes de l'énergie est très faible. A la SBEE (le plus grand employeur des techniciens de l'énergie au Bénin), les femmes techniciennes ne représentent que 2,9% du corps de métier de technicien (électriciens et mécaniciens). Au niveau du Ministère de l'Énergie, il n'y a qu'une seule femme technicienne de l'énergie.

La formation des filles dans les métiers techniques pourrait accroître la proportion des femmes dans les métiers techniques aussi bien pour le secteur public que pour le secteur privé. En effet, le problème central est la faible formation des filles en particulier dans les métiers et filières techniques tant au niveau de l'école secondaire d'enseignement général que de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et à l'université.

Plusieurs aspects du problème sont à considérer:

- **La faible scolarisation des filles et la faible rétention des filles dans l'enseignement secondaire général.**

Les statistiques nationales disponibles²¹, qui datent de l'année scolaire 2014-2015 montrent que l'indice de parité dans l'enseignement général est de 0,79 (soit 79 filles pour 100 garçons) au premier cycle et de 0,48 (soit 48 filles pour 100 garçons) au second cycle, ce qui traduit une faible scolarisation des filles en général par rapport au garçon et une déperdition scolaire des filles plus élevée dans le second cycle que dans le premier cycle.

Cette inégalité entre les filles et les garçons est plus accentuée dans certaines régions du pays. Dans le département de la Donga par exemple, l'indice de parité est de 0,61 (soit 61 filles pour 100 garçons) au premier cycle du secondaire et 0,29 (soit 29 filles pour 100 garçons) au second cycle. Dans le département du Littoral, l'indice de parité est de 1,04 (soit 104 filles pour 100 garçons) au premier cycle et de 0,79 (soit 79 filles pour 100 garçons) au second cycle.

- **Faible orientation des filles des séries scientifiques (C, D) vers les filières techniques à l'université**

Les statistiques disponibles montrent que les élèves du secondaire sont nombreux dans les séries scientifiques (C&D) soit 61,23% pour les garçons contre 54,52% pour les filles (voir tableau n°15). Toutefois, au niveau de la formation universitaire, les séries techniques et scientifiques drainent moins d'étudiants. Par exemple à l'Université d'Abomey-Calavi, la proportion des filles qui empruntent les filières « sciences et techniques » est à peine de 14,3%; elle est de 20,3% pour les garçons (voir tableau n°16 ci-dessous).

²¹ Ministère des enseignements secondaires, technique et de la formation professionnelle, Annuaire statistique 2014-2015, octobre 2016, p2

Tableau n° 15: Effectifs et proportion des élèves des séries scientifiques (Cet D) en 2014-2015 par sexe et par classe

Sexe	Seconde		Première		Terminale		Total		Total toutes séries (seconde à terminale)	% des séries C et D
	C	D	C	D	C	D	C	D		
M	3 382	28 612	2 584	24 817	2 030	36 320	7 996	89 749	159 631	61,23%
F	1 246	13 232	793	11 142	580	15 213	2 619	39 587	77 412	54,52%
Total	4 628	41 844	3 377	35 959	2 610	51 533	10 615	129 336	237 043	59,04%

Source : Ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle, Annuaire statistique 2014-2015, octobre 2016, p 11

Plusieurs universités et écoles tant du secteur privé que du secteur public offrent une formation universitaire dans des filières variées y compris les sciences, technologie, industrie et mathématiques. En l'absence des statistiques globales montrant la situation du secteur de l'enseignement universitaire, les statistiques de l'Université d'Abomey-Calavi²² seront utilisées à titre d'illustration. Le tableau n°16 montre que dans l'ensemble, les femmes représentent 28,4% des étudiants. Celles qui sont dans les filières à composantes de sciences, technologie, industries et mathématiques (STIM/STEM) ne représentent que 14,3% au moment où les hommes inscrits dans ces mêmes filières représentent 20,3%.

Tableau n° 16: Répartition des étudiants de l'UAC par sexe dans les facultés, écoles et instituts à composante des sciences et techniques pour l'année académique 2016-2017

UAC	Faculté /Institut	Etudiantes (Femmes)	Etudiants (Hommes)	Total	% des femmes
Facultés, écoles et instituts à composantes de sciences et Techniques	Faculté des Sciences Techniques (FAST)	1 475	7 494	8 969	16,4%
	Faculté des Sciences Agronomiques (FSA)	405	905	1 310	30,9%
	Ecole Polytechnique de l'Université de Calavi (EPAC)	755	1 255	2 010	37,6%
	Institut National de l'Eau (INE)	144	273	417	34,5%
Total Etudiants en "sciences et techniques,..."		2 779	9 927	12 706	21,9%
Total Etudiants de l'UAC		19 425	49 018	68 443	28,4%
Proportion des étudiants en "sciences et techniques,..."		14,3%	20,3%	18,6%	

Source : Université d'Abomey-Calavi, Annuaire des Statistiques de l'année académique 2016-2017, p 19

- **Faible orientation des filles du secondaire vers les formations techniques**

Le nombre de filles (3 743) inscrites dans l'enseignement technique, au cours de l'année scolaire 2014-2015 représentent 25,9% de l'effectif des élèves (14 433). Le tableau n°17 ci-dessous montre que les préférences des filles et des garçons sont différentes en ce qui concerne le choix des séries. Les filles privilégient les séries administratives et de gestion (36,2%), les sciences et techniques agricoles (34,5%) et dans une moindre mesure, les sciences et techniques industrielles (14,1%). Les garçons quant à eux préfèrent les sciences et techniques agricoles (44,1%), les sciences et techniques industrielles (43,1%) et dans une moindre mesure, les sciences et techniques administratives et de

²² L'université d'Abomey-Calavi est la plus grande et la plus ancienne des universités du Bénin .

gestion (10,6%). Il y a une tendance à la catégorisation des formations en « métiers d'hommes » et métiers des « femmes » par les principaux acteurs qui jouent un rôle dans l'orientation des enfants à savoir les parents d'élèves et les administrations scolaires.

Tableau n° 17: Effectifs des élèves de l'enseignement technique (toutes classes confondues) selon les filières au cours de l'année scolaire 2014-2015

Filières	Filles	Garçons	Total	Poids de la filière pour les filles	Poids de la filière pour les garçons	% des filles dans la filière
STI (Science et Technique Industrielle)	526	4 607	5 133	14,1%	43,1%	10,20%
STA (Science et Technique Agricole)	1 290	4 709	5 999	34,5%	44,1%	21,50%
STAG (Science et Technique Administrative et de Gestion)	1 355	1 135	2 490	36,2%	10,6%	54,40%
STHRT (Sciences et Techniques d'Hôtellerie, Restauration et Tourisme)	197	46	243	5,3%	0,4%	81,10%
STEFS (Sciences et Techniques de l'Enseignement Familial et Social)	38	8	46	1,0%	0,1%	82,60%
STMS (Sciences et Techniques Médico-sociales)	337	185	522	9,0%	1,7%	64,60%
STMA (Sciences et Techniques des Métiers d'Art)	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	3 743	10 690	14 433	100,0%	100,0%	25,90%

Source : Ministère des enseignements secondaires, technique et de la formation professionnelle, Annuaire statistique 2014-2015, octobre 2016, p 102

- **Faible orientation des filles lors de la formation professionnelle vers les métiers dits « d'hommes »**

En dehors de l'enseignement technique, il existe au Bénin deux dispositifs de formation professionnelle pour préparer les apprenants (hors du système d'enseignement secondaire et technique) aux différents métiers. Il s'agit de :

- la formation par apprentissage de type dual où la formation se fait à la fois dans un atelier ou une entreprise artisanale et un centre de formation. Cette formation est sanctionnée par un diplôme appelé « Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) » après trois ans de formation ;
- la formation par apprentissage traditionnel rénové: elle se fait uniquement dans un atelier ou dans une entreprise artisanale par un maître-artisan à qui incombe seule la responsabilité de dispenser la formation initiale dans son métier en suivant des référentiels de compétences du Métier. Les apprenants sont soumis à un examen national des apprentis qui débouche sur un diplôme dénommé «Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) ».

Le tableau n° 18 montre que les filles sont orientées plutôt vers les métiers dits « de femmes » au moment où les garçons sont orientés vers les métiers dit « d'hommes».

Tableau n° 18: Répartition des apprenants par sexe et par métiers de la formation professionnelle, ensemble du Bénin

Métiers	Hommes	Femmes	Total	Poids du métier pour les Hommes	Poids du métier pour les Femmes	Poids du métier pour le Total
MET 01 : Couture	225	1054	1279	12,1%	50,9%	32,5%
MET 02 : Coiffure	68	516	584	3,6%	24,9%	14,8%
MET 03 : Electricité	91	6	97	4,9%	0,3%	2,5%
MET 04 : Froid & climatisation	18	4	22	1,0%	0,2%	0,6%
MET 05 : Maçonnerie	232	5	237	12,4%	0,2%	6,0%
MET 06 : Mécanique deux roues	277	10	287	14,9%	0,5%	7,3%
MET 07 : Mécanique Auto	147	2	149	7,9%	0,1%	3,8%
MET 08 : Menuiserie	160	3	163	8,6%	0,2%	4,1%
MET09 : Photographie	68	53	121	3,6%	2,6%	3,1%
MET 10 : Plomberie	45	5	50	2,4%	0,2%	1,3%
MET 11 : Soudure	317	1	318	17,0%	0,1%	8,1%
MET 12 : Tissage	8	137	145	0,4%	6,6%	3,7%
MET 13 : Revêtement	10	0	10	0,5%	0,0%	0,3%
MET 14 : Technique de transformation agricole	1	0	1	0,1%	0,0%	0,0%
MET15 : Autres	198	273	471	10,6%	13,2%	12,0%
Total	1865	2069	3934	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Ministère des enseignements secondaires, technique et de la formation professionnelle, Annuaire statistique 2014-2015, octobre 2016, p 164

En matière de formation professionnelle, les femmes (2069 soit 52,6%) sont plus nombreuses que les hommes (1865 soit 47,4%). Toutefois, l'on constate que les femmes sont concentrées dans quelques métiers tels que (i) la couture (50,9%); (ii) la coiffure (24,9%) ; (iii) le tissage (6,6%). Pour les hommes, il existe une répartition plus équilibrée dans plusieurs corps de métiers en particulier : la soudure (17,0%); la mécanique deux roues (14,9%), la maçonnerie (12,4%) ; la couture (12,1%).

L'orientation vers les métiers d'énergie (électricité, froid & climatisation) reste marginale dans l'ensemble (soit 3,1%) mais les femmes y sont quasiment absentes.

- **Insuffisance de modèles auxquels les jeunes filles peuvent s'identifier**

Malgré que la majorité des filles (54, 52% en 2014-2015) obtiennent un bac scientifique, très peu d'entre elles s'orientent vers les filières techniques à l'université. Ceci peut être dû en partie à l'absence de modèle féminin. En effet, il existe très peu d'enseignantes et de femmes exerçant les métiers liés à l'énergie auxquelles les jeunes voudraient ressembler. Les quelques femmes qui sont dans le cas sont peu connues du public. Ainsi, les stéréotypes de genre en matière de division sociale du travail dictent leurs lois : les filles s'orientent vers les formations et les métiers socialement faits par les femmes (administration et finance, la santé,...). Les garçons font la même chose et s'orientent vers les métiers traditionnellement réservés aux hommes (les métiers techniques, la recherche, l'enseignement, l'agriculture, ...). Ces stéréotypes sociaux sont véhiculés principalement par les parents d'élèves qui sont les premiers à influencer le choix des filières universitaires ou des métiers de leurs enfants.

L'absence de femmes modèles est un frein à l'orientation des filles vers la formation dans les métiers techniques. Le manque de confiance en soi, la peur de l'inconnu, l'excès de prudence limitent les filles dans l'orientation scolaire et professionnelle.

- **Faible accès à l'information sur les mesures incitatives existantes**

Depuis 2016, les filles qui s'orientent dans les filières industrielles dans les établissements publics seraient exonérées de 2/3 des frais de scolarité. Toutefois, cette information n'est pas très connue du public. D'autres mesures incitatives sont prévues dans les projets de formation dans les filières des énergies renouvelables pour améliorer l'attractivité des filles dans les métiers techniques (notamment pour les quotas des filles dans les formations sur les énergies renouvelables).

De même, dans certaines écoles privées d'enseignement technique, des mesures incitatives existent prévues mais peu connues (par exemple à DON BOSCO de Cotonou, les frais de scolarité des filles sont réduits de 20%).

- **Insuffisance des moyens financiers pour poursuivre les études d'ingénieurs universitaires**

La plupart des femmes techniciennes rencontrées (une dizaine) disent avoir arrêté les études universitaires faute des moyens financiers pour faire les études d'ingéniorat en énergie. Les frais de de scolarité annuels varient de 400.000 FCFA à 600.000 FCFA dans les universités publiques et privées. A cela s'ajoutent les frais de documentation, les travaux dirigés, etc.

Il n'existe pas un système de financement (crédit) facilitant la formation des salariés (hommes et femmes). Par ailleurs, le statut actuel de la fonction publique n'est plus incitatif pour que les banques accordent les crédits aux salariés.

Si l'on agit sur la sensibilisation des acteurs (parents d'élèves, administrations scolaires) et que l'on prévoit des moyens incitatives, la cible d'au moins 30% des filles formées dans les métiers techniques en 2050 peut être atteinte.

Le tableau n° 19 montre un très faible niveau de réalisation des activités de l'objectif n°3.

Tableau n° 19: Activités planifiées par la CEDEAO pour l'objectif n°3 et niveau de réalisation au Bénin

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaire	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
<ul style="list-style-type: none"> - Mener des campagnes de sensibilisation sur les études liées à l'énergie pour les femmes en les rendant plus socialement pertinentes 	<p>Quelques séances de sensibilisation ont été menées dans deux établissements scolaires par la SBEE et l'ABERME dans le cadre du programme MCA BENIN II. Les campagnes ont touché les élèves à partir de la classe de 3^{ème} (4^{ème} année du cours secondaire) jusqu'en terminale.</p>	<p>Les campagnes devraient être généralisées et toucher également les parents d'élèves, les enseignants et les jeunes élèves (à partir de la 3^{ème} année secondaire) en leur expliquant les mesures incitatives existantes pour la formation des filles dans les filières techniques ainsi que les opportunités d'emploi existant dans le secteur de l'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des élèves, parents d'élèves et enseignants sur les études liées à l'énergie pour les femmes en les rendant plus socialement pertinentes.
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les questions de genre et d'énergie dans les programmes scolaires du cycle primaire au cycle universitaire 	<p>Activité non encore faite</p>	<p>Compte tenu des réformes en cours dans l'Enseignement Secondaire, Technique et Formation Professionnelle, il serait plus efficace de former les organes de prises de décisions à l'approche genre.</p> <p>Au niveau universitaire, les problèmes identifiés sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) au mécanisme de recrutement des étudiants dans les écoles techniques (ii) à l'offre de formation limitée (iii) à l'insuffisance des moyens de financement surtout au niveau master. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former à l'approche genre, les membres des commissions d'orientation scolaire et les membres des sous cadres par secteur (du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et Formation Professionnelle (MESTFP) - Créer des synergies d'actions entre la Cellule Genre (CGD) et l'Institut National de Formation et de Renforcement des Capacités - Améliorer les conditions d'accès aux filières techniques à l'université (tenir compte du parcours de l'élève pour son admission dans les filières techniques au lieu de considérer

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaire	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
			uniquement le relevé du BAC) - Diversifier les offres de formation (formations techniques à la carte et recyclage des professionnels).
- Créer des bourses d'études pour les jeunes femmes qui poursuivent des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)	Activité non encore faite	Activité très pertinente. Parmi les barrières à la poursuite des études jusqu'au niveau master, les techniciennes de l'électricité ont signalé le manque des moyens financiers comme premier frein.	- Créer des bourses d'études pour les jeunes femmes qui poursuivent des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)
- Créer un programme de stages dans le ministère de l'Énergie et les organismes gouvernementaux connexes pour les jeunes femmes qui poursuivent des études dans les STIM	- Les structures (SBEE, ABERME, CONTRELEC) et les projets accueillent les stagiaires en fonction des places disponibles. - Il n'existe pas de programme de stage en tant que tel.		- Créer un programme de stages dans le ministère de l'Énergie et les organismes gouvernementaux connexes pour les jeunes femmes qui poursuivent des études dans les STIM
- Créer des programmes d'avancement de carrière pour les femmes au sein du ministère de l'Énergie	- La SBEE dispose d'un plan d'action genre et inclusion sociale avec 3 composantes dont une est relative à l'amélioration de la gestion des ressources humaines. Elle a mis en place un groupe de travail genre - La cellule genre fait la promotion des femmes à des postes de responsabilité. Il faudra accompagner les femmes du secteur à occuper des postes de responsabilité.		- Former les femmes employées du secteur de l'Énergie au leadership féminin - Accompagner les femmes pour la formation continue pouvant faciliter l'avancement de carrière au sein du Ministère de l'Énergie
- Encourager les candidatures	- Activité en cours. La SBEE	- Les techniciennes de l'électricité	

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaire	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
féminines pour des postes techniques ouvertes	encourage le recrutement des femmes techniciennes dès qu'il y a des postes techniques ouvertes. Un audit genre de la SBEE a été fait. L'application des recommandations de cet audit permettra d'améliorer le positionnement des femmes dans la structure.	rencontrées ont déclaré avoir trouvé du travail facilement en particulier à la SBEE. Délais de recherche du 1 ^{er} emploi : en moyenne 9 mois. Dès la sortie de l'école, elles ont trouvé des stages et /ou des opportunités d'entreprendre notamment dans le bâtiment ou dans la maintenance des groupes électrogènes.	
- Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur le « Programme d'échange technique des femmes»	Activité non encore réalisée		- Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur le «Programme d'échange technique des femmes»
- Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur "Développement du leadership des jeunes en matière énergétique"	Activité non encore réalisée		- Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur "Développement du leadership des jeunes en matière énergétique"
- Fournir un soutien technique et de supervision pour atteindre cet objectif	Activité non encore réalisée		- Fournir un soutien technique et de supervision pour atteindre cet objectif

2.3.3 Acteurs-clés pour l'atteinte de l'objectif n°3

Plusieurs acteurs participent à la réalisation de l'atteinte de l'objectif 3. Il s'agit des acteurs suivants:

- Ministère de l'Energie :
 - Le Secrétariat Général du Ministère (SGM)
 - La Cellule Genre et Développement du Ministère
 - La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)
 - La Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE)
 - La Société Béninoise de l'Energie Electrique
 - L'Agence Béninoise des Energies Renouvelables et de la Maîtrise d'Energie (ABERME)
 - Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures (CONTRELEC)
- Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance :
 - Direction de la Promotion du Genre et de la Femme
- Universités / Départements Universitaires pouvant effectuer des recherches sur les aspects techniques ou sociaux de l'accès à l'énergie :
 - Université d'Abomey-Calavi : EPAC, FSA, FAST,
 - Université de Parakou (Laboratoire de Sociologie et Anthropologie Appliquée)
 - Centre Universitaire d'Abomey : INSTI, ENSET
 - Université Agricole de Kétou : Institut de formation en Energie Renouvelable
 - Universités Privées : ESMERS, UCAO, UPIB.
- Lycées et écoles techniques:
 - Lycée technique Coulibaly de Cotonou
 - Lycée technique de Ouidah
 - Lycée technique de Natitingou
 - Lycée technique de Bohicon
 - Lycée technique Sino-Bénin de Akassato
 - Ecole d'enseignement technique et de formation professionnelle Don Bosco de Zogbo.
- Ministère du Plan et de Développement
 - Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)
- Les organisations de la société civile examinant l'énergie et le genre :
 - Association Interprofessionnelle des Spécialistes des Energies Renouvelables (AISER),
 - WildAF
 - Association des Femmes du Secteur de l'Energie
 - WEE (Women Energy Entrepreneurship)
- Secteur privé :
 - Cabinets d'étude (ISMAT Energy, Impact4Energy, Africa Green Corporation,...)
 - Entreprises privées
 - Consultants indépendants.

2.4 Objectif n° 4

Titre : Veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé

L'indicateur et les activités de l'objectif n°4 sont donnés dans le tableau n°20 ci-dessous.

2.4.1 Rappel des cibles & activités de l'objectif n°4

L'indicateur de cet objectif fait référence à la participation des femmes dans les domaines liés à l'énergie du secteur privé.

Tableau n° 20: Objectif n° 4 de la politique de la CEDEAO sur le genre dans le secteur de l'énergie, cibles et activités

Objectif n°4 : Veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé
Cible la Politique Régionale : a) Au moins 25% de participation des femmes dans les domaines liés à l'énergie dans le secteur privé d'ici 2020 et un équilibre égal (50-50) entre hommes et femmes d'ici 2030, tel que déterminé par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureuse.
Activités proposées dans la Politique Régionale <ul style="list-style-type: none">• Annoncer les opportunités d'affaires dans le secteur énergétique avec une cible particulière pour les femmes• Présenter et mettre en valeur les entreprises énergétiques dirigées par des femmes• Renforcer les capacités des femmes entrepreneures existantes en matière d'entreprises / technologies énergétiques et de financement de l'énergie• Créer des mécanismes de financement sensibles au genre• Sensibiliser le secteur privé à la recherche de candidates pour des opportunités d'emplois et de contrats• Promouvoir la formation professionnelle en énergie

Cet objectif demande aux Etats membres de la CEDEAO et aux partenaires techniques et financiers d'accroître la participation équitable des hommes et des femmes dans:

- ✓ l'accès à l'emploi du secteur privé de l'énergie (la main d'œuvre du secteur) ;
- ✓ la publicité et la promotion des entreprises et les possibilités de contrats pour les femmes dans le secteur de l'énergie;
- ✓ l'accès à des programmes qui offrent une formation pertinente technique / professionnelle, d'entreprenariat / de gestion, et de finance sensible au genre.

2.4.2 Analyse de base de l'objectif n°4

L'entrée et la réussite à chance égale des hommes et des femmes dans le secteur privé sont faiblement atteintes au Bénin. La quasi-totalité des parties prenantes rencontrées au cours de cette mission trouve irréaliste cet indicateur au Bénin sur la période indiquée. La réalisation de cet objectif est dépendante de plusieurs facteurs dont :

- **La formation des femmes (voir objectif n°3) pour être recrutés par le secteur privé.**

A titre d'exemple, en 2013 le nombre des femmes techniciennes de l'électricité était marginal (à peine de 1,7% (voir tableau n°21). Aussi, au cours de l'année scolaire 2014 – 2015, seules 10,20% des filles s'inscrivent dans les filières techniques et industrielles.²³ Ce faible taux d'inscription des filles dans les filières techniques handicape la disponibilité de la main-d'œuvre féminine qualifiée dans le secteur privé et public de l'énergie.

²³ Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, Annuaire statistique 2014-2015, octobre 2016, p 102

Tableau n° 21: Répartition des spécialistes de l'électricité selon les spécialités et le sexe

Métiers	Sexe					
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
	Effectif	Effectif	Effectif	Taux	Taux	Taux
Electrotechnicien	542	55	597	90,8	9,2	100,0
Technicien électronicien	568	25	593	95,8	4,2	100,0
Electricien auto/moto	4264	53	4317	98,8	1,2	100,0
Electricien bâtiment	12603	156	12759	98,8	1,2	100,0
Electromécanicien/rebobineur	2080	54	2134	97,5	2,5	100,0
Total	20057	343	20400	98,3	1,7	100,0

Source: INSAE, RGPH4, 2013

Actuellement, l'on ne dispose pas de données sur les métiers des énergies mais la proportion des femmes techniciennes ne semble pas avoir évolué positivement en l'absence des campagnes de sensibilisation des acteurs de l'éducation pour la formation des femmes dans les métiers techniques.

- **L'entrepreneuriat des femmes dans le secteur de l'énergie.**

Le nombre d'entreprises des femmes productrices des services énergétiques est très faible au Bénin. Il existe un répertoire des femmes entrepreneuses du secteur de l'électricité. La grande majorité des femmes est classée dans la catégorie des femmes consommatrices d'électricité. Une enquête menée en 2015 (voir tableau n° 22) au niveau national a montré que 17% des entreprises du secteur formel sont dirigées par les femmes, au moment où dans le secteur informel 36,4 % des entreprises sont dirigées par les femmes (pour les hommes, l'on a respectivement 83% pour le secteur formel et 63,6% pour le secteur informel).

Tableau 22: Répartition des entreprises susceptibles d'utiliser l'électricité selon le type d'entreprise et le sexe du chef d'entreprise

Entreprises	Sexe du chef d'entreprise			% des Femmes
	Hommes	Femmes	Total	
Formelle	122	25	147	17,0%
Informelle	748	429	1177	36,4%
Total	870	454	1324	34,3%

Source: INSAE, Enquête sur la consommation de l'électricité au Bénin 2015, rapport sur les entreprises, p11-12

L'existence d'un répertoire des femmes entrepreneuses constitue une opportunité pour renforcer la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur.

- **La faible sensibilité des TDR et DAO des marchés publics à la mixité des équipes**

L'exigence de la mixité des équipes des entreprises ou bureau d'études qui interviennent sur les marchés publics n'est pas systématique. Dans ce contexte, les prestataires ne se sentent pas obligés de chercher des experts femmes à aligner dans leurs offres de service. Il n'existe pas non plus une base des données permettant de connaître le nombre de femmes ayant eu accès à des marchés ou à l'emploi du secteur.

- **Faible accès des femmes aux énergies propres.**

En l'absence de l'électricité surtout en milieu rural, les femmes ont développé des stratégies alternatives d'accès à l'énergie en vue de promouvoir leurs activités économiques. Celles-ci utilisent des matériels et des équipements servant à moudre, sécher, transformer, cuire, pomper l'eau ou faire l'éclairage.

La promotion des équipements adaptés à ces activités et utilisant les énergies propres pourra accroître considérablement le développement des activités économiques des femmes et le bien-être de leurs familles.

Le tableau n°23 montre la liste des activités des femmes et le type d'énergie actuellement utilisée et potentiellement utilisable.

Tableau n° 23: Récapitulatif des activités des femmes, selon le matériel et source d'énergie utilisés

Typologies des activités des femmes	Matériels utilisés aujourd'hui		Innovations modernes potentielles		Niveau d'utilisation des équipements modernes et sources d'énergie propres
	Matériels	Sources d'énergie utilisées ou Techniques	Matériels	Sources d'énergie utilisées	
Transformation poissons et crustacés (fumage, grillage)	Fours/Foyers traditionnels	Bois de chauffe et ou charbon de bois	Fours modernes / Foyers améliorés et Fumage moderne	Solaire ; Gaz Briquette ²⁴	Très faible
Conservation alimentaire	Fours/Foyers traditionnels, Séchoir, Conservation au frais	Bois de chauffe et ou charbon de bois Séchage à l'air libre (soleil) et Conservation dans glacière avec de la glace	Congélateur Séchoirs / Fumoir	Electricité conventionnelle Energie solaire Gaz ou Briquette	Très faible
Fabrication de sirop, conserve, jus de fruits ou de légumes	Matériel mécanique	Motricité humaine	Pressoir Congélateur	Electricité conventionnelle Energie solaire	Faible
Fabrication de moutarde	Chauffage Pilon + Mortier	Bois de chauffe et ou charbon de bois Motricité humaine	Fours modernes / Foyers améliorés et Fumage moderne Broyeur moderne	Gaz Electricité conventionnelle ou Briquette Energie solaire	Très faible
Séchage de fruits et de légumes	Pagne, panier, natte	A l'air libre (soleil)	Séchoirs	Energie solaire Gaz ou Briquette	Très faible
Fabrication d'huile (arachide, palme, noix palmiste, coco, coton, etc.)	Matériel mécanique Fours traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Fours modernes / Foyers améliorés et Broyeur moderne	Electricité conventionnelle Gaz ou Briquette Energie solaire	Faible
Fabrication de beurre de karité	Matériel mécanique Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Fours modernes / Foyers améliorés et Broyeur moderne	Electricité conventionnelle Gaz ou Briquette	Faible

²⁴ Briquette : charbon fabriqué à base des déchets agricoles et autres déchets biodégradables

Typologies des activités des femmes	Matériels utilisés aujourd'hui		Innovations modernes potentielles		Niveau d'utilisation des équipements modernes et sources d'énergie propres
	Matériels	Sources d'énergie utilisées ou Techniques	Matériels	Sources d'énergie utilisées	
				Energie solaire	
Broyage et décortilage de grains	Matériel mécanique Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Fours modernes / Foyers améliorés et Broyeur moderne	Electricité conventionnelle Gaz ou Briquette Energie solaire	Très faible
Fabrication de couscous traditionnel	Matériel mécanique Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Fours modernes / Foyers améliorés et Broyeur moderne	Electricité conventionnelle Gaz ou Briquette Energie solaire	Faible
Fabrication de pâtes et autres produits à base de farine (maïs ou de manioc, igname, blé, arachide, etc.)	Matériel mécanique Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Fours modernes / Foyers améliorés et Broyeur moderne	Electricité conventionnelle Gaz ou Briquette Energie solaire	Faible
Fabrication de cossette de manioc et d'igname, et autres produits	Matériel mécanique Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Fours modernes / Foyers améliorés et Broyeur moderne	Electricité conventionnelle Gaz ou Briquette Energie solaire	Faible
Fabrication de pâtes et beignets de niébé	Matériel mécanique Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Fours modernes / Foyers améliorés et Broyeur moderne	Electricité conventionnelle Gaz ou Briquette Energie solaire	Très faible
Fabrication de galettes, beignets croquette et autres amuse-bouche	Matériel mécanique Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Fours modernes / Foyers améliorés et Broyeur moderne	Electricité conventionnelle Gaz ou Briquette, Energie solaire	Très faible
Boulangerie et pâtisserie artisanales	Malaxeur, Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Malaxeur moderne Fours modernes / Foyers améliorés	Electricité conventionnelle Gaz ou Briquette	Faible

Typologies des activités des femmes	Matériels utilisés aujourd'hui		Innovations modernes potentielles		Niveau d'utilisation des équipements modernes et sources d'énergie propres
	Matériels	Sources d'énergie utilisées ou Techniques	Matériels	Sources d'énergie utilisées	
				Energie solaire	
Fabrication de sel lacustre	Fours/Foyers traditionnels	Bois de chauffe et ou charbon de bois	Fours modernes / Foyers améliorés	Gaz ou Briquette	Très faible
Fabrication de sodabi (alcool à base de jus de palme)	Ustensiles domestiques	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Ustensiles domestiques Fours modernes / Foyers améliorés	Biogaz ou Briquette Energie solaire	Quasi-Absente
Fabrication de boissons alcoolisées à base de céréales, de tubercules et de fruits	Broyeur, décortiqueur traditionnel Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Broyeur, décortiqueur modernes Fours modernes / Foyers améliorés	Energie solaire Biogaz ou Briquette	Très faible
Cuisson domestique	Pilon + mortier traditionnel Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Broyeur, moulin, décortiqueur modernes Fours modernes / Foyers améliorés	Electricité conventionnelle Energie solaire Gaz ou Briquette	Du faible au moyen
Restauration, Gargoterie	Pilon + mortier traditionnel Fours/Foyers traditionnels	Motricité humaine Bois de chauffe et ou charbon de bois	Broyeur, moulin, décortiqueur modernes Fours modernes / Foyers améliorés	Electricité conventionnelle Energie solaire Gaz ou Briquette	Moyen
Prestations des services, vente de matériel et équipements électriques	Produits électriques et électroménagers, Climatiseurs et lampes énergivores	Energie conventionnelle et solaire	Produits électriques et électroménagers, Climatiseurs et lampes économiques	Electricité Energie conventionnelle et solaire	Du moyen à élevé
Artisanat (couture, coiffure, vannerie, etc.)	Equipements mécaniques	Motricité humaine	Equipements électriques	Energie conventionnelle et solaire	Très faible

L'appui des femmes consommatrices d'énergie du secteur privé formel et informel est indispensable pour l'atteinte de l'indicateur de l'objectif n° 4. Cet appui vise à améliorer l'accès à l'énergie propre tant pour la production des biens et services que pour les besoins de consommation domestique.

Le tableau n° 24 montre le niveau de réalisation des activités de l'objectif n° 4.

Tableau n° 24: Activités planifiées par la CEDEAO pour l'objectif n°4 et niveau de réalisation au Bénin

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaire	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
<ul style="list-style-type: none"> - Annoncer les opportunités d'affaires dans le secteur énergétique avec une cible particulière pour les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité en cours. Il existe généralement dans les appels d'offres, une mention qui précise que « <i>les candidatures féminines sont encouragées à postuler</i> ». - Certains TDR mettent un accent sur la mixité des équipes et la grille de notation des offres y prévoit des notes. - La pratique des TDR et des grilles de notation sensibles au genre n'est pas encore systématique dans le secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - En l'absence des TDR et de grilles de notation des offres sensibles au genre, cette mention a peu d'effet. - La systématisation des grilles de notation sensibles au genre permettra de mieux faire participer les femmes dans la mise en œuvre des marchés publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Annoncer les opportunités d'affaires dans le secteur énergétique avec une cible particulière pour les femmes - Prendre un arrêté ministériel rendant obligatoire les DAO des marchés publics sensibles au genre
<ul style="list-style-type: none"> - Présenter et mettre en valeur les entreprises énergétiques dirigées par des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du programme MCA BENIN II, il existe un répertoire des femmes entrepreneuses du secteur de l'énergie. Ce répertoire est mis à jour tous les 6 mois. Cependant ce répertoire n'est pas encore vulgarisé. - De même, le Projet EnDev a fait la promotion des femmes spécialistes de la fabrication des foyers améliorés. Mais leur répertoire n'est pas connu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions de visibilité de ces femmes restent à entreprendre pour renforcer leur développement - Associer ces femmes lors de la semaine nationale de l'énergie - Célébrer la journée de la femme en donnant la parole aux femmes entrepreneuses dans l'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et animer un réseau des femmes entrepreneuses du secteur de l'énergie - Créer un site web pour les femmes entrepreneuses de l'énergie (se faire enregistrer dans la base) - Faire participer les entreprises des femmes aux foires de la semaine nationale de l'énergie

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaire	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des femmes entrepreneuses existantes en matière d'entreprises / technologies énergétiques et de financement de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de MCA BENIN II, l'initiative « <i>Energy4Impact</i> » vise à mettre en valeur les entreprises énergétiques dirigées par des femmes ou ayant en son sein une femme qui occupe un poste de responsabilité important. Dans ce cadre, 25 entreprises énergétiques ont été formées dont 8 offrant des services d'énergie et 17 étant des entreprises consommatrices d'énergie. - La composante biomasse de EnDev a formé 348 producteurs des foyers améliorés dont 255 femmes et les a organisés en coopératives. Leur faitière est dirigée par 9 personnes (soit 5 hommes et 4 femmes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités de <i>Energy4 impact</i> portent notamment sur la/le (i) gestion d'entreprise ; (ii) leadership, (iii) technologie énergétique, (iv) définition des stratégies, (v) gestion des ressources humaines, (vi) accès au financement, tels que le GROWN FUNDING (collecte des fonds sur les plateformes de financement), etc. - Le renforcement des capacités des femmes n'est pas encore généralisé dans le secteur. - Une piste pour renforcer les capacités des femmes est de <u>nouer des partenariats</u> entre les centres de formations universitaires et les projets pour encourager des formations continues ou à la carte - Par ailleurs, développer le leadership féminin reste un des défis majeurs du genre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des femmes entrepreneuses existantes en matière d'entreprises / technologies énergétiques et de financement de l'énergie - Capitaliser les expériences du projet <i>Energy4 impact</i> et des autres projets d'énergies en matière de renforcement des capacités - Identifier les besoins en renforcement des capacités des entreprises féminines existantes - Organiser les renforcements des capacités à la carte
<ul style="list-style-type: none"> - Créer des mécanismes de financement sensibles au genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité non faite. - Il existe des projets qui subventionnent des entreprises de fabrication ou distribution 	<ul style="list-style-type: none"> - En dehors des mécanismes propres aux projets, il existe des opportunités d'accès au crédit auprès des banques et auprès des systèmes financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire les facilités de financement existantes et les vulgariser auprès des entreprises féminines œuvrant

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaire	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
	<p>des équipements d'énergie propres. Par exemple, le projet PASE composante Biomasse a subventionné les foyers améliorés et la commercialisation du gaz domestique à hauteur de 30%. Les projets EnDev et MCA BENIN II subventionnent l'accès à l'énergie propre hors réseau (énergie solaire). Généralement les bénéficiaires de ces subventions sont des couches vulnérables.</p>	<p>décentralisés (SFD). Toutefois, ces opportunités sont peu connues par les entreprises féminines du secteur de l'énergie. Par exemple, les banques peuvent offrir des lignes de crédits aux entreprises. Aussi, la FECECAM (le plus grand SFD du Bénin) dispose des Centres Financiers aux Entreprises (CFE) dont l'objet est le traitement accéléré des demandes de crédits par les entreprises d'une certaine taille (au moins un chiffre d'affaires par an de plus de 5 millions).</p>	<p>dans le secteur de l'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude sur les barrières au développement de l'entrepreneuriat des femmes dans le secteur de l'énergie. - Créer des mécanismes de financement sensibles au genre.
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le secteur privé à la recherche de candidates pour des opportunités d'emplois et de contrats 	<ul style="list-style-type: none"> - Les écoles de formations techniques telles que Don Bosco sensibilisent les parents d'élèves et les apprenantes potentielles aux choix des filières techniques en particulier l'énergie. - L'école Don Bosco dispose d'un bureau d'Emploi qui facilite l'insertion des apprenants dans les entreprises pour des stages et/ou des recrutements 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne pratique à généraliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de réflexions pour les écoles techniques sur les défis et perspectives de la formation des femmes dans le secteur de l'énergie - Répertoire des principales entreprises privées du secteur de l'énergie au Bénin - Sensibiliser le secteur privé à la recherche de candidates pour des opportunités d'emplois et de contrats
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise ISMAST ENERGY a 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne pratique à généraliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la formation

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaire	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
professionnelle en énergie	<p>pris l'initiative de former 64 femmes sur l'installation, la maintenance et la commercialisation des équipements électriques</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'école Don Bosco dispose d'un mécanisme d'incitation des filles inscrites dans les filières techniques (20% de réduction de scolarité et 50% de réduction des frais de test d'entrée) 		<p>professionnelle en énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des évènements faisant mieux connaître les écoles techniques auprès des filles et des parents d'élèves (publi-reportage, journée porte ouverte, participation des écoles à la semaine de l'énergie,...) - Créer des cadres d'information et de synergies entre les écoles techniques et les écoles d'enseignement secondaire général (CEG) (participation aux journées culturelles, compétitions sportives inter écoles, etc...)

2.4.3 Acteurs-clés pour l'atteinte de l'objectif n°4

- Ministère de l'Énergie :
 - Le Cabinet du ministre
 - Le Secrétariat Général du Ministère (SGM)
 - La Cellule Genre et Développement du Ministère (CGD)
 - La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)
 - La Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)
 - La Société Béninoise de l'Énergie Électrique
 - L'Agence Béninoise des Énergies Renouvelables et de la Maîtrise d'Énergie (ABERME)
 - Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures (CONTRELEC)
- Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
 - Direction de la Promotion du Genre et de la Femme
- Ministre de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
- Présidence de la République :
 - Conseil National de Promotion de l'Équité et de l'Égalité de Genre (CNPEEG)
- Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
 - Direction des Enseignements Techniques et de la Formation Professionnelle
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 - Université d'Abomey-Calavi
 - Université d'Abomey (Institut de Lokossa)
- Les promoteurs de projets énergétiques privés travaillant dans l'État membre :
- Partenaires de développement finançant des projets énergétiques: MCA BENIN II, GIZ, AFD, PNUD, UE, BM, BIDC, etc.
- Entreprises privées dans le secteur énergétique
- Société civile soutenant les femmes entrepreneures: ONG, AISER, Associations des consommateurs, etc.

2.5 Objectif n°5

Titre : Établir et maintenir un suivi sensible au genre et le cadre de revue et d'imputabilité pour les objectifs 1-4.

L'indicateur et les activités de l'objectif n°5 sont donnés dans le tableau n°25 ci-dessous.

Tableau n° 25: Objectif n°5 de la politique de la CEDEAO sur le genre dans le secteur de l'énergie, cibles et activités

Objectif n°5 Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen sensible au genre pour les objectifs 1-4

Cible de la Politique Régionale:

a) 100% de conformité d'ici 2017 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen.

Activités proposées dans la Politique Régionale

- Examiner et comprendre les exigences en matière de surveillance et de rapports de la politique (à l'annexe de la politique)
- Identifier les ressources nécessaires pour exécuter les tâches
- Attribuer un rôle relatif à la collecte et à la communication desdites données aux membres du GFU
- Créer des outils de collecte de données tels que des enquêtes et des questionnaires courts

Objectif n°5 Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen sensible au genre pour les objectifs 1-4

que les acteurs de la mise en œuvre peuvent remplir

- Fournir des rapports annuels au Département des Affaires Sociales et du Genre de la CEDEAO
- Fournir un soutien technique et une supervision pour atteindre cet objectif

Cet objectif porte sur le suivi des activités mises en place dans le cadre du Plan d'action national (PAN). La Cellule Genre et Développement devrait envoyer chaque année à ECREEE des données sur la mise en œuvre des activités définies dans le PAN. Toutefois, la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO étant retardée, la conformité d'ici 2017 ne sera évidemment pas possible. Ce processus devrait commencer après l'approbation des PAN, donc au plus tôt en 2020.

2.5.1 Analyse de base de l'objectif n°5

Le tableau n° 26 montre le niveau de réalisation des activités de l'objectif n°5.

Tableau 26: Activités de l'objectif n°5 et niveau de réalisation

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaires	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
- Examiner et comprendre les exigences en matière de surveillance et de rapports de la politique (à l'annexe de la politique)	- Activité non encore réalisée		- Examiner et comprendre les exigences en matière de surveillance et de rapports de la politique (à l'annexe de la politique)
- Identifier les ressources nécessaires pour exécuter les tâches	- Activité non encore réalisée	- Activité à intégrer dans le plan d'action	- Identifier les ressources nécessaires pour exécuter les tâches
- Attribuer un rôle relatif à la collecte et à la communication des données aux membres du GFU	- Activité non encore réalisée	- Activité à intégrer dans le plan d'action	- Attribuer un rôle relatif à la collecte et à la communication des données aux membres du GFU
- Créer des outils de collecte de données tels que des enquêtes et des questionnaires courts que les acteurs de la mise en œuvre peuvent remplir	- Activité non encore réalisée	- Activité à intégrer dans le plan d'action	- Créer des outils de collecte de données tels que des enquêtes et des questionnaires courts que les acteurs de la mise en œuvre peuvent remplir
- Fournir des rapports annuels au Département des Affaires Sociales et du Genre de la CEDEAO	- Activité non encore réalisée	- Activité à intégrer dans le plan d'action	- Fournir des rapports annuels au Département des Affaires Sociales et du Genre de la CEDEAO
- Fournir un soutien technique et une supervision pour atteindre cet objectif	- Activité non encore réalisée	- Activité à intégrer dans le plan d'action	- Fournir un soutien technique et une supervision pour atteindre cet objectif

Activités de la CEDEAO	Niveau de réalisation au Bénin	Commentaires	Activités à mettre dans le plan d'action du Bénin
-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions mensuelles (CGD) et trimestrielles (CC-GISE) de suivi-évaluation du PAN et des projets ; • Organiser la revue annuelle sur le genre et l'énergie (du CCGISE) • Créer et mettre à jour une base des données genre du secteur de l'énergie (fichier Excel)

Les activités de l'objectif n°5 ne pouvaient pas se planifier en l'absence d'un Plan d'action National (PAN) de mise en œuvre de la politique de la CEDEAO. Il s'agira de mettre en place un dispositif de suivi, de responsabilisation et d'évaluation des objectifs 1 à 4.

• **Importance d'un dispositif de suivi –évaluation**

Le suivi est une activité interne à l'exécution du PAN qui consiste en un processus continue de collecte et de traitement d'informations permettant une connaissance approfondie, évolutive et critique d'un projet en cours de réalisation. L'objectif de la mise en place d'un dispositif de suivi est de « Mesurer les progrès réalisés afin de procéder aux ajustements nécessaires en vue d'atteindre les résultats et les changements sociaux et économiques souhaités, par le biais des actions proposés dans le PAN ».

Le dispositif de suivi doit donc être une démarche permettant une mesure continue à l'aide d'un outil de gestion au quotidien. Il doit être prévu en amont au PAN. En cas d'écarts entre les résultats réalisés et ceux attendus, le responsable du suivi évaluation du PAN devra:

- **Expliquer** les raisons des écarts ;
- **Proposer** une correction des écarts ;
- **Prévoir** pour les imprévues et les cas futurs une réaction rapide ou des processus de régulation permanente.

Le processus de suivi comporte des étapes suivantes:

- La collecte des données
 - Désignation et formations des personnes en charge de collecter les données
 - Fixation des fréquences de collecte et des échéances
- Le traitement des données
 - Production des rapports périodiques
 - Coordonné par le secrétariat technique de la cellule genre et développement
 - En coopération avec les coordonnateurs des projets et/ou des Directeurs Généraux des structures du Ministère ou des structures sous tutelle
 - appuyé par l'assistance conseils.
- Le partage des résultats

- Le Comité de pilotage de la CGD
- La CC-GISE
- Le CNPEEG

• **Le dispositif de suivi –évaluation du PAN Bénin**

Le dispositif de suivi évaluation proposé s'appuie sur les acteurs institutionnels existant en vue de faciliter son opérationnalisation. Les principaux acteurs sont :

- i) La cellule genre et développement du ministère de l'énergie (comité de pilotage et secrétariat technique) ;
- ii) Le cadre de concertation genre inclusion sociale de l'énergie (CCGISE) ;
- iii) Les coordonnateurs des projets.

La cellule genre est composée du comité de pilotage et du secrétariat exécutif. Celui-ci comprend des points focaux genre des Directions générales du Ministère et des structures sous tutelles. Il est dès lors indispensable de distinguer (i) les rôles et tâches du chef de la cellule genre et (ii) ceux des points focaux pour éviter les conflits d'attributions ou de conflits de compétence qui peuvent bloquer le fonctionnement du suivi évaluation du plan d'action.

- ✓ Rôles et tâches de la chef de la cellule genre et développement du Ministère dans la mise en œuvre du Plan d'Action National

Tel que le montre le tableau n°27, ces rôles et tâches de la chef de la cellule genre se répartissent dans plusieurs fonctions notamment (i) la coordination de l'intégration du genre dans le secteur, (ii) le suivi de l'intégration du genre, (iii) la planification et (iv) la coopération. Ils sont tirés de l'arrêté ministériel instituant la Cellule Genre et Développement.

Tableau n° 27: Fonctions, rôles et tâches de la chef de la Cellule Genre et Développement²⁵

Fonctions	Rôles et tâches de la chef de la cellule genre du Ministère
Coordination de l'intégration du genre dans le secteur de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Elabore une stratégie sectorielle de mise en œuvre de l'approche genre dans le domaine de l'énergie • Elabore les orientations générales d'intégration de l'approche genre au Ministère de l'Energie • Elabore et met en œuvre un plan d'action genre • Veille à ce qu'une ressource genre soit affectée à chaque projet de l'énergie • Appuie les points focaux genre des structures du Ministère ou sous tutelle dans l'élaboration des outils & autres documents genre des projets (fait l'assurance qualité) • Organise des plaidoyers pour l'adoption des documents juridiques et réglementaires relatifs au genre dans le secteur de l'énergie • Organise des renforcements des capacités des membres de la cellule genre et des autres acteurs • Appuie les points focaux des structures dans la mise en œuvre des plans d'action genre des projets

²⁵ Ces rôles et tâches sont tirés de l'arrêté n° 069/ME/DC/SGM/DAF/SA/014SGG18 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la cellule genre et développement du Ministère de l'Energie

<p>Suivi de l'intégration du genre dans le secteur de l'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organise une réunion mensuelle de suivi des projets avec les membres de la cellule genre (art 10) • Organise une réunion trimestrielle de concertation avec le rapporteur du Conseil d'Orientation et les points focaux genre des programmes, projets, structures et organismes sous tutelle du Ministère (art 10) • Prépare la réunion trimestrielle du cadre de concertation genre et inclusion sociale –Energie (art.5 CCGISE) • Suit et évalue l'intégration de l'approche genre dans les projets <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifie les indicateurs genre de chaque projet du Ministère et valide les outils de collecte des données ○ Conçoit et tient à jour la base des données sur le genre du Ministère ○ Suit la mise en œuvre des plans d'action genre des projets du Ministère (réunions mensuelles) ○ Organise des visites périodiques de terrain pour évaluer les activités du plan d'action genre • Produit des rapports périodiques de la situation du genre dans le secteur à partir des rapports des points focaux genre des structures et des projets • Prépare l'organisation de la revue annuelle sur le genre et l'énergie (du CCGISE)
<p>Planification/programmation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elabore et exécute les activités de la cellule • Initie et réalise des études sur le genre et l'énergie (art.3) • Met à la disposition de la DPP, les informations relatives à la programmation, au suivi et à l'évaluation genre des projets • Valide les plans d'action genre des différents projets élaborés par les points focaux genre • Prépare le certificat de conformité genre pour signature par le Ministre de l'Energie
<p>Collaboration/Coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participe aux activités du CNPEEG • Participe aux activités des cadres d'orientations et des sous cadres du MESTFP • Fournit les rapports de mise en œuvre du plan d'action à ECREEE/CEDEAO • Participe aux séances de travail avec les partenaires techniques et financiers pour le montage, le suivi et l'évaluation du volet Genre des projets.

- ✓ Rôles et tâches des points focaux genre des structures centrales et des structures sous tutelle du Ministère de l'Energie dans la mise en œuvre du Plan d'Action National.

Les points focaux genre, sont les bras opérationnels de la cellule genre dans leurs structures. Ils sont responsables de l'intégration du genre dans leurs structures et dans les projets de ces structures. Ils travaillent en étroite collaboration avec le chef de la cellule qui coordonne les actions de genre dans le Ministère. Les rôles et tâches des points focaux genre sont listés dans le tableau n° 28.

Tableau n°28: Rôles et tâches des points focaux genre des structures centrales et des structures sous tutelle du Ministère de l'Énergie

Phase du Projet	Étapes du Projet	Rôles du point focal (membre de la CGD ou autre)
Conception / Formulation du Projet	Idée du projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elabore les TDR de prise en compte du genre et inclusion sociale dans les études de faisabilité ✓ Soumet les TDR _genre pour assurance qualité à la chef de la cellule genre et développement ✓ Participe à l'étude de faisabilité ou veille à l'existence d'une ressource genre pour faire les analyses genre et inclusion sociale pour: <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les rôles, les besoins et les attentes différenciés des hommes, des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables par rapport au projet ○ Proposer des actions genre pour atténuer les risques d'inégalités pouvant résulter de la mise en œuvre du projet ○ Proposer des stratégies permettant un accès égal des femmes, des hommes et des personnes vulnérables aux opportunités liées au projet
	Fiche de projet	
	Etude de faisabilité	
	Identification de bailleurs	
Planification du projet	Avant-Projet Détaillé (APD)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elabore un plan d'action genre des projets de sa structure ✓ Fait réaliser une évaluation de genre assortie d'un plan de gestion de genre ✓ Organise la validation du rapport d'évaluation de genre en collaboration avec la chef de la CGD ✓ Produit le rapport de la réunion de validation ✓ Initie le certificat de conformité de genre à soumettre à la CCGD pour assurance qualité
	Etude Technique	
	Elaboration du Cadre de gestion environnementale et sociale	
	Manifestation de financement par le bailleur	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude d'Impact Environnemental ✓ Evaluation de genre 	
Mise en œuvre du projet	Comité Technique du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Met en œuvre le plan d'action genre des projets en étroite collaboration avec la chef de la CGD et les coordonnateurs des projets ✓ Produit des rapports périodiques (trimestriels) de la mise en œuvre du genre des projets ✓ Transmet les rapports périodiques à la chef de la CGD pour compilation au niveau sectoriel
	<i>Direction Nationale du Projet</i>	
	<i>Equipe de Gestion du Projet</i>	
Suivi-Evaluation	Réunion de cadrage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe à l'élaboration des indicateurs genre des projets de sa structure ✓ Propose des outils de collecte des données pour le suivi des indicateurs ✓ Collecte des données sur le genre auprès des projets (tous les trois mois) ✓ Assure le traitement des données collectées pour alimenter la base des données genre du secteur ✓ Produit un rapport sur la situation du genre et inclusion sociale dans le projet ✓ Participe aux réunions périodiques de suivi organisées par la chef de la CGD
	Atelier de validation	
	DAO de recrutement de consultants et prestataires sensibles au genre	
	Suivi de mise en œuvre des plans de gestion	
	Evaluation à mi-parcours	

✓ Rôles et tâches des points focaux genre des Coordonnateurs des projets du Ministère de l'Énergie et des structures sous tutelle dans la mise en œuvre du Plan d'Action National

Les coordonnateurs des projets jouent un rôle important de coordination dans la mise en œuvre du plan d'action genre et inclusion sociale de leurs projets. A ce titre, chaque coordonnateur de projet :

- Veille à l'intégration du genre dans toutes les étapes du projet
- Responsabilise le point focal genre sur toutes les questions de genre
- Collabore avec la chef de la cellule dans toutes les mesures/initiatives genre prévues dans le projet
- Participe à la validation des outils de collecte des données de genre
- Organise la collecte des données sur le genre en collaboration avec la C/CGD
- Participe aux réunions de capitalisation de l'approche genre de son projet.

✓ Rôles et tâches du Comité de pilotage dans la mise en œuvre du Plan d'Action National

En tant qu'instance de décision de la Cellule Genre et Développement du Ministère, le Comité de pilotage a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du PAN. Le Comité de pilotage:

- Adopte le Plan d'Action National (PAN)
- Initie un décret relatif à l'évaluation de genre des projets d'énergie (en application de la directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre)
- Délivre le certificat de conformité de genre aux promoteurs des projets d'énergie
- Mobilise les ressources pour la mise en œuvre du PAN
- Etablit des partenariats avec des structures de recherche (relations avec les universités) en matière de promotion du genre et énergie

✓ Rôles et tâches du Cadre de Concertation du Genre et Inclusion Sociale –Energie (CCGISE) dans la mise en œuvre du Plan d'Action National

Dans sa mission d'assurer une prise en compte systématique au niveau institutionnel, programmatique et opérationnel du genre et de l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie (art.3) le CCGISE facilitera le suivi évaluation du PAN. A ce titre, il

- adoptera les indicateurs de genre et inclusion sociale du secteur de l'Energie ;
- organisera une revue annuelle de la situation du genre dans le secteur de l'Energie ;
- rendra compte des actes de la revue annuelle sur le genre et l'énergie au CNPEEG.

Ainsi, la cellule genre et développement (le comité de pilotage et le secrétariat technique), les coordonnateurs des projets et le cadre de concertation du genre et de l'inclusion sociale sont les principaux acteurs du suivi évaluation de la mise en œuvre du PAN. Leurs rôles et tâches sont complémentaires ; il est important qu'une collaboration entre ces acteurs soit renforcée pour une mise en œuvre effective du PAN.

Les autres acteurs qui interviennent dans le suivi évaluation du PAN sont énumérés dans le paragraphe suivant.

2.5.2 Acteurs-clés intervenant dans le suivi évaluation du PAN

- Ministère de l'Energie :
 - Le Cabinet du ministre ;
 - Le Secrétariat Général du Ministère (SGM) ;
 - La Cellule Genre et Développement du Ministère (CGD) ;
 - La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) ;
 - Les coordonnateurs des projets.
- Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
 - Direction de la Promotion du Genre et de la Femme.

- Présidence de la République :
 - Conseil National de Promotion de l'Équité et de l'Égalité de Genre (CNPEEG) ;
 - Le Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action du Gouvernement (BEPPAAG).
- Société civile soutenant les femmes entrepreneures :
 - ONG ;
 - AISER ;
 - Associations des consommateurs ;
 - etc.
- Le Cadre de Concertation du Genre et de l'Inclusion Sociale –Énergie (CC-GISE).

3. DÉFINITION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES NATIONAUX

L'analyse de base montre que l'environnement juridique et institutionnel de la prise en compte du genre est très favorable mais que les pesanteurs socioéconomiques continuent de freiner la prise en compte effective de l'approche genre dans les structures et programmes de développement. Plusieurs défis sont à relever par le secteur de l'énergie ; les cibles stratégiques de la politique genre de la CEDEAO sont à ajuster en tenant compte des forces et opportunités du secteur. Le tableau n°29 montre les cibles du PAN Bénin pour chaque objectif et cible de la CEDEAO.

Tableau n° 29: Présentation des cibles du PAN Bénin en rapport avec les objectifs et les cibles de la politique de la CEDEAO et les avancés et défis au Bénin

Objectifs	Cible de la CDEAO	Avancées au Bénin	Défis et Perspectives	Cible du PAN Bénin
1. Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société	<ul style="list-style-type: none"> La totalité des employés du gouvernement qui travaillent dans le secteur de l'énergie aura reçu une formation pertinente en 2020 (et régulièrement par la suite) 	<ul style="list-style-type: none"> Très peu d'agents sont formés sur l'approche genre Mise en place d'une Cellule Genre et Développement (CGD) au sein du Ministère Mise en place d'un cadre de concertation Genre et Inclusion Sociale –Energie (CC GIS-Energie) 	<ul style="list-style-type: none"> Agir vite car l'échéance de 2020 est très proche Former au moins 56% du personnel en 2020 sur l'approche genre: <ul style="list-style-type: none"> Décideurs (30 personnes) Cellule genre (30 personnes) Administratifs (60 personnes) 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 56% des employés du gouvernement qui travaillent dans le secteur de l'énergie aura reçu une formation pertinente en 2021 (et régulièrement par la suite)
	<ul style="list-style-type: none"> 50 pour cent des citoyens seront exposés à une forme de message d'intérêt public d'ici 2020, un chiffre qui croîtra à 90% d'ici 2030 	<ul style="list-style-type: none"> Les pratiques actuelles montrent une méconnaissance des notions d'efficacité énergétique, de sécurité et des innovations,... Certains projets d'énergie qui disposent des plans d'intégration sociale et du genre (PISG) ont prévu des actions de communication de masse (MCA BENIN II, projet d'efficacité énergétique) 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'IEC à partir de 2021 dans les différents projets Choisir des messages tels que : Notion d'électricité et sécurité, électricité et entrepreneuriat, efficacité énergétique, etc. Utiliser des canaux de communication tels que : la radio, les affiches, l'intermédiation sociale, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> 10 pour cent des citoyens seront exposés à une forme de message d'intérêt public d'ici 2021 ; 40% d'ici 2024 un chiffre qui croîtra à 90% d'ici 2030
	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie en Afrique de l'ouest 	<ul style="list-style-type: none"> Le laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie Appliquées (Mme Yvette ONIBON de l'Université de 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des colloques scientifiques sur le genre et l'énergie Appuyer des recherches des 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 3 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie en au Bénin seront publiés

Objectifs	Cible de la CDEAO	Avancées au Bénin	Défis et Perspectives	Cible du PAN Bénin
	seront publiés dans des revues scientifiques évaluées par des pairs en 2020, et 20 par an par la suite.	Parakou) et le laboratoire du Dr Latif Fagbémi de l'Université d'Abomey Calavi sont en train de préparer trois articles sur le genre et l'énergie en partenariat avec ECONOLER, les énergies renouvelables • Aucun article n'est encore sorti	étudiants (master et doctorat) sur le genre et l'énergie • Organiser des ateliers pluridisciplinaires entre chercheurs, professionnels, autres acteurs (Crunch time) pour des recherches pouvant déboucher sur des startup ou innovations • Faciliter la parution de 8 articles scientifiques en 2 ans (en 2022)	dans des revues scientifiques évaluées par des pairs en 2021, et 4 par an par la suite.
2. Veiller à ce que toutes les politiques, les programmes et les initiatives en matière d'énergie y compris les grandes infrastructures et les investissements dans le domaine de l'énergie, soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et	• 50 pour cent des politiques énergétiques d'ici 2020 et 100 pour cent d'ici 2030 seront sensibles au genre	• Tous les documents stratégiques adoptés depuis 2018 intègrent la dimension genre : code de l'électricité (en cours d'adoption) ; documents de politique et de stratégie pour l'électrification hors réseau : PONADER et PONAM ; cadre réglementaire de l'énergie hors réseau, etc.	• Assurer qu'au moins 75 % des politiques énergétiques d'ici 2021 et 100% d'ici 2030 seront sensibles au genre • Faire adopter le code de l'électricité par l'Assemblée Nationale • Vulgariser le cadre juridique et réglementaire de la prise en compte du genre et insertion dans le secteur de l'énergie auprès des acteurs	• Au moins 75 % des politiques énergétiques d'ici 2021 et 100% d'ici 2030 seront sensibles au genre
	• 50 pour cent des projets, programmes et initiatives énergétiques auxquels le gouvernement participe intégreront la	• La plupart des projets et programmes de l'énergie tiennent compte du genre et l'inclusion sociale selon la sensibilité des bailleurs	• Assurer qu'au moins 10 % des projets disposeront d'un rapport d'évaluation de genre avec un plan de gestion de genre et d'un rapport de performance de genre	• 10 pour cent des projets, programmes et initiatives énergétiques auxquels le gouvernement participe intégreront la dimension

Objectifs	Cible de la CDEAO	Avancées au Bénin	Défis et Perspectives	Cible du PAN Bénin
orientés vers la lutte contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touche différemment les hommes et les femmes de la région	dimension genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2020, ce pourcentage passera à 100 pour cent en 2030.	<ul style="list-style-type: none"> • Certains projets font des analyses diagnostiques de genre et disposent d'un plan d'action de genre • Absence d'obligation de faire une évaluation de genre des projets énergétiques 	<p>en 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser la directive de la CEDEAO sur l'évaluation de genre des projets énergétiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Instaurer une réglementation de l'évaluation de genre des projets d'énergie à travers la prise d'un décret d'application du code de l'électricité (obligation faite à tout développeur de projet de faire une évaluation de genre muni d'un plan de gestion de genre) ○ Désigner l'autorité compétente pour octroyer le certificat de conformité de genre avant la mise en œuvre du projet : nécessité d'activer le Conseil National de la Promotion de l'Equité et de l'Egalité Genre (CNPEEG) • Prendre un arrêté ministériel sur l'obligation de faire des DAO sensibles au genre (TDR, grilles de notation, ...) 	genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2021, ce pourcentage passera à 100 pour cent en 2030.
3. Accroître la participation des femmes du secteur public	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 25 pour cent de femmes employées dans le secteur public de l'énergie en 2020 et 	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes constituent 23,72% du personnel (toutes catégories confondues) du Ministère 	<p>Soutenir la formation des femmes dans les filières de l'énergie à tous les niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Au moins 2 femmes en master par 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 25 pour cent de femmes employées dans le secteur public de l'énergie en 2021

Objectifs	Cible de la CDEAO	Avancées au Bénin	Défis et Perspectives	Cible du PAN Bénin
<p>dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision.</p>	<p>une parité hommes - femmes (50-50) d'ici 2030.</p>	<p>de l'Énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les femmes techniciennes ne représentent que 2,9% du corps de métier de technicien (électriciens et mécaniciens) à la SBEE • Le problème central est la faible formation des filles dans les métiers et filières techniques de l'enseignement (secondaire, technique, professionnel et universitaire) 	<p>an pendant 5 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Création en 2020 d'un fonds de soutien à la formation des femmes dans les métiers du secteur de l'énergie (niveau apprentissage, enseignement secondaire et universitaire) ○ Le nombre de femmes techniciennes passe de 1,7 % en 2013 (RGPH) à 20% en 2030 dans le secteur de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de femmes techniciennes du secteur de l'énergie passe de 1,7 % en 2013 à 20% en 2030
<p>4. Veiller à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une participation de 25 pour cent des femmes dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé en 2020 et l'atteinte d'une parité des sexes d'ici 2030, telles que déterminées par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureux. 	<ul style="list-style-type: none"> • La proportion des femmes employées dans des domaines liés à l'énergie n'est pas connue • La pratique des TDR et des grilles de notation sensibles au genre n'est pas encore systématique dans le secteur • Dans le cadre du programme MCA BENIN II, il existe un répertoire des femmes entrepreneuses du secteur de l'énergie. Ce répertoire est mis à jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la visibilité des entreprises féminines œuvrant dans l'énergie • Développer l'entrepreneuriat féminin dans l'énergie • Développer l'entrepreneuriat féminin grâce à l'énergie propre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Equipements électriques ○ Initiative des maisons des femmes artisanes : centres/boutiques aménagées pour les femmes vulnérables pour faciliter l'accès à l'électricité à des fins 	<ul style="list-style-type: none"> • La proportion des femmes intervenant dans le secteur de l'énergie (employées et chefs d'entreprises) augmente régulièrement de 2 points chaque année telles que déterminées par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureux

Objectifs	Cible de la CDEAO	Avancées au Bénin	Défis et Perspectives	Cible du PAN Bénin
		<p>tous les 6 mois. Cependant, ce répertoire n'est pas encore vulgarisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> En 2013 (RGPH), le taux des femmes techniciennes de l'électricité était de 1,7 % 	<p>productives (couture, coiffure, mini alimentation, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> Production de biogaz grâce aux déchets biodégradables (milieu rural) : expérience de ReBin à Toffo Production de briquettes ou de pellets à partir des déchets agricoles (milieu urbain): expérience du foyer GEV d'Ifangni 	
<p>5. Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 100 pour cent de conformité d'ici 2017 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et de revue. 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de suivi, de responsabilisation et d'évaluation du genre des projets et programmes par la cellule genre et développement pas encore conçu 	<ul style="list-style-type: none"> Définir les indicateurs de suivi évaluation de prise en compte du genre et les renseigner Préciser les rôles et responsabilités de la cellule genre dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets Mobiliser des fonds pour le financement du plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Une revue annuelle de la prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie est organisée à partir de 2021

4. STRATÉGIE DE RÉALISATION

Pour faire face aux défis et atteindre les objectifs de la politique de la CEDEAO sur l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie, une stratégie de réalisation élaborée repose à la fois sur les principes directeurs de la politique de la CEDEAO et sur les acteurs pouvant jouer un rôle clé pour mettre en œuvre des actions identifiées en vue d'atteindre les indicateurs prévus dans le plan d'action national.

4.1 Principes directeurs

L'adoption des principes généraux suivants dans la mise en œuvre du plan permettra de respecter l'éthique.

- ✚ **Principe directeur 1 : Réceptivité du Genre.** Ce principe consiste à encourager tous les acteurs du secteur de l'énergie (décideurs, planificateurs et agents de mise en œuvre) à l'appropriation du concept genre et la nécessité d'une évaluation de genre.
- ✚ **Principe directeur 2 : Participation ouverte, inclusive et démocratique.** Une véritable participation de tous les acteurs permettra d'assurer l'acceptation de la politique et garantir que l'intérêt de toutes les parties soit préservé. La participation devrait être encouragée à travers la participation de la cellule genre et développement dans la politique, l'élaboration et la planification des programmes et l'implication de la société civile, des femmes, des hommes, des jeunes et des personnes vulnérables à travers une consultation publique avant la mise en œuvre du projet.
- ✚ **Principe directeur 3 : Claire responsabilité.** Plusieurs acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action de la politique d'où ils doivent collaborer. Une définition des rôles et l'attribution de responsabilités claires permettront de rationaliser le processus de mise en œuvre, d'accroître l'efficacité et de créer un sentiment d'appartenance chez les parties prenantes.
- ✚ **Principe directeur 4 : Transparence.** Le maintien de la transparence dans la mise en œuvre du plan et de la présentation des résultats permettra de créer la confiance et d'encourager une plus grande participation des potentielles organisations donatrices, investisseurs, bénéficiaires et autres parties prenantes.
- ✚ **Principe directeur 5 : Collaboration.** L'énergie est certes la responsabilité du ministère de tutelle, mais la conception du projet relève de plusieurs acteurs sous tutelle d'autres ministères. Pour l'atteinte des objectifs, la collaboration inter ministérielle est indispensable. On peut citer entre autres : le ministère de l'économie et des finances, le ministère du plan et du développement, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le ministère des affaires sociales et de la microfinance, le ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle, la présidence de la république, la CEDEAO, les partenaires techniques et financiers, etc.
- ✚ **Principe directeur 6 : Actions appropriées, adaptées et réalisables.** Les actions du plan doivent être harmonisées avec les priorités régionales et nationales de développement et doivent refléter avec précision les contraintes locales et les possibilités qui existent. Le changement sera pratique, progressif, et réalisable, mais toujours en cherchant à s'appuyer sur les succès passés, les capacités nouvellement mobilisées et les ressources dans le but de consolider et d'accélérer les progrès.
- ✚ **Principe directeur 7 : Guidé par les données, fondé sur des preuves, vérifiables et axé sur les résultats.** La mise en œuvre de ce plan d'action suivra une démarche scientifique qui mettra l'accent sur la mesure et la prise de décisions raisonnées et fondées sur des faits. Cela implique qu'au fil du temps des corrections et ajustements devront être faits à mesure que les conditions de mise en œuvre évoluent, que de nouvelles données émergent et que les hypothèses de fonctionnement changent. La réalisation de résultats significatifs et vérifiables, et non la

cohérence idéologique, ni les pressions de l'opportunisme politique, doit rester la principale force derrière la mise en œuvre.

A ces principes directeurs de la CEDEAO, on pourrait ajouter un principe national relatif à la stratégie de mobilisation des fonds pour financer les activités du plan d'action du Bénin : les budgets du secteur de l'énergie consacreront au moins 0,5% de leur budget global au financement des actions de prise en compte du genre et à l'inclusion sociale.

4.2 Stratégie de réalisation

La stratégie de réalisation est présentée par objectif. Un rappel des activités est fait avant la présentation de la stratégie proprement dite.

4.2.1. Rappel des activités de l'objectif n° 1

Le tableau n°30 présente les activités du PAN par rapport à l'objectif n°1

Tableau n° 30:Présentation des activités du PAN Benin pour l'objectif n°1 de la CEDEAO

Objectifs	Cible du PAN Bénin (par estimation)	Activités du PAN Bénin
1. Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 56% des employés du gouvernement qui travaillent dans le secteur de l'énergie auront reçu une formation pertinente en 2021 (et régulièrement par la suite) 10 % des citoyens seront exposés à une forme de message d'intérêt public d'ici 2021 ; 40% d'ici 2025 ; un chiffre qui croîtra à 90% d'ici 2030 Au moins 3 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie au Bénin seront publiés dans des revues scientifiques évaluées par des pairs en 2021, et 4 par an par la suite. 	<ul style="list-style-type: none"> Approfondir l'étude diagnostique genre du secteur de l'Énergie Définir les indicateurs genre pour le secteur de l'énergie et le mécanisme de leur suivi évaluation Sensibiliser les cadres et employés du secteur de l'Énergie sur le genre pour atteindre cet objectif Mener des campagnes de sensibilisation publique sur le genre et l'énergie Organiser des colloques scientifiques sur le genre et l'énergie Financer des recherches des étudiants sur le genre et l'énergie Etablir un partenariat entre le Ministère de l'Énergie et l'UAC pour promouvoir l'entreprenariat des femmes à travers les ateliers de recherche pluridisciplinaires et concevoir des solutions technologiques (par exemple les équipements électriques et électroménagers) qui réduisent la pénibilité des travaux des femmes.

4.2.2. Stratégie de réalisation de l'objectif n°1

Le tableau n°31 présente la stratégie de réalisation de l'objectif n° 1.

Tableau n° 31: Stratégie de mise en œuvre de l'objectif n°1

Activités	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
- Approfondir l'étude diagnostique genre du secteur de l'Énergie	[Ministère de l'Énergie]	Expert en Genre ; consultant	Début : janv 2021 Fin : 2 ^{ème} Mai 2021	15 000 000	Budget National (BN)	Un audit genre réalisé	[0]	1 en 2021
- Définir les indicateurs genre pour le secteur de l'énergie et le mécanisme de leur suivi évaluation	[Ministère de l'Énergie]	CC-GISE INSAE	Début : Juin 2021 Fin : juin 2021	2 000 000	Budget National (BN)	Liste des indicateurs genre à insérer dans la base des données de la DGRE	[0]	[1, d'ici 2021
- Sensibiliser les cadres et employés du secteur de l'Énergie sur le genre pour atteindre cet objectif	[Ministère de l'Énergie]	Cellule Genre et Développement (CGD)	Début : Mars 2021 Fin : 3 ^{ème} septembre 2025	[4.000000/ an] soit 20 000 000	Budget des projets	Proportion des cadres et autres employés formés à l'approche genre et développement	[1%]	56% en 2021 100 % d'ici 2021
- Mener des campagnes de sensibilisation publique sur le genre et l'énergie	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	ABERME & CONTRELEC/ Service Communication du ME ...	Début : Juin 2021 Fin : septembre 2025	40 000 000	Budget National (BN)	Proportion des citoyens sensibilisés	1% ?	10% en 20201; 40% en 2025
- Organiser des colloques scientifiques sur le genre et l'énergie	[Ministère de l'Énergie]/ SGM	DGRE EPAC/ FAST/ Laboratoire de Sociologie Applique	Début : Octobre 2021 Fin : octobre 2025	36 000 000	Budget National (BN) et CEREEC	Un colloque tous les deux ans	0	2 d'ici 2025

Activités	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
		(Parakou)						
- Financer des recherches des étudiantes sur le genre et l'énergie	[Ministère de l'Énergie]/ SGM	SGM/ EPAC/ FAST/ Laboratoire de Sociologie& Anthropologie Appliqué (LASoAA)	Début : Septembre 2021 Fin : décembre 2025	16 000 000	Budget National (BN) et CEREEC	8 mémoires de master/thèse sont soutenus par des étudiantes Au moins 8 articles publiés	0	8 mémoires et 8 articles scientifiques d'ici 2025
- Etablir un partenariat entre le Ministère de l'Énergie et l'UAC pour promouvoir l'entreprenariat des femmes à travers les ateliers de recherche pluridisciplinaires et concevoir des solutions technologiques	[Ministère de l'Énergie]/ SGM	DGRE ; EPAC FAST; LASoAA ; IUT/Lokossa ; CBRST ; ABERME, entreprises, Associations, etc.	Début : Mars 2021 Fin : octobre 2025	40 000 000	Budget National (BN)	Ateliers pluridisciplinaires entre chercheurs et professionnels autour des solutions innovantes (Crunch time)	0	3 crunch time d'innovation en 2025
Total				169 000 000				

4.2.3. Rappel des activités par de l'objectif 2

Le tableau n°32 présente les activités du PAN par rapport à l'objectif n°2.

Tableau n° 32: Présentation des activités du PAN Bénin de l'objectif n°2 et Cibles du PAN Bénin

Objectifs	Cibles du PAN Bénin	Activités du PAN Bénin
2. Veiller à ce que toutes les politiques, les programmes et les initiatives en matière d'énergie y compris les grandes infrastructures et les investissements dans le domaine de l'énergie, soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touche différemment les hommes et les femmes de la région	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 75 % des politiques énergétiques d'ici 2021 et 100% d'ici 2030 seront sensibles au genre • 10 pour cent des projets, programmes et initiatives énergétiques auxquels le gouvernement participe intégreront la dimension genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2021, ce pourcentage passera à 100 pour cent en 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre un décret d'application du code de l'électricité portant sur l'évaluation de genre et inclusion sociale dans les projets d'énergie • Elaborer un guide méthodologique d'intégration du genre dans la planification et la mise en œuvre des projets d'énergie • Développer une liste de contrôle pour l'évaluation du genre et inclusion sociale que les organismes peuvent utiliser lors de l'élaboration des programmes • Former la chaîne de planification des projets d'énergie sur le genre et l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie • Prendre un arrêté ministériel portant sur la prise en compte systématique du genre et inclusion sociale dans les dossiers d'appels d'offres des projets d'énergie (y compris les grilles de notation) • Adopter une boîte à outils d'évaluation du genre pour les partenaires de mise en œuvre • Mettre en œuvre un projet pilote sur le genre et l'énergie (expérimentation des biogaz domestiques en milieu rural et d'utilisation des briquettes de charbon en milieu urbain) • Intégrer le genre dans tous les projets énergétiques ultérieurs • Délivrer un certificat de conformité d'évaluation de genre aux projets énergétiques • Suivre la mise en œuvre du plan de gestion de genre des projets énergétiques • Encourager une participation égale des hommes et des femmes aux consultations publiques lors de la planification du projet • Solliciter des commentaires d'experts externes en genre et de groupes de femmes lors de la validation

4.2.4. Stratégie de réalisation de l'objectif n°2

Le tableau n°33 présente la stratégie de réalisation de l'objectif n° 2.

Tableau n° 33: Stratégie de réalisation de l'objectif n°2

Activités	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
- Prendre un décret d'application du code de l'électricité portant sur l'évaluation de genre et inclusion sociale dans les projets d'énergie.	[Ministère de l'Énergie]/ SGM	CGD/ CCJ	Début : Janvier 2021 Fin : mars 2021	500 000	Budget National (BN)	Décret d'application du code sur les évaluations de genre des projets	0	1 en 2021
- Elaborer un guide méthodologique d'intégration du genre dans la planification et la mise en œuvre des projets d'énergie	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD et le Cadre National de Concertation Genre et Inclusion Sociale – Energie (CC-GISE)	Début : avril 2021 Fin : octobre 2021	13 000 000	Budget National (BN)	Guide méthodologique d'intégration du genre adopté	0	1 en 2021
- Développer une liste de contrôle pour l'évaluation du genre et inclusion sociale que les organismes peuvent utiliser lors de l'élaboration des programmes	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD	Début : janvier 2021 Fin : 1 ^{er} février 2021	50 000	Budget National (BN)	Liste élaborée des indicateurs de contrôle pour l'évaluation du genre	0	1 en 2021
- Former la chaîne de planification des projets d'énergie sur le genre et l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD et consultants en genre et développement	Début : Avril 2021 Fin : octobre 2021	3 000 000	Budget National (BN)	Proportion des acteurs de la planification projets d'énergie formés	10% ?	100% en 2021

Activités	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
- Prendre un arrêté ministériel portant sur la prise en compte systématique du genre et inclusion sociale dans les dossiers d'appels d'offres des projets d'énergie (y compris les grilles de notation)	[Ministère de l'Énergie]/ SGM	CGD, PRMP, DPP	Début : 1 ^{er} février 2021 Fin : Avril 2021	50 000	Budget National (BN)	Arrêté ministériel signé	0	1 en 2021
- Adopter une boîte à outils d'évaluation du genre pour les partenaires de mise en œuvre	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	UFG, CGD, CC-GISE et un expert en genre et développement	Début : Mars 2021 Fin : juillet 2021	5 000 000	Budget National (BN)	Boîte à outils d'évaluation du genre adoptée	0	1 en 2021
- Mettre en œuvre un projet pilote sur le genre et l'énergie (expérimentation des biogaz domestiques en milieu rural et d'utilisation des briquettes de charbon en milieu urbain)	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	UFG, CGD, CC-GISE, ABERME, et autres partenaires	Début : Octobre 2021 Fin : octobre 2025	60 000 000	PTF	Nombre de ménages ayant adopté des énergies propres de cuisson (bio digesteur et briquettes de charbon)	0 (?)	500 ménages ruraux pour le biogaz et 500 ménages urbains pour les briquettes de charbon en 2025
- Intégrer le genre dans tous les	[Ministère	CGD et Cellule	Début :	1 500 000	Budget des	Proportion des	0	100 % à

Activités	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
projets ultérieurs énergétiques	de l'Énergie]/ DPP	Environnementale	Février 2021 Fin : décembre 2025		projets	projets qui mettent en œuvre des plans de gestion de genre		partir de 2021
- Délivrer un certificat de conformité d'évaluation de genre aux projets énergétiques	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD, CCGISE ; Promoteurs des projets	Début : juillet 2021 Fin : décembre 2025	5 000 000	Budget des projets	Nombre de certificats de conformité de genre signés	0	10 en 2025
- Suivre la mise en œuvre du plan de gestion de genre des projets énergétiques	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD ; Unités focales genre ; Coordonnateurs des projets	Début : Septembre 2022 Fin : Novembre 2025	10 000 000	Budget des projets	Proportion de projets qui mettent en œuvre le plan de gestion de genre	0	100% de 2025
- Encourager une participation égale des hommes et des femmes aux consultations publiques lors de la planification du projet	Unité Focale Genre des structures	CGD	Début : janvier 2021 Fin : Décembre 2025	SO	SO	Pourcentage des études de faisabilité dont les équipes ont des spécialistes genre en leur sein	?	100% en 2025
- Solliciter des commentaires d'experts externes en genre et de groupes de femmes lors de la validation	CGD	UFG, coordonnateurs	Début : janvier 2021 Fin : Décembre	SO	SO	Des spécialistes genre est membre des équipes de	0	100% en 2025

« Assistance technique pour l'élaboration d'un plan d'actions national pour la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO en matière d'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie au Bénin »

Activités	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
			2025			validation		
Total				98 100 000				

4.2.5. Rappel des activités de l'objectif n°3

Le tableau n°34 présente les activités du PAN par rapport à l'objectif n°3.

Tableau n° 34: Présentation des activités du PAN Bénin de l'objectif n° 3 et Cibles du PAN Bénin

Objectifs	Cible du PAN Bénin	Activités du PAN Bénin
<p>3. Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décisions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 25 pour cent de femmes employées dans le secteur public de l'énergie en 2020 • Le nombre de femmes techniciennes du secteur de l'énergie passe de 1,7 % en 2013 à 20% en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des élèves, parents d'élèves et enseignants sur les études liées à l'énergie pour les femmes en les rendant plus socialement pertinentes • Améliorer les conditions d'accès aux filières techniques à l'université (tenir compte du parcours de l'élève pour son admission dans les filières techniques au lieu de considérer uniquement le relevé du BAC) • Diversifier les offres de formation (formations techniques à la carte et recyclage des professionnels) • Former à l'approche genre, les membres des commissions d'orientation scolaire et membres des sous cadres par secteur du MESTFP • Créer des synergies d'action entre la CGD et l'Institut National de Formation et de Renforcement des Capacités • Créer des bourses d'études pour les jeunes femmes qui poursuivent des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) • Créer un programme de stages dans le ministère de l'Énergie et les organismes gouvernementaux connexes pour les jeunes femmes qui poursuivent des études dans les STIM • Former les femmes employées du secteur au leadership féminin • Accompagner les femmes pour la formation continue pouvant faciliter l'avancement de carrière au sein du Ministère de l'Énergie • Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur le « Programme d'échange technique des femmes » • Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur "Développement du leadership des jeunes en matière énergétique" • Fournir un soutien technique et de supervision pour atteindre cet objectif

4.2.6. Stratégie de réalisation de l'objectif n°3

Le tableau n°35 présente la stratégie de réalisation de l'objectif n° 3.

Tableau n° 35: Stratégie de réalisation de l'objectif n°3

Activité	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
- Mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des élèves, parents d'élèves et enseignants sur les études liées à l'énergie pour les femmes en les rendant plus socialement pertinentes	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD, ABERME, SBEE, et projets	Début : Janvier 2021 Fin : juin 2025	15 000 000	Budget National (BN)	Nombre d'établissements scolaires dont les acteurs ont bénéficié des campagnes de sensibilisation	2	40 en juin 2025
- Améliorer les conditions d'accès aux filières techniques à l'université (tenir compte du parcours de l'élève pour son admission dans les filières techniques au lieu de considérer uniquement le relevé du BAC)	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique/ Direction des bourses,	Début : Juin 2021 Fin : octobre trimestre 2022	1 000 000	Budget National (BN)	Le pourcentage des filles inscrites dans les filières de STEM en 1 ^{ère} année de licence	14,7% (UAC)	30% en 2025 (UAC et Lokossa)
- Diversifier les offres de formation (formations techniques à la carte et recyclage des professionnels)	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	Ministère en charge de l'enseignement supérieur UAC EPAC, FAST DGRE; G RH/ME PTF	Début : 2 ^{ème} trimestre 2021 Fin : 1 ^{er} trimestre 2022	3 000 000	Budget National (BN)	Un module élaboré de formation à la carte	[0]	1 en 2022
- Former à l'approche genre, les membres des commissions d'orientation	[Ministère de l'Énergie] / CGD	CGD	Début : janvier 2022 Fin : mai	2 000 000	Budget National (BN)	Pourcentage des membres des commissions	?	100% en 2022

Activité	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
scolaire et membres des sous cadres par secteur (du MESTFP)			2022			formés à l'approche genre		
- Créer des synergies d'actions entre la CGD et l'Institut National de Formation et de Renforcement des Capacités (INFRC)	CGD	INFRC	Début : janvier 2021 Fin : Décembre 2025	SO	SO	Nombre de réunion tenu	0	Une réunion /trimestre soit 20 en 2025
- Créer des bourses d'études pour les jeunes femmes qui poursuivent des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) ;	[Ministère de l'Énergie]/ SGM	CGD, ABERME, CONTRELEC, SBEE, DGRE, UAC/	Début : juin 2021 Fin : Décembre 2025	18 000 000	Budget National	Nombre de femmes bénéficiaires de frais de formation en master en énergie,	0	5 par an soit 25 en 2025
- Créer un programme de stages dans le ministère de l'Énergie et les organismes gouvernementaux connexes pour les jeunes femmes qui poursuivent des études dans les STIM	[Ministère de l'Énergie]/ SGM	CGD, DGBE ABERME, CONTRELEC, SBEE, DGRE, UAC/ IUT de Lokossa	Début : janvier 2021 Fin : décembre 2025	10 000 000	Budget National/ Budget des projets	Nombre de femmes stagiaires bénéficiaires des frais de terrain lors des stages académiques ou professionnels	0	50
- Former les femmes employées du secteur de l'énergie au leadership féminin	[Ministère de l'Énergie]/ SGM	CGD	Début : janvier 2022 Fin : 4 ^{ème} décembre 2023	5 000 000	Budget National	Nombre de femmes formées au leadership féminin	0 (?)	La totalité des femmes en 2023

Activité	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
- Accompagner les femmes pour la formation continue pouvant faciliter l'avancement de carrière au sein du Ministère de l'Énergie	CDD	UFG,	Début : août 2021 Fin : décembre 2022	20 000.000	Budget National	Nombre de femmes ayant bénéficié des fonds pour la formation continue	0	5 par an soit 20 femmes en 2025
- Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur le « Programme d'échange technique des femmes » ;	CEREEC	SGM CGD PTF	Début : août 2021 Fin : décembre 2022	5 000 000	CEREEC	Nombre de participants au « Programme d'échange technique des femmes » de la CEDEAO	0	4 en 2022
- Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur "Développement du leadership des jeunes en matière énergétique" ;	CEREEC	SGM CGD PTF	Début : août 2021 Fin : décembre 2022	5 000 000	CEREEC	Nombre de participants au Programme « Développement du leadership des jeunes en matière énergétique » de la CEDEAO	0	4 en 2022
- Fournir un soutien technique et de supervision pour atteindre cet objectif	CEREEC	CGD	Début : janvier 2021 Fin: décembre 2025	PM	CEREC			
Total				84 000 000				

4.2.7. Rappel des activités de l'objectif n°4

Le tableau n°36 présente les activités du PAN par rapport à l'objectif n°4.

Tableau n° 36: Présentation des activités du PAN Bénin de l'objectif n°4 et cibles du PAN Bénin

Objectifs	• Cible du PAN Bénin	• Activités du PAN Bénin
<p>4. Veiller à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La proportion des femmes intervenant dans le secteur de l'énergie (employées et chefs d'entreprises) augmente régulièrement de 2 points chaque année telles que déterminées par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureux 	<ul style="list-style-type: none"> • Annoncer les opportunités d'affaires dans le secteur énergétique avec une cible particulière pour les femmes • Prendre un arrêté ministériel rendant obligatoire les DAO des marchés publics sensibles au genre • Créer et animer un réseau des femmes entrepreneuses du secteur de l'énergie • Créer un site web pour les femmes entrepreneuses de l'énergie (se faire enregistrer dans la base) • Faire participer les entreprises des femmes aux foires de la semaine nationale de l'énergie • Renforcer les capacités des femmes entrepreneuses existantes en matière d'entreprises / technologies énergétiques et de financement de l'énergie • Capitaliser les expériences du projet Energy4 impact et des autres projets d'énergie en matière de renforcement des capacités • Identifier les besoins en renforcement des capacités des entreprises féminines existantes dans le secteur de l'énergie • Répertorier les facilités de financement existantes et les vulgariser auprès des entreprises féminines œuvrant dans le secteur de l'énergie • Sensibiliser le secteur privé à la recherche de candidates pour des opportunités d'emplois et de contrats • Promouvoir la formation professionnelle en énergie • Organiser des évènements faisant mieux connaître les écoles techniques auprès des filles et des parents d'élèves (publi -reportage, journée porte ouverte, participation des écoles à la semaine de l'énergie,) • (participation aux journées culturelles, compétitions sportives inter-écoles, etc...).

4.2.8. Stratégie de réalisation de l'objectif n°4

Le tableau n°37 présente la stratégie de réalisation de l'objectif n° 4.

Tableau n° 37: Stratégie de réalisation de l'objectif n°4

Activité	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
- Annoncer les opportunités d'affaires dans le secteur énergétique avec une cible particulière pour les femmes	[Ministère de l'Énergie] / SGM	CGD, PRMP, ABERME, SBEE et autres partenaires	Début : Mars 2021 Fin : mars 2025	25 000 000	Budget National (BN)	Une semaine de l'entrepreneuriat féminin organisée début mars (JIF)	0	5 en 2025
- Prendre un arrêté ministériel rendant obligatoires les DAO des marchés publics sensibles au genre	[Ministère de l'Énergie] / SGM	CGD Cabinet du Ministre, CCJ	Début : Mars 2021 Fin : décembre 2021	SO		Un arrêté pris	0	1 en 2021
- Créer et animer un réseau des femmes entrepreneuses et professionnelles du secteur de l'énergie	[Ministère de l'Énergie] / CGD	CGD Association des femmes du secteur de l'énergie /	Début : juillet 2021 Fin : décembre 2025	2 000 000	Budget National (BN)	Une plateforme d'échange des femmes entrepreneuses et professionnelles animée	0	1 en 2021
- Faire participer les entreprises des femmes aux foires de la semaine nationale de l'énergie	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD MASM MPME	Début: avril 2021 Fin: avril 2025	10 000 000	Budget National (BN)	Nombre de stands d'exposition occupés par des entreprises des femmes	0	Au moins 5 stands par an 25 d'ici 2024
- Renforcer les capacités des femmes entrepreneuses existantes en matière d'entreprises / technologies	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD, MASM Structures de	Début : mai 2022 Fin : novembre	45 000 000	ECREEE, PTF	Au moins 50 femmes sont formées par an en entrepreneuriat,	25	50 chaque année soit 200 d'ici 2025

Activité	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
énergétiques et de financement de l'énergie		formation (BE, ONG)/ PTF	2025			leadership, efficacité énergétique et gestion d'entreprise		
- Capitaliser les expériences du projet Energy4 impact et des autres projets d'énergie en matière de renforcement des capacités	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD Projets PTF ONG et BE	Début : Mai 2021 Fin : Mai 2021	1 000 000	PTF	1 atelier de capitalisation des expériences d'accompagnement des entreprises des femmes dans le secteur de l'énergie	0	1 en 2021
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des entreprises féminines existantes dans le secteur de l'énergie	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD	Début : août 2021 Fin : novembre 2021	10 000 000	Budget National ou PTF	1 étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités réalisée	0	1 en 2021
- Répertorier les facilités de financement existantes et les vulgariser auprès des entreprises féminines œuvrant dans le secteur de l'énergie	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD, PTF	Début : août 2021 Fin : novembre 2025	1 500 000	Budget National (BN)	Nombre de femmes ayant reçu au cours des formations, le répertoire sur les facilités de financement	0	200 en 2025
- Sensibiliser le secteur privé à la recherche de candidates pour des opportunités d'emplois et de contrats	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	CGD PTF Projets	Début : avril 2023 Fin : novembre 2025	3 000 000	ECREEE	Nombre de chefs d'entreprises/ cadres du secteur privé de l'énergie formés à l'approche	0 (?)	20/an 60 en 2025

Activité	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Financement	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
						genre		
- Promouvoir la formation professionnelle en énergie	[Ministère de l'Énergie]/ SGM	MESTFP, UAC, Autres centres de formation, PTF	Début : Novembre 2021 Fin : novembre 2025	15 000 000	Budget National	Nombre de parents d'élèves ayant pris connaissance des mesures incitatives de formation des femmes dans les écoles/ universités	100 (?)	100 000 par an Soit 500 000 en 2025
- Organiser des évènements faisant mieux connaître les écoles techniques auprès des filles et des parents d'élèves (publi -reportage, journée porte ouverte, participation des écoles à la semaine de l'énergie,...)	[Ministère de l'Énergie]/ SGM	MESTFP, UAC, Autres centres de formation	Début : Novembre 2022 Fin : novembre 2025	5 000 000	Budget National	Nombre d'écoles et d'universités ayant participé à la semaine de l'énergie par an	0	5 par an Soit 20 en 2025
- Créer des cadres d'attraction des filles des CEG (de la 4 ^{ème} au baccalauréat) vers les écoles et filières techniques (participation aux journées culturelles, compétitions sportives inter-écoles, etc...)	[Ministère de l'Énergie]/ CGD	SGM, CGD, ABERME, CONTRELEC, SBEE, DGRE	Début : juin 2022 Fin : juin 2025	20 000 000	Budget National	Nombre de compétitions sportives inter écoles des clubs féminins organisées	0	4 en 2025
Total				137 500 000				

4.2.9. Rappel des activités de l'objectif n°5

Le tableau n°38 présente les activités du PAN par rapport à l'objectif n°5.

Tableau n° 38: Présentation des activités du PAN Bénin de l'objectif n°5 et Cibles du PAN Bénin

Objectifs 5	• Cible du PAN Bénin	• Activités du PAN Bénin
5. Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4.	<ul style="list-style-type: none"> • Une revue annuelle de la prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie est organisée à partir de 2020 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et comprendre les exigences en matière de surveillance et de rapports de la politique (à l'annexe de la politique) • Identifier les ressources nécessaires pour exécuter les tâches • Attribuer un rôle relatif à la collecte et à la communication desdites données aux membres du GFU • Créer des outils de collecte de données tels que des enquêtes et des questionnaires courts que les acteurs de la mise en œuvre peuvent remplir • Fournir des rapports annuels au Département des Affaires Sociales et du Genre de la CEDEAO • Fournir un soutien technique et une supervision pour atteindre cet objectif • Organiser des réunions mensuelles (CGD) et trimestrielles (CC-GISE) de suivi-évaluation du PAN et des projets • Organiser la revue annuelle sur le genre et l'énergie (du CCGISE) • Créer et mettre à jour une base des données genre du secteur de l'énergie (fichier Excel)

4.2.10. Stratégie de réalisation de l'objectif n°5

Le tableau n°39 présente la stratégie de réalisation de l'objectif n° 5.

Tableau n° 39: Stratégie de réalisation de l'objectif n°5

Activité	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
- Organiser des réunions mensuelles (CGD) et trimestrielles (CC-GISE) de suivi-évaluation du PAN et des projets	[Ministère de l'Énergie] / CGD	CGD ; CCGISE Projets UFG	Début : Janvier 2021 Fin : décembre 2025	10 000 000	Budget National (BN) PTF	Nombre de réunions de suivi-évaluation tenues	0	12/ an 60 en 2025
- Organiser la revue annuelle sur le genre et l'énergie (du CCGISE)	[Ministère de l'Énergie] / SGM	CCGISE/ CEREEC	Début : Juin 2021 Fin: Juin 2025	10 000 000	Budget National (BN)/PTF	Nombre de revues annuelles sur le genre	0	1 par an soit 5 en 2025
- Examiner et comprendre les exigences en matière de surveillance et de rapports de la politique (à l'annexe de la politique)	CGD	CGD CEREEC	Début : Janvier 2021 Fin : juin 2021	Sans Objet (SO)	SO	Les canevas de la CEDEAO utilisés pour le rapportage et la surveillance	[0]	1 en 2021
- Identifier les ressources nécessaires pour exécuter les tâches	SGM	CGD CEREEC PTF	Début : Janvier 2021 Fin : Mai 2025	SO	SO	Le budget du plan d'action mobilisé		1 budget annuel
- Attribuer un rôle relatif à la collecte et à la communication des dites données aux membres du CGD	CGD	Coordonneurs des projets UFG	Début : Janvier 2021 Fin : Mai 2021	SO	SO	Responsabilités de chacun des membres de la CGD connues	0	1 en 2021
- Créer des outils de collecte de	CGD	Coordonneurs	Début :	SO	SO	Outils de		1 en 2021

Activité	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et de Fin	Budget (FCFA)	Source de Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
données tels que des enquêtes et des questionnaires courts que les acteurs de la mise en œuvre peuvent remplir		des projets UFG	Juin 2021 Fin : Octobre 2021			collecte des données genre disponibles		
- Créer et mettre à jour une base des données genre du secteur de l'énergie (fichier Excel)	CGD	DGRE DPP Coordonnateurs des projets	Début : Juin 2021 Fin : Mai 2025	SO	SO	Indicateurs genre du secteur actualisés		1 base annuelle à jour
- Fournir des rapports annuels au Département des Affaires Sociales et du Genre de la CEDEAO	CGD	SGM	Début : Mars 2022 Fin : Décembre 2025	SO	SO	Rapport annuel envoyé à la CEDEAO	0	4 en 2025
- Fournir un soutien technique et une supervision pour atteindre cet objectif	CGD	CEREEC	Début : Avril 2021 Fin : Décembre 2025	SO	SO	Nombre d'appuis du CEREEC à la CGD	0	2 appuis par an soit 10 en 2025
Total				20 000 000				

5. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE DE LA CEDEAO SUR LES ÉVALUATIONS DE GENRE DANS LES PROJETS ÉNERGÉTIQUES

5.1 Étapes de mise en œuvre juridique

Il sera rappelé les exigences découlant de la directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre avant d'aborder les aspects juridiques de la mise en œuvre de la directive.

Les évaluations de genre assorties d'un plan de gestion de genre ou de rapport de suivi de performance de genre sont des pratiques non encore généralisées au Bénin.

La directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre dans les projets d'énergie :

- demande aux états membres d'adopter une législation appropriée établissant les règles de procédure selon lesquelles les évaluations du genre devront être menées et les rapports d'évaluation du genre seront examinés par l'autorité compétente (art 5),
- fixe les critères minimum d'une évaluation de genre (art 4), le contenu minimum d'un rapport d'évaluation de genre (art 5), le contenu minimum d'un plan de gestion de genre (art 6) et le contenu minimum d'un rapport de suivi de performance de genre (art 7).

Les exigences découlant de cette directive sont les suivantes :

- Avant de donner leur consentement au développement lors de la conception des projets, au même titre que les études de faisabilités, les développeurs doivent mener une évaluation de genre et préparer un plan de gestion de genre pour les projets susceptibles d'avoir un impact significatif sur le genre.
- Les États membres doivent établir des critères et des seuils appropriés pour identifier les projets pour lesquels il sera nécessaire de procéder à une évaluation de genre.
- Les développeurs doivent préparer des rapports périodiques de suivi des performances basés sur le genre, condition préalable à la poursuite du consentement au développement.

Au regard des exigences de la Directive de la CEDEAO, les procédures d'évaluations de genre peuvent s'inspirer de la réglementation sur l'évaluation environnementale au Bénin qui est composée de deux principaux textes. Il s'agit de (i) la loi-cadre sur l'environnement qui régit la protection de l'environnement au Bénin et (ii) du décret sur les études d'évaluation environnementale qui organise les procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin en complément à la loi-cadre sur l'environnement.

5.1.1 Législation nationale requise pour mettre en œuvre les exigences de la Directive

Les procédures d'approbation seront présentées avant l'examen de la législation nationale requise pour mettre en œuvre les exigences de la directive de la CEDEAO.

❖ Procédures d'autorisation des projets d'énergie et cadre juridique

Les procédures d'autorisation des projets de tous les secteurs de développement se situent à trois niveaux comme le montre le tableau n° 40 ci-dessous.

Tableau n° 40: Procédures d'approbation des projets selon les étapes

Phase du Projet	Etapes du Projet	Procédures d'approbation des projets
Conception / Formulation du Projet	Idée du projet	✓ La fiche du projet est soumise au Ministère du Plan pour approbation et planification si le projet est initié par le secteur public (Energie, Environnement, Eau, Agriculture, etc.) . Dans le cas des projets d'énergie initiés par le secteur privé, l'approbation est faite directement par le Ministère de l'Energie en collaboration avec le Ministère en charge du Plan et le Ministère en charge des Finances.
	Fiche de projet	
	Etude de faisabilité	
	Identification des bailleurs	
Planification du projet	Avant-Projet Détaillé (APD)	✓ L'étude d'impact environnemental est obligatoire pour tout projet ;
	Etude Technique	
	Elaboration du Cadre de gestion environnementale et sociale	✓ Le certificat d'étude d'impact environnemental est délivré par le ministre en charge du cadre de vie et de l'environnement ;
	Manifestation de financement par le bailleur	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude d'Impact Environnemental ✓ Evaluation de genre 	✓ L'évaluation de genre des projets d'énergie n'est pas encore instituée.
Mise en œuvre du projet	Comité Technique du Projet	✓ L'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) donne son avis sur le respect du cadre légal et réglementaire avant l'exécution de tout projet d'électricité.
	<i>Direction Nationale du Projet</i>	
	<i>Equipe de Gestion du Projet</i>	
Suivi-Evaluation	Réunion de cadrage	✓ L'Agence Béninoise de l'Environnement (ABE) fait le suivi – évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale des projets. Il est compétent pour suspendre la mise en œuvre des projets en cas de non respect des mesures environnementales.
	Atelier de validation	
	DAO de recrutement de consultants et prestataires sensibles au genre	
	Suivi de mise en œuvre des plans de gestion	
	Evaluation à mi-parcours	

A la phase de l'identification des projets, le Ministère du Plan et de Développement approuve les idées de projet des promoteurs publics et les inscrit sur la liste des projets sectoriels à planifier pour la recherche de financement auprès des partenaires techniques et financiers. Lorsqu'il s'agit d'un projet énergétique d'un promoteur privé, la fiche du projet est validée par le Ministère de tutelle dudit projet en collaboration avec les Ministères en charge du Plan et des Finances. Quant aux phases de planification, de mise en œuvre et du suivi-évaluation du projet, les procédures sont identiques à tous les projets sans distinction de type de promoteur. Au moment de la planification d'un projet quel que soit le secteur d'activités ou la nature du projet, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact environnemental et social muni d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

L'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) a été créée par le décret n° 2009-182 du 13 mai 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement. L'ARE a pour missions de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'Electricité, de protéger l'intérêt général et de garantir la continuité et la qualité du service, l'équilibre financier du secteur et son développement harmonieux (art 3). En dehors des projets d'électricité, il n'existe pas un organe

de régulation qui autorise leur mise en œuvre. L'ARE donne un avis de conformité à la réglementation uniquement pour le sous -secteur de l'électricité.

Les Etudes d'Impact Environnemental (EIE) au Bénin sont régies par la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant la loi-cadre sur l'environnement et le décret d'application n° 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin. Ce décret est en cours de révision. Cette relecture a pour but de prendre en compte les nouvelles dynamiques environnementales, en particulier le changement climatique et les bénéfices sociaux (genre, emploi des jeunes, etc.). Elle vise aussi à réduire les délais de délivrance de certificat de conformité environnemental ainsi que le coût des Etudes d'Impact Environnemental (EIE). Pour coordonner ce travail de relecture, l'ABE dispose d'une équipe restreinte d'experts sans un spécialiste des questions de genre. Le nouveau projet de décret n'est pas encore disponible. Toutefois, il n'est pas certain que les exigences de la CEDEAO en matière d'évaluation de genre soient entièrement respectées dans cette mise à jour vu que cette législation concerne les études environnementales pour l'ensemble des secteurs et qu'il n'y a pas de leadership fort sur la question de l'évaluation de genre pour que celle-ci soit intégrée dans le décret.

❖ **Possibilité de l'adoption d'un décret ou d'un arrêté ministériel pour les évaluations de genre des projets énergétiques**

Une autorité indépendante d'évaluation de genre n'existe pas encore au Bénin.

Pour intégrer la directive de la CEDEAO dans la législation nationale, l'on pourrait soit emprunter le décret sur l'environnement (en cours de relecture) soit adopter une réglementation spécifique pour le secteur de l'énergie.

- *Possibilité d'intégrer l'évaluation de genre dans le décret sur l'évaluation environnementale (en cours de relecture)*

La relecture du décret sur l'évaluation environnementale offre une opportunité d'intégrer l'évaluation de genre dans la législation nationale au Bénin. Toutefois, cette intégration semble compromise pour plusieurs raisons :

- La relecture du décret sur l'évaluation environnementale est avancée. Cette relecture a pour but principal de prendre en compte les nouvelles dynamiques environnementales en particulier le changement climatique et les bénéfices sociaux (genre, emploi des jeunes, etc.). de réduire les délais de délivrance de certificat de conformité ainsi que le coût des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) ;
- Il n'existe pas à l'ABE une expertise genre pouvant influencer les décisions relatives à la prise en compte de l'évaluation de genre et à l'agenda de la relecture du dudit décret;
- La prise en compte des bénéfices sociaux (genre et emploi des jeunes) n'est pas forcément identique à l'évaluation de genre telle que spécifiée par la directive de la CEDEAO. Pour que le contenu de la directive soit intégré dans le décret sur l'évaluation de genre (et s'ouvre à tous les secteurs de développement), il faudrait un leadership fort du Ministère en charge du genre pour fédérer les réflexions de toutes les parties prenantes autour de l'évaluation de genre et influencer ainsi les dispositions du nouveau décret ;
- L'analyse de l'environnement institutionnel actuel montre un faible leadership du Ministère en charge du genre sur la question d'évaluation de genre dans les projets de développement.

Dans ce contexte il est peu probable que l'ABE inscrive la question d'évaluation de genre (selon les exigences de la CEDEAO dans l'agenda de la relecture du décret sur l'évaluation environnementale.

Compte tenu des difficultés²⁶ à intégrer les évaluations de genre dans le décret des études d'impact environnemental, il est conseillé d'élaborer un texte réglementaire spécifique pour l'internalisation de la directive de la CEDEAO. Il semble plus pertinent d'adopter une législation ad hoc pour les évaluations de genre des projets du secteur de l'énergie. Deux possibilités existent dont l'une est la création d'un décret d'application du code de l'électricité et l'autre est l'adoption d'un arrêté ministériel pour l'application du décret créant le CNPEEG.

La création d'un décret d'application du code de l'électricité

En effet, la loi portant code de l'électricité a été promulguée le 01 avril 2020 par le Président de la République. Dans son article 3, le code de l'électricité prévoit la prise en compte du genre à travers son objectif 11 qui est intitulé : « *promouvoir le genre et l'inclusion sociale dans les segments de l'énergie* ». L'article 45 du même code fait obligation aux parties de « *respecter le genre et le contenu local* ».

A partir de ces dispositions, un décret d'application du code de l'électricité peut être pris pour préciser les modalités de prise en compte du genre en particulier l'évaluation de genre des projets d'énergie. Ce décret précisera les critères et seuils appropriés pour l'évaluation de genre ainsi que l'autorité compétente pour délivrer le certificat de conformité de genre.

L'adoption d'un arrêté ministériel pour l'application du décret créant le CNPEEG

Depuis 2013, il a été mis en place le Conseil Nationale de Promotion de l'Equité et de l'Egalité de Genre (CNPEEG)²⁷ par décret n° 2013 - 5 du 11 février 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CNPEEG. Dirigé par le Président de la République, le CNPEEG a pour mission de « *donner les orientations et directives nécessaires à la promotion de l'égalité et de l'équité du genre et d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin (PNPG)* ». A ce titre, le Comité Technique du CNPEEG est chargé de :

- ✓ suivre et évaluer la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion du Genre ;
- ✓ **suivre et évaluer par le biais des cellules focales, l'intégration du genre dans les politiques, plans, programmes, projets au niveau des secteurs de développement ;**
- ✓ mettre en évidence, ou alerter le Gouvernement sur toutes les questions d'intérêt majeur pour le genre;
- ✓ faire toute proposition de mesures, programmes ou réformes organisationnelles favorables à la promotion du genre.

Ainsi, sur le plan juridique, le CNPEEG est la structure compétente pour suivre et évaluer l'intégration de genre dans les projets et programmes sectoriels à travers les cellules focales genre. Partant de ce décret, le ministre de l'énergie est habilité à prendre un arrêté ministériel pour instituer les évaluations de genre des projets d'énergie. Ces évaluations devraient s'élargir à l'inclusion sociale pour appréhender les inégalités qui touchent toutes les personnes vulnérables par rapport à l'accès aux services énergétiques.

5.1.2 Portée de la Directive

Cette portée est analysée sous deux angles :

²⁶ Ces difficultés concernent (i) l'absence d'un leadership fort du ministère en charge du genre, (ii) la faible sensibilité de la direction de l'ABE sur la question de l'évaluation de genre, (iii) la non adoption de la directive au niveau régional,...

²⁷ Le CNPEEG n'est pas encore fonctionnel. Les évaluations de genre dans le ministère de l'Energie peuvent constituer une opportunité pour sa dynamisation.

- *La portée de la législation nationale en matière d'évaluation de genre est le secteur de l'énergie.*

L'extension de la directive à d'autres secteurs de développement, bien qu'elle soit souhaitable et envisageable, cela semble peu probable que la procédure d'adoption de la législation élargie aux autres secteurs aboutisse dans les deux prochaines années. Comme expliqué précédemment, la relecture du décret portant sur les études d'impact environnemental et social est avancée. Pour que l'on saisisse cette opportunité d'insérer l'évaluation de genre dans ce projet de décret, cela demande un leadership fort du Ministère en charge des questions de genre et de l'inclusion sociale pour fédérer tous les acteurs de la relecture autour de l'évaluation de genre. Ceci n'est pas encore le cas au Bénin. Le Ministère de l'Énergie ne peut pas jouer le rôle de leader pour la modification du décret de l'étude d'impact environnemental (conflits d'attributions) mais serait intéressé à servir de modèle en matière d'évaluation de genre. Progressivement, les autres secteurs de développement pourraient s'inspirer de l'expérience du Ministère de l'Énergie pour légiférer et instaurer les évaluations de genre à leurs niveaux.

Compte tenu de l'environnement institutionnel existant et vu l'urgence de mettre en application la directive et le plan d'action national, il semble plus approprié de limiter la portée de la Directive au secteur de l'énergie en adoptant un décret d'application du code de l'électricité et un arrêté ministériel pour l'application du décret créant le CNPEEG..

- *La législation nationale doit porter sur le genre et l'inclusion sociale.*

Bien que la Directive de la CEDEAO porte explicitement sur la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, la directive s'étendra également sur l'inclusion sociale pour intégrer les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les minorités et toutes les autres personnes vulnérables. En effet, la problématique genre est systématiquement traitée avec l'inclusion sociale au Bénin dans tous les secteurs de développement. Ainsi, tous les documents stratégiques récents en particulier ceux du secteur de l'énergie intègrent le genre et l'inclusion sociale.

5.1.3 Autorité compétente

L'Agence Béninoise de l'Environnement donne un avis technique au Ministre chargé de l'Environnement qui est l'autorité compétente pour délivrer le certificat de conformité environnementale dans tous les secteurs de développement. Au niveau du secteur de l'Énergie, l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) donne l'approbation des projets d'électricité pour attester que ceux-ci sont en règle vis à vis de la réglementation nationale. L'ARE est de ce fait limitée au sous-secteur de l'électricité.

L'autorité compétente pour approuver les évaluations de genre dans le secteur de l'énergie devrait être le Conseil National de la Promotion de l'Équité, de l'Égalité et du Genre (CNPEEG) qui est représenté au niveau sectoriel par la Cellule Genre et Développement (CGD) du Ministère de l'Énergie.

La mission²⁸ de la CGD est de « suivre et évaluer l'intégration de l'approche Genre dans les programmes, projets, activités et actions du Ministère » et de « veiller à la prise en compte du genre dans les études et les programmes du ministère ».

A ce titre, le président du comité de pilotage de la cellule genre (le Ministre de l'Énergie) peut organiser la validation du rapport d'évaluation par un comité technique ad hoc (constitué des spécialistes des questions de genre et inclusion sociale) et donnera un avis au comité technique du CNPEE (Ministre en charge de la promotion du genre) qui délivrera un certificat de conformité de

²⁸ Arrêté n° 069/ME/DC/SGM/DAF/SA/014SGG18 portant création, attributions et fonctionnement de la Cellule genre et développement du Ministère de l'Énergie, article 3

l'évaluation de genre des projets d'énergie. Le Secrétariat Technique de la CGD/ME appuiera le comité de pilotage dans ce processus.

Toutefois, une discussion entre le ministère de l'Énergie et le Ministère en charge de la promotion du genre ainsi qu'avec le Ministère en charge du développement devrait être menée pour expliquer l'importance du certificat de conformité de l'évaluation de genre. Un arrêté interministériel (Ministère de l'Énergie et Ministère en charge de la Promotion du Genre et Ministère du Développement) devra être pris pour instituer le certificat de conformité de genre dans les projets d'énergie avant l'autorisation de tout projet. Les évaluations de genre peuvent se réaliser au même moment que les études d'impact environnemental mais l'autorité compétente pour valider le rapport d'évaluation de genre sera le président du comité technique du CNPEEG (Ministre en charge de la promotion du genre). L'implication du comité technique du CNPEEG a pour intérêt de renforcer l'efficacité et la visibilité de l'évaluation du genre dans le secteur de l'Énergie. La sensibilisation de tous les acteurs pourra contribuer à la généralisation des évaluations de genre dans tous les secteurs de développement.

5.1.4 Critères du projet

Les évaluations de genre pourraient s'inspirer de la catégorisation des projets faite pour les études d'impact environnemental (EIE) qui distingue l'étude d'impact environnemental simplifiée et l'étude d'impact approfondie.

- L'EIE simplifiée concerne tout projet dont les activités ne sont pas susceptibles de modifier significativement l'environnement et dont la réalisation n'est pas prévue dans une zone à risque ou écologiquement sensible. L'EIE simplifiée utilise une fiche de note (cahier de charge) que le promoteur remplit. Elle met en relief le plan de mesures d'atténuation des risques identifiés.
- L'EIE approfondie s'applique à tout projet dont les activités sont susceptibles de modifier significativement l'environnement ou tout projet touchant des zones à risque ou des zones écologiquement sensibles. Elle fait la description et l'analyse des variantes de réalisation du projet, l'analyse des impacts de la variante retenue, le plan de gestion des risques d'accidents technologiques et le programme de surveillance et de suivi.

L'Agence Béninoise de l'Environnement (ABE) a élaboré plusieurs outils pour la réalisation des études d'impact environnemental et social qui précisent les critères et seuils pour les études d'impact environnemental en particulier pour les projets d'énergie. Il s'agit des guides suivants :

- Un guide général de réalisation d'étude d'impact sur l'environnement (2001)
- Des guides sectoriels de réalisation d'études d'impact sur l'environnement dont :
 - Guide sectoriel d'études d'impact sur l'environnement des projets GAZODUC
 - Guide pour les Projets de Barrages et de Centrales hydroélectriques
 - Guide pour les Projets d'Électrification
 - Guide pour les Projets de Classement et d'Aménagement de Forêts et d'Aires protégées
 - Guide pour les Projets d'Adduction d'Eau.

Le tableau n° 41 donne les seuils des formes des études d'impact environnemental (EIE) des projets d'énergie

Tableau n° 41: Seuils des formes des EIE des projets énergétiques

N°	Types de Projets par Secteur d'activités	SEUILS	
		EIE Simplifiée	EIE Approfondie
1	Programme d'exploration ou d'exploitation de pétrole et de gaz naturel	N/A	Obligatoire
2	Raffinerie de pétrole brut installation de gazéification de liquéfaction et usine pétrochimique	N/A	Obligatoire
3	Centrale thermique, groupes électrogènes et autres installations de combustion destinées à la production d'énergie	<10 MW	> 10 MW
4	Construction ou agrandissement d'établissement de fission ou de fusion nucléaire d'usine de fabrication de traitement ou de retraitement, de combustion nucléaire ou de lieu d'élimination ou d'entreposage de matières ou de déchets radioactifs	N/A	Obligatoire
5	Autres installations industrielles destinées à la production d'énergie ou de vapeur	Obligatoire	N/A
6	Installation d'oléoduc, de pipeline, de gazoducs ou de conduites destinés au transport de vapeur et équipements connexes	Longueur < 3 km et diamètre < 30 cm	Longueur > ou = à 3 km et diamètre > ou = à 30 cm
7	Construction ou relocalisation d'une ligne de transport et de répartition d'énergie électrique	Répartition d'énergie électrique < 63 kv sur > de 10 km	Transport d'énergie électrique > ou = à 63 kv sur 2 km
8	Construction ou relocalisation d'un poste de manœuvre ou de transformation d'énergie électrique	< 63 kv	> ou = à 63 kv
9	Stockage aérien de gaz naturel	N/A	Obligatoire
10	Stockage de gaz combustible en réservoirs souterrains	N/A	Obligatoire
11	Stockage de combustibles fossiles liquides	N/A	Obligatoire
12	Barrages et centrales hydroélectriques	< 10 MW	> ou = à 10 MW

Source: ABE, Guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, février 2001

Ces outils, en cours de relecture intégreront la dimension genre & développement ainsi que la gestion axée sur les bénéfices sociaux. Le guide général en cours de révision prévoit 4 catégories d'études d'impact environnemental dont pourraient s'inspirer les évaluations de genre des projets énergétiques :

- Une notice environnementale
- Une étude d'impact environnemental simplifiée
- Une étude d'impact environnemental approfondie
- Une étude d'impact environnemental très approfondie.

Le projet du nouveau décret sur les études d'impact environnemental n'est pas encore disponible pour déterminer la différence entre les types d'études d'impact ni pour analyser le niveau de prise en compte du genre dans ces outils.

La directive de la CEDEAO prévoit des critères minimum pour une évaluation de genre exhaustive suivants :

- (1) les différences entre les hommes et les femmes en termes de déplacement, de réinstallation, de perte des moyens de subsistance, de sécurité physique et de santé ;
- (2) les besoins de base et stratégiques des bénéficiaires du Projet en termes de genre, en tenant compte de facteurs tels que la santé, l'éducation, la propriété immobilière, l'effet sur les moyens de subsistance et la protection contre la traite des personnes, la violence et l'exploitation sexuelle ;
- (3) la représentation sociale et le niveau d'autonomie des hommes et des femmes au sein de la communauté, ainsi que la participation et l'autonomie des hommes et des femmes dans les activités, les consultations et les processus de prise de décision du Projet ;
- (4) la division du travail communautaire et du Projet entre les hommes et les femmes ;
et
- (5) les différences entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'énergie et le contrôle des ressources et des avantages de la communauté et du Projet.

Un guide méthodologique d'évaluation de genre des projets d'énergie peut être élaboré et mis à la disposition des développeurs de projets énergétiques.

Généralement les projets publics et privés initiés dans le secteur de l'énergie font déjà des analyses de genre et inclusion sociale. Les études d'impact environnementale font des analyses genre et social à part que ce volet est fait de façon peu approfondie. La réglementation sur l'évaluation de genre apportera aux acteurs des outils pour améliorer ce qui se fait déjà.

5.1.5 Processus permettant de déterminer si une Évaluation de Genre est nécessaire

Le Bénin adoptera un processus en une étape. Les évaluations de genre s'appliqueront à tous les projets faisant l'objet d'une étude d'impact environnemental (simplifiée ou approfondie). Ceci s'explique dans la mesure où tous les projets publics et privés sont soumis à l'évaluation environnementale à part des exceptions prévues par le décret sur les évaluations environnementales à savoir :

- tout projet entrepris à des fins domestiques ou artisanales, qui n'affectent pas les milieux sensibles ou ne génèrent pas de rejets dans l'environnement ;
- tout projet relatif à l'exploration et à la prospection des ressources naturelles et minérales n'impliquant pas la création d'infrastructures;
- tout projet qui est mis en œuvre en réaction à une situation d'urgence et qu'il importe de mettre en œuvre sans délai soit pour la protection de biens ou de l'environnement soit pour la santé ou la sécurité publique.

5.1.6 Mise en œuvre de la législation

Selon l'article 37 du décret n° 2018-072 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Energie, la mission de la cellule juridique est de :

- ✓ assister le Secrétaire Général du Ministère dans l'analyse des implications juridiques des dossiers, en donnant un avis circonstancié sur les projets de contrat, de marchés et de conventions de tout service ou organisme sous tutelle ;
- ✓ participer à l'élaboration de tous les projets de textes à caractère législatif ou réglementaire et documents contractuels concernant le ministère ;
- ✓ veiller à la mise à jour des textes législatifs et réglementaires relatifs aux structures et aux activités du secteur pour tenir compte des évolutions en la matière ;

- ✓ veiller à l'élaboration et à l'adoption des textes d'application des lois et décrets relatifs au secteur.

Ainsi, c'est la Cellule Juridique (CJ) du Ministère de l'Énergie qui initiera les projets de texte, une fois l'option faite par l'autorité ministérielle après validation du PAN.

L'option d'un arrêté ministériel a pour avantage que l'arrêté s'appliquera à tous les types de projets (d'électricité ou autre). Le processus d'adoption est interne au Ministère. Il peut être pris à tout moment par le Ministre de l'Énergie en référence au décret n° 2013 - 5 du 11 février 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CNPEEG. Le processus de prise d'arrêté ministériel sur les évaluations de genre pourra démarrer dès la validation du PAN

En ce qui concerne l'adoption d'un décret d'application du code de l'électricité relatif aux évaluations de genre, le projet de décret peut être initié dans l'immédiat car les autres décrets d'application sont déjà prêts. L'ensemble des décrets d'applications sera introduit en conseil des Ministres selon la procédure habituelle. Le décret d'application sur les évaluations de genre concernera les projets d'électricité (le code porte sur l'électricité). Toutefois, il peut s'étendre à tous les types de projets d'énergie en faisant référence au décret n° 2013 - 5 du 11 février 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CNPEEG. Le processus de rédaction du projet de décret va démarrer au Ministère de l'Énergie dès la validation du PAN.

5.2 Étapes de mise en œuvre administrative

Les étapes de mise en œuvre administrative comprennent (i) l'étape préparatoire, (ii) l'évaluation de genre, (iii) la procédure administrative d'obtention d'un certificat de conformité de genre (iv) le contrôle de la mise en œuvre des plans de gestion de genre et le suivi de genre.

5.2.1 Etape préparatoire

Un travail de plaidoirie est nécessaire pour qu'une réglementation nationale soit prise pour l'opérationnalisation de la directive de la CEDEAO en matière de l'évaluation de genre des projets d'énergie. Les acteurs clés pour la prise de cette réglementation sont les suivants :

- La chef de la Cellule Genre et Développement (C CGD) du Ministère de l'Énergie

Elle introduira une note au Ministre pour exposer les deux options en matière de législation sur les évaluations de genre (décret d'application du code sur l'électricité et arrêté ministériel sur les évaluations de genre). Cette note introductive accompagnera le rapport provisoire du PAN pour validation par un atelier de travail. Au cours de cet atelier de validation du PAN, les deux options seront présentées et une recommandation motivera le choix qui est privilégié.

- Le chef de la Cellule Juridique du Ministère (CCJ) du Ministère de l'Énergie
- L'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE)

Quelle que soit la forme juridique qui sera retenue, un travail de plaidoirie sera effectué à l'endroit de l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) pour que la surveillance du respect de la réglementation sur les évaluations de genre soit effective. Des actions de renforcement des capacités du point focal genre de l'ARE seront effectuées par la Cellule Genre du Ministère pour que les avis techniques de l'ARE intègrent la surveillance de la dimension genre et l'inclusion sociale.

- Le Ministre de l'Énergie

Si la forme juridique retenue est le décret d'application du code de l'électricité, le Ministre de l'Énergie devra défendre le projet de décret en Conseil des Ministres en vue de son adoption par le Président de la République.

En dehors des actions de plaidoirie, il est nécessaire d'élaborer des outils d'évaluation de genre et les outils de gestion de genre. En effet, pour faciliter aux développeurs des projets de faire une évaluation de genre et un plan de gestion de genre, il est indispensable que les outils soient disponibles et mis à la disposition de tout concepteur de projet énergétique. Ces outils sont entre autres:

- les TDR pour l'évaluation de genre des projets énergétiques,
- le canevas de collecte des données sur le genre,
- le canevas du rapport de genre,
- le canevas d'un rapport de gestion de genre,
- le canevas d'un rapport de suivi de performance du genre.

5.2.2 Evaluation de genre

Le promoteur soumet à l'autorité compétente un rapport d'évaluation de genre établi par des experts compétents et fournissant les informations requises. L'évaluation de genre doit globalement identifier, décrire et évaluer de façon appropriée les impacts sexospécifiques importants, directs et indirects, attendus du projet concerné au regard des critères pertinents. Elle fournira également le plan de gestion de l'égalité des sexes qui décrit les actions à mener par le promoteur pour éviter, réduire et résoudre, dans la mesure du possible, tous les impacts sexospécifiques négatifs, tels que décrits dans le rapport d'évaluation de genre.

Le plan de gestion de l'égalité des sexes doit être convenu après consultation des représentants gouvernementaux et des hommes et femmes des communautés touchées par le projet et des groupes intéressés.

Aucune autorisation de développement ne peut être délivrée tant que l'autorité compétente n'aura pas délivré le certificat de conformité de genre.

5.2.3 Procédure administrative d'obtention d'un Certificat de Conformité de Genre²⁹

Cette procédure s'est inspirée de la procédure de l'étude d'impact sur l'environnement. Elle comprend les étapes suivantes :

- dépôt (par le promoteur) de la demande de certificat de conformité de genre accompagnée d'un document précisant le coût prévisionnel d'exécution du projet ;
- réponse du Secrétariat Technique du CNPEEG (Direction de la Promotion de la Femme et du Genre) par courrier au promoteur avec une facture qui mentionne le montant de la redevance à payer, et ce dans un délai de quatre (4) jours à compter de la date de réception du dossier ;
- dépôt du dossier comprenant la quittance de paiement de la redevance, dix (10) exemplaires et une version électronique de la version provisoire du rapport d'évaluation de genre et du plan de gestion de genre ou annexes le cas échéant ;
- dépôt par le promoteur des rapports finaux d'évaluation de genre en trois (03) exemplaires et une version électronique après prise en compte des amendements ;
- transmission du projet de Certificat de Conformité de Genre au Ministre en charge de la promotion du Genre au plus tard cinq (05) jours après acceptation de la version finale par le Secrétariat technique du CNPEEG.

❖ La validation du rapport d'évaluation de genre

²⁹ Adapté à partir de la procédure pour le certificat de conformité environnemental (art 29 décret sur les évaluations environnementales)

La validation du rapport d'évaluation de genre se fera en deux temps : un comité technique ad hoc d'expert en genre sera mis en place par le secrétariat technique du CNPEEG pour statuer sur la qualité du rapport d'évaluation de genre. Le second comité technique fera la validation du rapport. Il regroupera les représentants des ministères techniques (Energie, Genre, Plan, Environnement), les ONG, les représentants des municipalités concernées et des services techniques déconcentrés concernés pour la validation.

❖ **Décision de l'autorité compétente**

Sur la base de la conclusion raisonnée, l'Autorité compétente prendra la décision :

- a) d'émettre un certificat de conformité de genre ;
- b) de demander des informations complémentaires au Promoteur,
- c) de refuser l'Autorisation du Projet, et énoncer les raisons d'un tel refus par écrit au Promoteur, en donnant clairement et précisément les raisons complètes de la conclusion.

Lorsque l'Autorité compétente considère que le Rapport sur l'évaluation de genre ou le Plan de gestion de l'égalité des sexes devraient contenir davantage d'informations, elle doit alors adresser au Promoteur une déclaration écrite énonçant clairement et précisément les raisons complètes de sa conclusion.

❖ **Délais de validation**³⁰

Lorsque le dossier est jugé complet par le CDG, qu'elle a délivré le récépissé de paiement de la redevance, et si l'audience publique n'est pas déclenchée, elle dispose pour l'Instruction, l'organisation de la validation du rapport d'évaluation de genre et la délivrance du Certificat de Conformité de genre d'un délai maximum de dix-neuf (19) jours décomposés comme suit :

- publication du rapport provisoire et déclenchement de l'audience publique le cas échéant, cinq (05) jours ;
- mise en place du comité technique ad hoc chargé de valider le rapport : un (01) jour après réception du dossier complet ;
- validation du rapport d'étude d'impact environnemental : dix (10) jours ;
- établissement du Certificat de Conformité Environnementale: deux (02) jours ;
- transmission du Certificat de Conformité Environnementale au promoteur: un (1) jour.

Lorsque la procédure requiert une audience publique, le promoteur en est informé et le délai est de soixante-huit (68) jours conformément aux dispositions du présent décret. Au terme des délais pour les procédures avec ou sans audience publique, si l'étude est jugée satisfaisante par l'Agence, elle émet un avis technique au Ministre dans un délai de 05 jours, pour la délivrance du Certificat de Conformité Environnementale.

❖ **Délivrance**³¹ **du Certificat de Conformité de Genre, conditions de validité, d'annulation et de retrait**

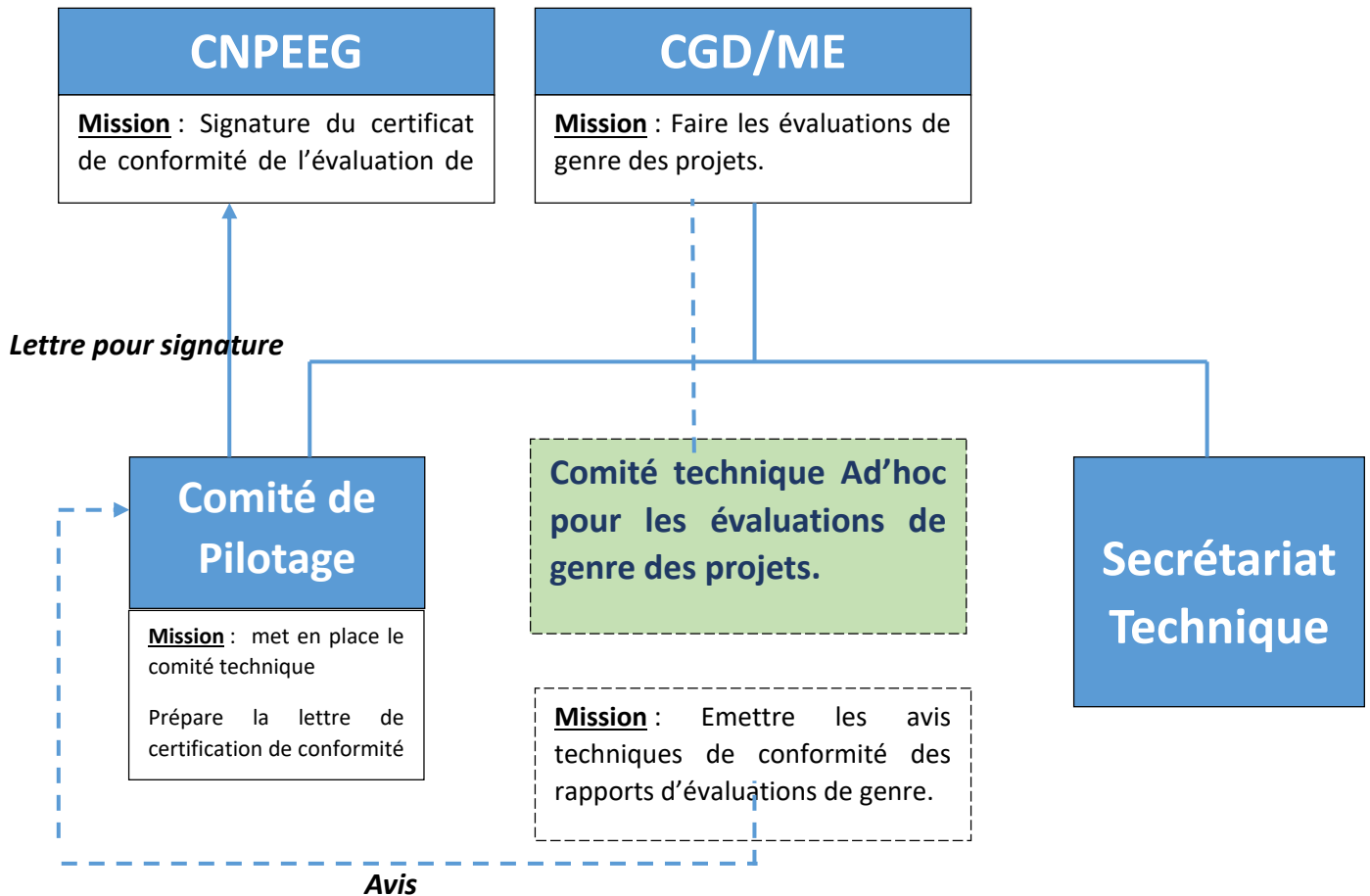
Le Certificat de Conformité du genre est délivré par le Ministre en charge du Genre après avis technique de la Cellule Genre. L'autorisation de réalisation de tout projet est délivrée par l'Autorité compétente, sur présentation du Certificat de Conformité de Genre.

³⁰ Adapté à partir de la procédure pour le certificat de conformité environnemental (art 31 décret sur les évaluations environnementales)

³¹ Adapté à partir de la procédure pour le certificat de conformité environnemental (art 42 décret sur les évaluations environnementales)

Le Certificat de Conformité de Genre délivré au promoteur cesse d'avoir effet si la réalisation physique de l'activité n'a pas commencé dans un délai d'un an après la réception du Certificat de Conformité de Genre.

Le schéma ci-dessous illustre les procédures de validation et de délivrance de certificat de conformité genre.



Ce schéma illustre que l'évaluation de genre se fera par la CGD/ME mais à travers un comité technique Ad hoc qui sera mis sur pied par le Ministre de l'Énergie. Le CNPEEG signe le certificat à travers son rapporteur (Ministre en charge du genre)

5.2.4 Contrôle de la mise en œuvre des plans de Gestion de Genre

La surveillance de genre consiste à vérifier la façon dont sont mises en œuvre les mesures et les actions retenues dans le plan de gestion de genre. Le promoteur doit soumettre à l'autorité compétente les rapports de suivi de la performance de l'égalité des sexes établis par des experts compétents à des intervalles déterminés au cas par cas par l'autorité compétente. L'autorité compétente doit établir des directives, en fonction des rapports de suivi de la performance de l'égalité des sexes.

Le suivi de genre doit être réalisé par la CGD. Il permettra de vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation des inégalités de genre sur la base des indicateurs de performance de genre et inclusion sociale. Tout projet inscrit au Programme d'investissement public et soumis à une évaluation de genre, fait l'objet d'un suivi de genre sur la base d'une convention signée avec la Cellule Genre et Développement du Ministère de l'Énergie.

6. Plan de surveillance et rapport

Le chapitre 4.2 a présenté les stratégies de mise en œuvre, le détail des activités à réaliser ainsi que les indicateurs et les budgets nécessaires pour exécuter ces activités. Il a réparti la responsabilité de leur mise en œuvre entre le Chef de la CGD, du Secrétaire Général du Ministère de l'Énergie, la DPP et le CEREEC. La périodicité des rapports est fonction de la nature de l'activité. Les activités ponctuelles n'auront qu'un rapport ponctuel. Certaines autres activités feront l'objet d'un rapport mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.

Le présent chapitre donne le plan de surveillance par objectif. Il détermine pour chaque activité, des indicateurs, la valeur de référence et la valeur cible de l'indicateur ainsi que la fréquence de suivi. Il désigne le responsable de la collecte des données et de la communication de l'information.

Tableau 42: Plan de surveillance de l'objectif n°1

Objectif n°1	Activités	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
<p>Objectif °1</p> <ul style="list-style-type: none"> Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société <p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 56% des employés du gouvernement qui travaillent dans le secteur de l'énergie auront reçu une formation pertinente en 2021 (et régulièrement par la suite) <p>1. 10 pour cent des citoyens seront exposés à une forme de message d'intérêt public d'ici 2021 ; 40% d'ici</p>	- Approfondir l'étude diagnostique genre du secteur de l'Énergie	Un audit genre réalisé	[0]	1 en 2021	Une fois	CGD
	- Définir les indicateurs genre pour le secteur de l'énergie et le mécanisme de leur suivi évaluation	Liste des indicateurs genre à insérer dans la base des données de la DGRE	[0]	[1, d'ici 2021	Une fois	CGD
	- Sensibiliser les cadres et employés du secteur de l'Énergie sur le genre pour atteindre cet objectif	Proportion des cadres et autres employés formés à l'approche genre et développement	[1%]	56% en 2021 100 % d'ici 2025	Semestriel	CGD
	- Mener des campagnes de sensibilisation publique sur le genre et l'énergie	Proportion des citoyens sensibilisés	1% ?	10% en 2021 ; 40% en 2025	Semestriel	CGD
	- Organiser des colloques scientifiques sur le genre et l'énergie	Un colloque tous les deux ans	0	2 d'ici 2025	Annuel	SGM
	- Financer des recherches des étudiants sur le genre et l'énergie	8 mémoires de master/thèse sont soutenus par des étudiantes Au moins 8 articles	0	8 mémoires et 8 articles scientifiques d'ici 2025	Annuel	SGM

Objectif n°1	Activités	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
2025 ; un chiffre qui croîtra à 90% d'ici 2030		publiés				
2. Au moins 3 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie au Bénin seront publiés dans des revues scientifiques évaluées par des pairs en 2021, et 4 par an par la suite.	- Etablir un partenariat entre le Ministère de l'Energie et l'UAC pour promouvoir l'entrepreneuriat des femmes à travers les ateliers de recherche pluridisciplinaires et concevoir des solutions technologiques (par exemple les équipements électriques et électroménagers) qui réduisent la pénibilité des travaux des femmes.	Ateliers pluridisciplinaires entre chercheurs et professionnels autour des solutions innovantes (Crunch time)	0	3 Crunch time d'innovation en 2025	Annuel	SGM

Tableau 43: Plan de surveillance de l'objectif n°2

Objectif 2	Activités	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
Objectif °2 - Veiller à ce que toutes les politiques, les programmes et les initiatives en matière d'énergie y compris les grandes infrastructures et les investissements dans le	- Prendre un décret d'application du code de l'électricité portant sur l'évaluation de genre et inclusion sociale dans les projets d'énergie.	Décret d'application du code sur les évaluations de genre des projets	0	1 en 2021	Une fois	SGM

Objectif 2	Activités	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
<p>domaine de l'énergie, soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touche différemment les hommes et les femmes de la région</p> <p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 75 % des politiques énergétiques d'ici 2021 et 100% d'ici 2030 seront sensibles au genre - 10 pour cent des projets, programmes et initiatives énergétiques auxquels le gouvernement participe intégreront la dimension genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2021, ce pourcentage passera à 100 pour cent en 2030. 	- Elaborer un guide méthodologique d'intégration du genre dans la planification et la mise en œuvre des projets d'énergie	Guide méthodologique du genre adopté	0	1 en 2021	Une fois	CGD
	- Développer une liste de contrôle pour l'évaluation du genre et inclusion sociale que les organismes peuvent utiliser lors de l'élaboration des programmes	Liste élaborée des indicateurs de contrôle pour l'évaluation du genre	0	1 en 2021	Une fois	CGD
	- Former la chaîne de planification des projets d'énergie sur le genre et l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie	Proportion des acteurs de la planification projets d'énergie formés	10% ?	100% en 2021	Une fois	CGD
	- Prendre un arrêté ministériel portant sur la prise en compte systématique du genre et inclusion sociale dans les dossiers d'appels d'offres des projets	Arrêté ministériel signé	0	1 en 2021	Une fois	SGM

Objectif 2	Activités	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
	d'énergie (y compris les grilles de notation)					
	- Adopter une boîte à outils d'évaluation du genre pour les partenaires de mise en œuvre	Boîte à outils d'évaluation du genre adoptée	0	1 en 2021	Une fois	CGD
	- Mettre en œuvre un projet pilote sur le genre et l'énergie (expérimentation des biogaz domestiques en milieu rural et d'utilisation des briquettes de charbon en milieu urbain)	Nombre de ménages ayant adopté des énergies propres de cuisson (bio digesteur et briquettes de charbon)	0 (?)	500 ménages ruraux pour le biogaz et 500 ménages urbains pour les briquettes de charbon en 2025	Semestriel	CGD
	- Intégrer le genre dans tous les projets énergétiques ultérieurs	Proportion des projets qui mettent en œuvre des plans de gestion de genre	0	100 % à partir de 2021	Trimestriel	DPP
	- Délivrer un certificat de conformité d'évaluation de genre aux projets énergétiques	Nombre de certificats de conformité de genre signés	0	10 en 2025	Semestriel	SGM
	- Suivre la mise en œuvre du	Proportion de projets	0	100% de 2025	Semestriel	CGD

Objectif 2	Activités	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
	plan de gestion de genre des projets énergétiques	qui mettent en œuvre le plan de gestion de genre				
	- Encourager une participation égale des hommes et des femmes aux consultations publiques lors de la planification du projet	Pourcentage des études de faisabilité dont les équipes ont des spécialistes genre en leur sein	?	100% en 2025	Semestriel	CGD
	- Solliciter des commentaires d'experts externes en genre et de groupes de femmes lors de la validation	Des spécialistes genre est membre des équipes de validation	0	100% en 2025	Semestriel	CGD

Tableau 44: Plan de surveillance de l'objectif n°3

Objectif n°3	Activité	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
Objectif - Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux	- Mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des élèves, parents d'élèves et enseignants sur les études liées à l'énergie pour les femmes en les rendant plus socialement pertinentes	Nombre d'établissements scolaires dont les acteurs ont bénéficié des campagnes de sensibilisation	2	40 en 2025	Semestriel	CGD

Objectif n°3	Activité	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
postes de décisions Cibles - Au moins 25 pour cent de femmes employées dans le secteur public de l'énergie en 2021 - Le nombre de femmes techniciennes du secteur de l'énergie passe de 1,7 % en 2013 à 20% en 2030	- Améliorer les conditions d'accès aux filières techniques à l'université (tenir compte du parcours de l'élève pour son admission dans les filières techniques au lieu de considérer uniquement le relevé du BAC)	Le pourcentage des filles inscrites dans les filières de STEM en 1 ^{ère} année de licence	14,7% (UAC)	30% en 2025 (UAC et Lokossa)	Annuel	CGD
	- Diversifier les offres de formation (formations techniques à la carte et recyclage des professionnels)	Un module élaboré de formation à la carte	[0]	1 en 2022	Annuel	CGD
	- Former à l'approche genre, les membres des commissions d'orientation scolaire et membres des sous cadres par secteur (du MESTFP)	Pourcentage des membres des commissions formés à l'approche genre	?	100% en 2022	Annuel	CGD
	- Créer des synergies d'actions entre la CGD et l'Institut National de Formation et de Renforcement des Capacités (INFRC)	Nombre de réunion tenu	0	Une réunion /trimestre soit 20 en 2025	Trimestriel	CGD
	- Créer des bourses d'études pour les jeunes femmes qui poursuivent des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) ;	Nombre de femmes bénéficiaires de frais de formation en master en énergie,	0	5 par an soit 25 en 2025	Semestriel	
	- Créer un programme de stages dans le ministère de l'Énergie et les	Nombre de femmes stagiaires bénéficiaires	0	50	Semestriel	CGD,

Objectif n°3	Activité	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
	organismes gouvernementaux connexes pour les jeunes femmes qui poursuivent des études dans les STIM	des frais de terrain lors des stages académiques ou professionnels				
	- Former les femmes employées du secteur de l'énergie au leadership féminin	Nombre de femmes formées au leadership féminin	0 (?)	La totalité des femmes en 2023	Annuel	CGD
	- Accompagner les femmes pour la formation continue pouvant faciliter l'avancement de carrière au sein du Ministère de l'Energie	Nombre de femmes ayant bénéficié des fonds pour la formation continue	0	5 par an soit 20 femmes en 2025	Trimestriel	CGD
	- Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur le « Programme d'échange technique des femmes » ;	Nombre de participants au « Programme d'échange technique des femmes » de la CEDEAO	0	4 (?)	Annuel	CEREEC
	- Mobiliser des fonds et mettre en œuvre des activités conformes à l'initiative régionale de la CEDEAO sur "Développement du leadership des jeunes en matière énergétique"	Nombre de participants au Programme « Développement du leadership des jeunes en matière énergétique » de la CEDEAO	0	4 (?)	Annuel	CEREEC
	- Fournir un soutien technique et de supervision pour atteindre cet objectif					CEREEC

Tableau 45: Plan de surveillance de l'objectif n°4

Objectif 4	Activité	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
<p>Objectif 4</p> <p>- Veiller à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé</p> <p>Cibles</p> <p>- La proportion des femmes intervenant dans le secteur de l'énergie (employées et chefs d'entreprises) augmente régulièrement de 2 points chaque année telles que déterminées par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureux</p>	- Annoncer les opportunités d'affaires dans le secteur énergétique avec une cible particulière pour les femmes	Une semaine de l'entrepreneuriat féminin organisée début mars (JIF)	0	5	Trimestriel	CGD
	- Prendre un arrêté ministériel rendant obligatoire les DAO des marchés publics sensibles au genre	Un arrêté pris	0	1	Une fois	SGM
	- Créer et animer un réseau des femmes entrepreneuses et professionnelles du secteur de l'énergie	Une plateforme d'échange des femmes entrepreneuses et professionnelles animée	0	1 en 2025	Trimestriel	CGD
	- Faire participer les entreprises des femmes aux foires de la semaine nationale de l'énergie	Nombre de stands d'exposition occupés par des entreprises des femmes	0 ?	Au moins 5 stands par an 25 d'ici 2025	Annuel	CGD
	- Renforcer les capacités des femmes entrepreneuses existantes en matière d'entreprises / technologies énergétiques et de financement de l'énergie	Au moins 50 femmes sont formées par an en entrepreneuriat, leadership, efficacité énergétique et gestion d'entreprise	25	50 chaque année soit 200 d'ici 2025	Semestriel	CGD,
	- Capitaliser les expériences du projet Energy4 impact et des autres projets d'énergie en matière de renforcement des capacités	1 atelier de capitalisation des expériences d'accompagnement des entreprises des femmes dans le secteur de	0	1 en 2021	Une fois	CGD

Objectif 4	Activité	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
		l'énergie				
	- Identifier les besoins en renforcement des capacités des entreprises féminines existantes dans le secteur de l'énergie	1 étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités réalisée	0	1 en 2021	Une fois	CGD
	- Répertorier les facilités de financement existantes et les vulgariser auprès des entreprises féminines œuvrant dans le secteur de l'énergie	Nombre de femmes ayant reçu au cours des formations, le répertoire sur les facilités de financement	0	200 en 2025	Semestriel	CGD
	- Sensibiliser le secteur privé à la recherche de candidates pour des opportunités d'emplois et de contrats	Nombre de chefs d'entreprises/ cadres du secteur privé de l'énergie formés à l'approche genre	0 (?)	20/an 60 en 2025	Semestriel	CGD
	- Promouvoir la formation professionnelle en énergie	Nombre de parents d'élèves ayant pris connaissance des mesures incitatives de formation des femmes dans les écoles/ universités	100 (?)	100 000 par an Soit 500 000 en 2025	Trimestriel	CGD
	- Organiser des évènements faisant mieux connaître les écoles techniques auprès des filles et des parents d'élèves (publi-reportage, journée porte ouverte, participation des écoles à la semaine de	Nombre d'écoles et d'universités ayant participé à la semaine de l'énergie par an	0	5 par an Soit 20 en 2025	Semestriel	CGD

Objectif 4	Activité	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
	l'énergie,...)					
	- Créer des cadres d'attraction des filles des CEG (de la 4 ^{ème} au baccalauréat) vers les écoles et filières techniques (participation aux journées culturelles, compétitions sportives inter-écoles, etc...)	Nombre de compétitions sportives inter écoles des clubs féminins organisés	0	4 en 2025	Semestrie l	CGD

Tableau 46: Plan de surveillance de l'objectif n°5

Objectif n°5	Activité	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
Objectif n°5 - Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4. Cible - Une revue annuelle de la prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie	- Organiser des réunions mensuelles (CGD) et trimestrielles (CC-GISE) de suivi-évaluation du PAN et des projets	Nombre de réunions de suivi-évaluation tenues	0	12/ an 60 en 2025	Mensuel	CGD
	- Organiser la revue annuelle sur le genre et l'énergie (du CCGISE)	Nombre de revues annuelles sur le genre	0	4	Annuel	SGM
	- Examiner et comprendre les exigences en matière de surveillance et de rapports de la politique (à l'annexe de la politique)	Les canevas de la CEDEAO utilisés pour le rapportage et la surveillance	[0]	1	Une fois	CGD
	- Identifier les ressources	Le budget du plan			Semestriel	CGD

Objectif n°5	Activité	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE	Fréquence de suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
est organisée à partir de 2021	nécessaires pour exécuter les tâches	d'action mobilisé				
	- Attribuer un rôle relatif à la collecte et à la communication desdites données aux membres du CGD	Responsabilités de chacun des membres de la CGD connues	0	1	Une fois	CGD
	- Créer des outils de collecte de données tels que des enquêtes et des questionnaires courts que les acteurs de la mise en œuvre peuvent remplir	Outils de collecte des données genre disponibles			Une fois	UFG
	- Créer et mettre à jour une base des données genre du secteur de l'énergie (fichier Excel)	Indicateurs genre du secteur actualisés			Trimestriel	CGD
	- Fournir des rapports annuels au Département des Affaires Sociales et du Genre de la CEDEAO	Rapport annuel envoyé à la CEDEAO	0	4 en 2025	Annuel	CGD
	- Fournir un soutien technique et une supervision pour atteindre cet objectif	Nombre d'appuis du CERECC à la CGD	0	2 appui par an soit 10 en 2025	semestriel	CERECC

Tableau 47: Plan de surveillance de la directive

Activités	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et Fin	Budget (FCFA)	Source de Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
- Plaidoyer auprès des acteurs pour l'élaboration du projet de réglementation (Décret/Arrêté)	Cellule Genre et Développement (CGD)	Cellule Genre et Développement (CGD)	Début : Janv 2020 Fin : Avril 2021	500 000	Budget National (BN)	Nombre de séances de travail avec les acteurs	0	4 en 2020
- Plaidoyer auprès du ministère du cadre de vie pour l'intégration du genre dans le guide général de l'ABE en cours de révision	[Ministère de l'Énergie]	Cellule Genre et Développement (CGD)	Début : Janv 2021 Fin : Juin 2021	500 000	Budget National (BN)	Nombre de séances de travail avec les cadres du ministère de cadre de vie	0	4 en 2021
- Suivi pour la prise de la réglementation	Cellule Genre et Développement (CGD)	Cellule Genre et Développement (CGD)	Début : Janv 2021 Fin : Juin 2021	PM	Budget National	Nombre de séance de travail	[0]	4 en 2021
Mise à disposition des outils de l'évaluation de genre aux développeurs	[Ministère de l'Énergie]	Cellule Genre et Développement (CGD)	Début : Mars 2021 Fin : Décembre 2025	PM	Budget National (BN)	Nombre de nouveaux projets élaborés et mise en œuvre au ministère	0	1 en 2021

« Assistance technique pour l'élaboration d'un plan d'actions national pour la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO en matière d'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie au Bénin »

Activités	Institution responsable	Organisation de mise en œuvre	Dates de Début et Fin	Budget (FCFA)	Source de Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
Dynamisation de CNPEEG	CGD	Ministère en charge de la famille	Début : Janv 2021 Fin : Juin 2021	5 000 000	Budget National	Nombre de séances de travail avec les membres de CNPEEG	[0]	4 en 2021
Total				6 000 000				

7. Liste des parties prenantes consultées

Le tableau 48 présente la liste des parties prenantes qui ont été consultées au cours de la mission.

Tableau n° 48: Liste des parties prenantes

Parties Prenantes	Personnes Ressources contactées	Type D'intervenant	Objectifs auxquels il peut contribuer	Impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)	Influence sur le projet (Faible, Moyen, Élevé)	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Niveau d'engagement
DGRE du Ministère de l'Énergie	ALAPINI AYI Angèle 97988307 angelealapiniayi@gmail.com	Point Focal Genre d'ECREEE	Objectifs & Directive	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter la directive au niveau régional et - Elaborer le plan d'action national 	Engagé
DGRE du Ministère de l'Énergie	KAFFO Amine Biyato (DG/DGRE) 94308807 masterkaffo@yahoo.fr	Public	Objectifs & Directive	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude de références genre pour le secteur - Sensibiliser sur l'orientation scolaire des filles vers les STIM - Sensibiliser tous les acteurs du secteur pour l'appropriation du genre 	Engagé
PRMP du Ministère de l'Énergie	Séni SEIDOU (PRMP) ; 96784218 ou 95603120 seidouseni@gmail.com	Public	Objectifs (2-4)	Faible	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser l'ARMP pour des DAO sensibles au genre - Sensibiliser la DPP/ME sur l'intégration de l'évaluation de genre dans les études de faisabilité des projets - Former la PRMP sur le genre et énergie 	Engagé
DPP du Ministère de l'Énergie	ZIME Hermann ; 95453722 ou 61750370 DPP/ME bakades1919@yahoo.fr	Public	Objectifs 2 & Directive	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un cadre de concertation entre la CGD, la DPP et les coordonnateurs des projets - Former et outiller la CGD pour intervention dans les réunions de cadrage, d'élaboration des TDRs, de validation - Former tout le personnel du ME sur le genre 	Engagé
ABERME du Ministère de l'Énergie UFG/ABERME	NONVIGNON Juliette 95887274 ou 97371539 julynonvi@yahoo.fr	Public	Objectifs1, 3 et 4	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de l'UFG de ABERME sur le genre - Créer une ligne budgétaire des stages et recherches dans les projets 	Engagé

Parties Prenantes	Personnes Ressources contactées	Type D'intervenant	Objectifs auxquels il peut contribuer	Impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)	Influence sur le projet (Faible, Moyen, Élevé)	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Niveau d'engagement
						<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser la procédure de prise en compte du genre dans le processus de passation des marchés à l'ABERME - Instaurer une réunion périodique entre la CGD et les UFG des structures sous tutelle pour le suivi 	
CGD du Ministère de l'Énergie	GNANCADJA BONOU Anne Marie 97295079 CGD/ME gnancam1971@yahoo.fr	Public	Objectifs & Directive	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude de référence sur le genre dans le secteur - Former les membres de la CGD sur le genre - Sensibiliser des filles et des parents d'élèves aux métiers dits « d'hommes » - Clarifier le mode de collaboration entre la chef de la cellule, les membres de la cellule, les coordonnateurs des projets pour la gestion des plans d'action des projets 	Engagé
SBEE	ADOHINZIN Edwige 95360010 DRH/SBEE PFG/SBEE	Public	Objectifs 2, 3 et 5	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser la politique des promotions d'accès à l'électricité à travers une étude de références - Organiser une formation pour l'élaboration des DAO et procéder aux recrutements sensibles au genre - Former le groupe technique de la SBEE sur le genre et l'énergie - Former à court, moyen et long termes des agents du secteur à tous les niveaux 	Engagé
CTJ du Ministère de l'Énergie	Mahoussi AMOUSSOU 62634109 mahoussi.amoussou@gmail.com	Public	Directive	Faible	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les outils d'évaluation de genre à insérer dans le projet de loi sur l'électricité et dans le contenu local - Faire le plaidoyer pour l'intégration de l'évaluation de genre dans l'EIE de l'ABE - Renforcer la capacité de l'ABE sur le genre et énergie 	Engagé

Parties Prenantes	Personnes Ressources contactées	Type D'intervenent	Objectifs auxquels il peut contribuer	Impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)	Influence sur le projet (Faible, Moyen, Élevé)	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenent ?	Niveau d'engagement
Cellule Juridique du Ministère de l'Énergie	LALEYE Aurélien CCJ/ME 97339094 ou 95614135 ; aurelusakogan@gmail.com	Public	Directive	Faible	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité de la structure faïtière (ARE) sur le genre et énergie - Intégrer la CGD dans la commission de validation, de suivi et de planification des projets énergétiques - Vulgariser la directive de la CEDEAO par la CGD avec tous les acteurs 	Engagé
Assistant Technique Principal Chargé des Politique et des Reformes Energétiques	BADAROU Moutairou ; 97726675 / 95051377 badarouf@yahoo.fr	Public	Objectifs & Directive	Faible	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre opérationnel le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion de genre des projets - Favoriser le développement des nouvelles technologies pour réduire la peine des coopératives transformatrices 	Engagé
SBEE	Focus groupe avec 10 techniciennes de la SBEE	Public	Objectifs 2, 3 et 4	Elevé	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un mécanisme d'incitation à la formation (bourse, sponsoring) en électricité aux meilleures élèves filles - Sensibiliser les élèves filles des classes de 3^{ème} aux opportunités liées aux formations électriques - Sensibiliser pour les formations continues par sponsoring 	Engagé
Cellule Environnementale du Ministère de l'Énergie	DJIKPE Alfred C/CE 97233178 frednoll2004@yahoo.fr	Public	Objectifs 2	Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Former la CE sur le genre et énergie - Former la CE sur les outils de l'évaluation de genre - Créer un point focal genre à l'ABE 	Engagé
CONTRELEC du Ministère de l'Énergie	Mohamed Masmoudi SAÏZONOU DG/CONTRELEC/ ME ; 94017000/ 97961028 saimohmas@gmail.com	Public	Objectif 1, cible 2	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude diagnostique socio-anthropologique pour la promotion de genre au Bénin - Former le personnel de CONTRELEC sur le genre - Sensibiliser les femmes sur les risques liés à 	Engagé

Parties Prenantes	Personnes Ressources contactées	Type D'intervenant	Objectifs auxquels il peut contribuer	Impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)	Influence sur le projet (Faible, Moyen, Élevé)	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Niveau d'engagement
						l'électricité dans les ménages - Sensibiliser les personnes vulnérables sur les opportunités, les facilités relatives à l'énergie - Créer des centres d'affaires pour les femmes pauvres à travers l'électrification rurale - Prévoir un mécanisme de protection des marchés contre les incendies d'origine électrique	
DPFG/MASM	OUSSOU-KPANOU Reine 97130955 reinefora_oussou@yahoo.fr	Public	Objectifs & Directive	Moyen	Moyen	- Offrir un mécanisme d'incitation à la formation (bourse, sponsoring) dans le STIM - Faire des recommandations de plaidoyer à la DPGF dans le PAN - Sensibiliser la DPGF sur les équipements efficaces pour la diffusion et la réplification dans les groupements et coopératives	Engagé
MPD	INSAE	Public		Faible	Moyen	- Offrir des données statistiques nationales sur le genre et l'énergie	-
DG chargée de la Législation du MJDL	KEGUE Wilfried 65912530 ishishaa2kgv@gmail.com	Public	Processus d'internalisation de la Directive	Faible	Faible	- Prendre le décret d'application pour le code électrique	Engagé
ARMP/PR	MAOIGNON Eric 95790717 ericmaouignon@yahoo.fr Président	Public	Objectifs 2,3 et 4	Faible	Elevé	- Organiser des ateliers de sensibilisation sur le genre à l'endroit de l'ARMP - Prendre un arrêté par le ministère de l'énergie pour la promotion du genre dans les DAO - Proposer le plaidoyer au ministère des affaires sociales et de la microfinance pour la promotion du genre	Moyennement engagé
UCPDER/PR	ZANNOU Arnaud 97603805;	Public	Objectifs & Directive	Moyen	Moyen	- Orienter des filles vers le STIM - Sensibiliser toutes les structures compétentes	Engagé

Parties Prenantes	Personnes Ressources contactées	Type D'intervenent	Objectifs auxquels il peut contribuer	Impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)	Influence sur le projet (Faible, Moyen, Élevé)	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenent ?	Niveau d'engagement
	azannou@presidence.bj AGBAKOU Vivien 95560173 vagbakou@presidence.bj					sur le genre. - Vulgariser la directive	
Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE)	OUOROU BARE Abdel Rahman Conseiller Juridique de l'ARE 97283297 rasbare@yahoo.fr	Public	Objectif & Directive	Moyen	Elevé	- Elaborer des outils d'évaluation de genre avec les indicateurs minima d'évaluation - Former les 7 membres du conseil national de régulation, les 3 experts permanents et le point focal genre de l'ARE	Engagé
BEPPAAG/ PR	SEGLA Elias, 62185105 esegla@gmail.com GOUNOU Abdoulaye agounou0@gmail.com	Public	Directive et objectif 2	Faible	Elevé	- Sensibiliser toutes les structures compétentes sur le genre - Intégrer le genre dans les outils et instruments d'évaluation des politiques	Engagé
ABE du MCVDD	François Corneille KEDOWIDE 95563046 ; francoiscorneille.kedowide@yahoo.fr DG	Public	Directive	Moyen	Moyen	- Actualiser la Politique Nationale de la Promotion de Genre - Organiser des colloques scientifiques et ateliers - Créer un partenariat entre la CGD/ME et le point focal genre et changement climatique du MCVDD	Faible
EPAC/ Université	CHETANGNY Patrice Enseignant chercheur 96179780 chetangny@yahoo.com	Public	Objectif 1 (cible 3) ; objectifs 3,4	Elevé	Elevé	- Inclure cette thématique dans les recherches d'un centre d'excellence - Favoriser le recrutement (par bourse ou par quota) des filles dans le secteur - Organiser des colloques scientifiques sur la thématique - Créer, favoriser ou renforcer des partenariats entre les administrations, les industries et les universités - Financer les recherches des laboratoires	Engagé

Parties Prenantes	Personnes Ressources contactées	Type D'intervenant	Objectifs auxquels il peut contribuer	Impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)	Influence sur le projet (Faible, Moyen, Élevé)	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Niveau d'engagement
						spécialisés en énergie	
Université de Parakou	Yvette ONIBON Enseignante chercheur 95859372 yvette.onibon@gmail.com	Public	Objectif 1 (cible 3) ; objectifs 3,4	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser le CNPEEG - Organiser des colloques scientifiques sur la thématique - Revoir le mécanisme de recrutement des étudiants dans les filières techniques - Diversifier les offres de formations - Accompagner les entreprises des femmes à l'accès aux ressources énergétiques 	Engagé
MCA BENIN II	COMLAN Mireille Responsable Département Genre ; 97 97 34 48 mcomlan@mcabenin2.bj	PTF	Objectifs & Directive	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les filles au métier de l'énergie - Former des femmes entrepreneurs du secteur de l'énergie 	Engagé
Energy4Impact	Anick DAVO 95989595 anick.kemonoudavo@energy4impact.org Chargée du Programme	Projet	Objectif 4	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des panels d'échanges entre les femmes entrepreneurs et élèves - Procéder à l'orientation scolaire des filles vers le STIM - Organiser des rencontres périodiques des points focaux de l'énergie 	Engagé
AFD	Gaston Hountondji Coordonnateur du projet Energie hountondjig@afd.fr Sylvie Gomez Responsable Genre gomez@safd.fr	PTF	Objectif 4	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'appropriation du genre, du PAN aux niveaux politique et technique (décideurs) - Développer la culture de travailler en synergie entre les directions et structures sous tutelle - Organiser des séances de sensibilisations de masse sur les opportunités liées à l'énergie - Procéder à l'orientation des filles vers le STIM 	Engagé
Projet PASE – Electricité Coordonnateur	M. Bienvenu HOUNKANRN; 97175783 bhounkanrin@yahoo.fr	PTF	Objectifs 3& 4	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances de sensibilisations du personnel sur le genre - Organiser des panels d'échanges entre professionnels et apprenants pour faire model 	Engagé

Parties Prenantes	Personnes Ressources contactées	Type D'intervenant	Objectifs auxquels il peut contribuer	Impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)	Influence sur le projet (Faible, Moyen, Élevé)	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Niveau d'engagement
						- Promouvoir le partenariat entre universités et professionnels pour les recherches et stages	
Projet PASE - Biomasse	KOULETIO Herbert 97697885 eckbertfr@yahoo.fr	PTF	Objectif 4	Moyen	Moyen	- Procéder à l'orientation scolaire - Former les décideurs sur le genre - Elaborer les outils et indicateurs de suivi	Engagé
ENDEV-GIZ	MERCHAN Mario 66810101 mario.merchan@giz.de Chargé de programme	PTF	Objectif 4	Moyen	Elevé	- Réaliser une étude de références genre - Orienter les filles vers les STIM - Sensibiliser tous les acteurs sur le genre - Octroyer des bourses de formation pour rendre disponibles les mains d'œuvre qualifiées	Engagé
C Technique chargé du suivi, des Reformes et des Projets du MESTFP	AGUIA DAHO Jacques 64718855 jaguiadaho@gouv.bj jjackthree@yahoo.fr	Public	Objectif 3 & 4	Moyen	Moyen	- Mettre en œuvre le mécanisme de synergie entre CGD et INFR - Mettre en œuvre le mécanisme d'intégration de la CGD dans le sous cadre - Encourager la collaboration entre CGD et le Programme d'Emploi des Jeunes (PEJ) - Promouvoir la synergie entre acteurs, formateurs et chercheurs	Moyen
Ecole Professionnelle Salésienne (EPS) Saint Don Bosco de Zogbo (Cotonou)	TOBOSSI Bienvenu 96115065 dboscocot@yahoo.fr Directeur des Etudes (DE)	Privé	Objectif 3 & 4	Moyen	Moyen	- Avoir des séances d'informations médiatisées entre les élèves et les professionnels - Organiser des séances d'orientations avec un publi-reportage des écoles techniques - Renforcer l'organisation des jours des premiers avec un accent particulier sur la promotion des filles sorties des écoles techniques - Subventionner les formations des filles dans les établissements techniques	Engagé

Parties Prenantes	Personnes Ressources contactées	Type D'intervenant	Objectifs auxquels il peut contribuer	Impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)	Influence sur le projet (Faible, Moyen, Élevé)	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Niveau d'engagement
						- Organiser des émissions pour la visibilité des écoles techniques	
Fondation ReBIN de Toffo (Houègbo)	SEWAI Mardochee 95653691 sewaimardochee@yahoo.fr Directeur des opérations	Privé	Objectif 4	Moyen	Faible	- Faire de l'installation des bio digesteurs dans les ménages un projet pilote - Financer les recherches scientifiques	Engagé
WILDAF BENIN	Mme Françoise SOSSOU AGBAHOLOU 95531273 soossou_af@yahoo.fr Coordonnatrice Nationale	Société Civile/ ONG	Objectif 1&4	Moyen	Moyen	- Financer la formation des répliqueurs - Réaliser des maisons de métiers des femmes comme projet pilote doté de l'énergie - Sensibiliser les coopératives sur les opportunités liées à l'électricité - Sensibiliser sur l'efficacité énergétique pour promouvoir les équipements efficaces	Engagé
PANA ENERGIE (PNUD)	Daniel LOCONON 97027422 Loconon.daniel2013@gmail.com Coordonnateur du Projet	PTF	Objectif 4	Elevé	Elevé	- Former les acteurs du secteur (Public, Privé et société civile) sur le genre - Doter la CGD des outils pour des renseignements sur les indicateurs genre des projets	Engagé
BIOMASSE ELECTRICITE (PNUD)	Serge Eric HOUNDONUGBO 96581778 serghemes@gmail.com Coordonnateur du Projet	PTF	Objectif 4	Elevé	Elevé	- Orienter les filles vers le STIM - Sensibiliser les filles sur les sites des bourses existants - Sensibiliser le secteur éducatif sur le genre	Engagé

8. Processus de Validation du PAN

Le processus de validation du Plan d'Action Genre du Bénin démarrera après l'assurance qualité du CEREEC. Celui-ci autorisera l'envoi du rapport provisoire amélioré au Ministre de l'Energie ainsi que la préparation d'un atelier de validation du Plan. A l'issue de cet atelier, le PAN définitif sera finalisé, puis envoyé au Ministre de l'Energie pour être mis en œuvre :

- ❖ **Assurance qualité par CEREEC** : Une lecture critique du rapport provisoire permettra de voir si les termes de références de la mission ont été respectés et si le plan élaboré est cohérent et réaliste. Les commentaires du rapport provisoire seront pris en compte par la mission pour élaborer un rapport provisoire amélioré. **Délai** : fin octobre 2019.
- ❖ **Examen du rapport provisoire amélioré par un comité ad hoc de la CGD** : La responsable de la CGD/Energie identifiera les personnes avisées pour lecture et commentaires du PAN. Ce comité fera un résumé au Ministre de l'Energie en attirant son attention sur les principales recommandations en vue de rendre le PAN à la fois ambitieux et réaliste compte tenu de l'environnement économique et social du Bénin. **Délai** : mi-novembre 2019.

Intégration des amendements du comité ad hoc de la CGD : Les observations et recommandations du comité ad hoc seront prises en compte par la mission qui organisera, conjointement avec la CGD et le CEREEC, l'atelier de validation du rapport provisoire. **Délai** : début décembre 2019.

La validation du PAN avec les parties prenantes : La mission veillera à ce que le document de travail soit envoyé au moins deux semaines avant l'atelier. Elle dressera avec la CGD, une liste des personnes ressources à inviter qui représentera les personnes rencontrées, les décideurs du secteur de l'énergie et les représentants du CCGISE. L'atelier durera une journée³². La consultante intégrera les recommandations de l'atelier pour finaliser le PAN et le transmettre au CEREEC et au Ministère de l'Energie. **Délai** : mi-décembre 2020.

Publication du PAN : Le rapport définitif du PAN sera publié par le Ministre de l'Energie après validation du rapport définitif par CEREEC. **Délai** : fin-décembre 2020.

³² L'atelier sera articulé en trois parties : présentation du PAN par la consultante ; travaux de groupe ; restitution en plénière

ANNEXES

Annexe A : Modèle de Formulaire d'évaluation du genre

Pour la Directive de la CEDEAO sur l'évaluation du genre dans les projets énergétiques

Numéro d'identification du projet :

Date de soumission :

Préparé par :

Coordonnées de contact :

I. Synthèse non technique

- a. Type, taille, emplacement, coût et objectif du projet
Participants au projet (Bénéficiaires/promoteurs, bailleurs de fonds, contractants, entreprises à vocation spécifique, etc.)

II. Définition de la zone touchée par le projet

- a. Couverture physique du projet (*joindre des enquêtes détaillées en annexe si nécessaire*) et description de la zone locale
- b. Impact environnemental - effets transmis par l'air, l'eau, le sol, la géologie, la chaîne causale de la biodiversité, etc. (*faire référence à l'étude d'impact environnemental, le cas échéant, et résumer*)
- c. Impact économique - déterminée par l'infrastructure secondaire, les changements dans la taille du marché ou les liens, les tendances de l'emploi, etc. (*faire référence à l'étude d'impact social si disponible et résumer*)

III. Analyse des parties prenantes

- a. Données démographiques de base pour la zone touchée par le projet
- b. Critères de classification utilisés dans le présent rapport pour analyser les groupes de parties prenantes (*sexe et éventuellement autres, c'est-à-dire âge, situation économique, source de revenus, géographie, origine ethnique, handicap, religion, parenté, etc.*)
- c. Description des groupes de parties prenantes (*y compris les résidents, les autorités locales, les employés, les travailleurs occasionnels, les ayants droit, etc.*) désagrégées selon les critères ci-dessus

IV. Impacts prévus du projet local sur l'égalité des sexes

- a. Répartition du travail entre les groupes (*situation de référence, effet du projet, niveau de risque, impacts*)
- b. Accès aux ressources et contrôle des ressources (*situation de référence, effets du projet, niveau de risque, impacts*)
- c. Dynamique du genre dans la représentation sociale, la gouvernance, l'autodétermination et l'autonomisation (*situation de référence, effet du projet, niveau de risque, impacts*)
- d. Différences de participation entre les sexes dans les activités du projet (*c.-à-d. la conception, le financement, la construction, la chaîne d'approvisionnement, les opérations, etc.*)

- e. Différences éventuelles entre les sexes dans le droit de préemption, l'indemnisation, le déplacement, le recasement et le partage des avantages (*effet du projet, niveau de risque, impacts*)

V. Analyse des alternatives

- a. Des conceptions techniques alternatives qui pourraient améliorer les résultats liés au genre (*proposition, faisabilité et justification de l'adoption ou du rejet*)
- b. Stratégies alternatives de gestion ou stratégies financières qui pourraient améliorer les résultats liés au genre (*proposition, faisabilité et justification de l'adoption ou du rejet*)

VI. Attestation

- a. Attestation des rédacteurs de rapports (*exécution du travail ; représentation autorisée ; exactitude du rapport ; exhaustivité du rapport ; absence d'influence induite*)
- b. Attestation des promoteurs (*représentation autorisée ; exactitude du rapport ; exhaustivité du rapport ; absence d'influence induite*)

Annexe 1 : Concertation sensible au genre et inclusive des parties prenantes

- Plan du processus de concertation (*choix du lieu et de l'heure, format, efforts de publication et de vulgarisation, fiche de présence ventilée par sexe*)
- Détails de la concertation (*fiches de présence et coordonnées, présentation du projet, questions ou suggestions soulevées, réponses individuelles*)
- Compte rendu des questions soulevées au cours de la concertation par les parties prenantes, y compris le plan alternatif, les questions d'équité et les répercussions négatives sur les femmes et les hommes.

Annexe 2 : Carte du site du projet et carte annotée de la zone touchée par le projet

Annexe B : Formulaire de plan de gestion du Genre³³

Pour la Directive de la CEDEAO sur l'évaluation du genre dans les projets énergétiques

Numéro d'identification du projet :

Date de soumission :

Préparé par :

Coordonnées de contact :

I. Contexte

- a. Description non technique du projet
- b. Résumé des conclusions de l'évaluation de l'égalité des sexes

II. Identification des données

- a. Types de données utilisées pour mesurer et gérer les impacts sexospécifiques
- b. Validité des types de données pour l'évaluation des résultats et des impacts sexospécifiques
- c. Méthodologie de collecte, d'analyse

III. Données de base

IV. Mesures d'atténuation

- a. Activités liées à la répartition des tâches entre les groupes (*notamment la justification, les résultats attendus*)
- b. Activités liées à l'accès et au contrôle des ressources (*notamment la justification, les résultats attendus*)
- c. Activités liées à la dynamique du genre dans la représentation sociale, la gouvernance, l'autodétermination, l'autonomisation (*notamment la justification, les résultats attendus*)
- d. Activités liées à la participation des femmes aux activités du projet (*y compris justification, les résultats escomptés*)
- e. Activités liées aux différences entre les sexes dans le droit de préemption : indemnisation, déplacement, recasement, partage des avantages (*notamment la justification, les résultats attendus*).

V. Impossibilité d'atténuer les impacts du genre

- a. Description et justification
- b. Demande de dérogation

VI. Cibles

- a. Indicateurs quantitatifs du projet et Objectifs assortis de délais
- b. Indicateurs qualitatifs du projet et Objectifs assortis de délais

VII. Gestion et suivi

³³ Note : Ceci peut être soumis en même temps que l'évaluation de l'égalité entre les sexes.

- a. Incidences budgétaires du plan de gestion de l'égalité des sexes
- b. Contrôles internes et reddition de comptes
- c. Suivi des procédures et périodicité des rapports

VIII. Attestation du promoteur (*bonne foi ; représentation autorisée ; intention de remplir l'annexe C "Rapport de suivi sur l'égalité des sexes"*)

Annexe 1 : Tableaux des données

Annexe C : Formulaire de suivi du rapport de la performance sur le genre³⁴

Pour la Directive de la CEDEAO sur l'évaluation du genre dans les projets énergétiques

Numéro d'identification du projet :

Période de couverture :

Date de soumission :

Préparé par :

Coordonnées de contact :

I. Contexte

- a. Description du projet et état d'avancement mis à jour
- b. Résumé des résultats de l'évaluation de l'égalité des sexes
- c. Résumé du plan de gestion de l'égalité des sexes, notamment les mesures et les objectifs

II. Modifications sur les documents établissant les fondements d'une autorisation de projet

- a. Récapitulatif de tous les changements importants apportés à l'évaluation comparative entre les sexes
- b. Récapitulatif des révisions cumulatives du Plan de gestion de l'égalité des sexes

III. Rapport narratif sur les mesures d'atténuation (référence : Plan de gestion)

- a. Activités liées à la répartition des tâches entre les groupes (*notamment la justification, les résultats attendus, les résultats observés*)
- b. Activités liées à l'accès et au contrôle des ressources (*notamment la justification, les résultats attendus, les résultats observés*)
- c. Activités liées à la dynamique du genre dans la représentation sociale, la gouvernance, l'autodétermination, l'autonomisation (*notamment la justification, les résultats attendus, les résultats observés*)
- d. Activités liées à la participation des femmes aux activités du projet (*notamment la justification, les résultats attendus, les résultats observés*)
- e. Activités liées aux différences entre les sexes dans le droit de préemption, l'indemnisation, le déplacement, la réinstallation, le partage des avantages (*notamment la justification, les résultats attendus, les résultats observés*)

IV. Impossibilité d'atténuer les impacts sexospécifiques

- a. Description et mise à jour de l'état d'avancement
- b. Demande de prorogation de la dérogation

V. Changements par rapport aux données de la situation de référence et aux objectifs du projet

³⁴ Nota : Ces renseignements seront requis périodiquement pour le renouvellement de l'autorisation de projet

VI. Demandes d'ajustement des stratégies à terme

VII. Attestation des promoteurs (*exactitude des rapports ; représentation autorisée*)

Annexe 1 : Données de base tirées du Plan de gestion de l'égalité des sexes

Annexe 2 : Objectifs du plan de gestion du projet en matière d'égalité entre les sexes

Annexe D : Demande d'autorisation de projet avec intégration du genre (projets énergétiques)

Demande d'autorisation de projet avec intégration du genre (projets énergétiques)						
1	Date:					
2	Titre du projet:					
3	État du projet:	Pré faisabilité	Faisabilité	Financement	Construction	Opération
4	Nom du promoteur principal:					
5	Adresse:					
6	Site Web:					
7	Nom du point de contact:					
8	Téléphone:					
9	Email:					
10	Autres promoteurs et bailleurs de fonds du projet:					

11	Pays du projet:						
		Bénin	Burkina Faso	Cap Vert	Côte d'Ivoire	Gambie	
		Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Libéria	Mali	
		Nigeria	Niger	Sénégal	Sierra Leone	Togo	
		Autres (veuillez citer)					
12	Site(s) du projet spécifique:						
13	Secteur du projet	Hydrocarbures (liquide/gaz)		Secteur énergétique		Autre	
14	Sous-secteur du projet (si nécessaire, cocher toutes les demandes):	Brut		Thermique fossile		Extraction de charbon	
		Mazout		Solaire		Extraction d'uranium	
		Essence		Éolienne		Biogaz	
		Combustibles gazeux		Biomasse		Biocarburant	

		Gaz naturel/GNL		Hydroélectrique		Biomasse	
		Autre		Biogaz		Autre	
				Autre			
15	Type de projet	Exploration		Production		Exploration	
		Extraction		Transport		Production	
		Raffinage		Stockage/Gestion		Extraction	
		Transport		Distribution		Raffinement	
		Stockage				Transport	
		Commercialisation				Stockage	
						Commercialisation	
16	Description du projet:						

17	Empreinte géographique directe du projet (terre privée, en fermage ou avec servitude):							
		m ²	hectare	acre	km ²	autre		
18	Nombre de personnes touchées par l’empreinte géographique directe du projet:							
19	Zone indirectement touchée par le projet (partout où l’impact peut se faire sentir):							

		m2	hectare	acre	km ²	autre	
20	Population dans la zone touchée indirectement:						
21	Gestion de l'énergie maximale du projet:						
	Unités	baril		Wh		BTU	
		m ³		V		Tonne	
		TEP		Autre		kg	
		Autre				L	
						Autre	
	Par période temporelle	Heure	Jour	Année	Autre		
22	Budget total du projet (facultatif):						

		XOF	CVE	GMD	GHS	GNF			
		LRD	NGN	SLL	EUR	USD			
		CNY	Autre (citer)						
23	Ce projet aura-t-il des impacts négatifs importants sur les hommes et les femmes? (Affectant un groupe plus que l'autre):	Oui	Non						
24	Certification:	Je certifie que les informations contenues dans cette demande sont exactes à ma connaissance							
25	Changement matériel:								
	Réservé à un usage interne:								
	Date de réception:								
	Décision:	L'exigence d'évaluation est levée en raison de la petite taille et de l'impact limité prévu; l'autorisation de projet est accordée.							
		D'autres informations sont requises pour prendre une décision, veuillez contacter XXXXXXXXX							

		pour fixer un rendez-vous					
		Autres informations requises; veuillez remplir et soumettre l'annexe A (Évaluation) et l'annexe B (Plan de gestion)					
	Revu par:				<i>Signature</i>		
					<i>Cachet</i>		
					<i>Titre</i>		
	Date de la décision:						
	Numéro d'identification du projet:						